



Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble





1. Présentation des grands équilibres	p. 1
1.1 Les spécificités du budget du CCAS	p. 2
1.2 Présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes	p. 9
1.3 Relations financières Ville / CCAS	p. 19
2. Présentation consolidée par budget	p. 22
3. Présentation détaillée par Direction	p. 25
3.1 La Direction d'Action Sociale Petite Enfance (DASPE)	p. 26
3.1.1 Focus sur les recettes de la Petite Enfance	p. 30
3.1.2 Budget de direction	p. 37
3.1.3 Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant	p. 41
3.1.4 Les Relais Petite Enfance	p. 46
3.1.5 Le Pôle Accueil Petite Enfance et le Pôle Médecins Psychologues	p. 49

3.2 La Direction d'Action Sociale Personnes Agées (DASPA)	p. 51
3.2.1 Budget de direction	p. 53
3.2.2 Pôle Accueil, Accompagnement Social des Personnes Agées ..	p. 55
3.2.3 Pôle Autonomie et Veille sociale	p. 56
3.2.4 Pôle Dépendance et Soins	p. 72
3.3 La Direction d'action sociale Lutte contre la pauvreté et la précarité (DASLPP)	p.107
3.3.1 Budget de direction	p.110
3.3.2 Pôle Accueil, Accès aux droits, Accompagnement	p.112
3.3.3 Pôle Hébergement et Santé	p.123
3.4 Les Ressources	p.156
3.4.1 Synthèse du Fonctionnement des Directions Ressources	p.157
3.4.2 La Direction des Finances et de l'Administration Générale	p.160
3.4.3 La Direction des Ressources Humaines	p.164
3.4.4 La Direction Générale	p.167
3.4.5 La Direction Communication Information Documentaire et Partenariats	p.169
3.4.6 L'ex Direction des Affaires Techniques et Programmes	p.170
3.4.7 L'ex Direction d'Action Sociale Territorialisée	p.171
3.4.8 Synthèse de l'Investissement des Directions Ressources	p.172
4. L'investissement	p.173
4.1 Dépenses et recettes d'investissement tous budgets confondus	p.174
4.2 Principales opérations d'investissement	p.179
4.3 Subventions d'investissement	p.181
4.4 L'endettement	p.183





1.1.1 LE CYCLE BUDGÉTAIRE

L'exercice comptable est la période délimitée retenue en comptabilité pour calculer le résultat.

Un exercice comptable débute par un cycle de préparation budgétaire les six derniers mois N-1.

La période d'exercice comptable proprement dite se déroule sur les 12 mois d'une année civile. Elle se termine par la production et la présentation des résultats lors de la première partie de l'année N+1 (compte administratif).

Le cycle budgétaire N+1 débute par l'analyse du Compte administratif N-1 pour se projeter dans la préparation budgétaire.

L'ensemble des travaux préparatoires et de réalisation poursuit deux objectifs principaux : la transparence et la fiabilité.

La formalisation de la note de cadrage de la préparation budgétaire 2022 s'était appuyée sur des échanges préparatoires avec les directeurs.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), puis le vote du budget primitif 2022, avaient clos les étapes de préparation budgétaire.

Les états financiers (bilan, compte de résultat et d'annexes) sont établis selon les dispositions de l'article L.3312-1 du CGCT, amenant à présenter au vote les comptes administratifs 2022 à la séance du Conseil d'Administration du 27 juin 2023.

1.1.2 LA PRÉSENTATION ET LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le budget principal du CCAS suit l'instruction M57. Cette nomenclature budgétaire et comptable s'applique aux communes et à leurs services publics à caractère administratif, aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, aux caisses des écoles et aux établissements publics de coopération intercommunale.

Lorsque le CCAS est gestionnaire d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux relevant de la loi du 2 janvier 2002 et faisant l'objet d'une tarification fixée par une autorité extérieure (Conseil Départemental, ARS, CAF,...), il est tenu d'individualiser la gestion de l'activité concernée dans un budget annexe, rattaché au budget principal (M14), présenté selon la nomenclature spécifique M22.

Ces budgets annexes permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

La nomenclature M22 a fait l'objet de nombreuses modifications ces deux dernières années avec l'apparition des Etats Prévisionnels de Recettes et de Dépenses (EPRD) se substituant aux budgets primitifs des EHPAD. Ces modifications font l'objet d'un focus ci-après.

Les budgets comportent deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Ils sont présentés par chapitres et articles conformément à la nomenclature M57 ou M22. Ils sont votés au niveau du chapitre.

Les comptes administratifs constatent les résultats de l'exercice, pour chaque budget et pour chacune des sections. Ils sont présentés au vote du Conseil d'Administration pour approbation de leur bonne exécution dans le cadre des budgets votés.

1.1.3 FOCUS SUR LES ÉTATS PRÉVISIONNELS DES RECETTES ET DES DÉPENSES (EPRD)

Les budgets des EHPAD sont ici présentés sous le même modèle que les autres budgets par soucis de cohérence et compréhension, bien qu'établis sous la forme EPRD depuis 4 ans. La mise en place de cette réforme accompagnant les nouvelles modalités de financement de la part des autorités de tarification mérite quelques explications.

L'EPRD est conçu de façon à permettre la lecture et l'orientation des choix budgétaires à partir de deux indicateurs principaux :

- La Capacité d'Autofinancement (CAF, ou IAF pour insuffisance d'autofinancement), qui est égale à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables de la section de fonctionnement. Les opérations d'ordre (ex : dotations aux amortissements) n'intègrent donc pas la détermination de cet indicateur. La CAF permet de déterminer le flux potentiel de trésorerie généré par la section de fonctionnement. De chaque exercice comptable résulte donc une CAF (ou IAF) propre.
- Le Fonds de Roulement (FR) qui permet de déterminer l'équilibre global de la structure financière, correspond au solde de l'ensemble des ressources mises à disposition pour une durée à moyen et long terme (ex : apports, emprunts, subventions d'investissement, réserves, résultats des années antérieures...) et est destiné à financer les investissements en biens durables. Un FR positif permet de financer le besoin en fonds de roulement et, éventuellement, d'affecter le reliquat en

trésorerie. Il évolue lors de chaque exercice par un apport ou un prélèvement sur ce fonds de roulement qui vient le diminuer ou l'augmenter.

Dans la présentation EPRD, le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP) aboutit à une variation du FR. Le TFP présente les variations des éléments de l'actif immobilisé ainsi que celles des ressources à long terme. S'il rappelle la section d'investissement habituelle, les différences sont notables :

- Les ressources (recettes) du TFP sont composées principalement de l'augmentation des capitaux propres (dotations, réserves, subventions...), des emprunts à contracter durant l'exercice, des produits de cessions d'éléments d'actifs et le cas échéant de la CAF (capacité d'autofinancement) prévisionnelle de l'exercice,
- Les recettes d'ordres issues des dotations aux amortissements de la section de fonctionnement n'apparaissent plus dans les ressources d'investissement, celles-ci étant neutralisées par l'intégration de la CAF (ou l'IAF le cas échéant),
- Les emplois (charges) sont composés des remboursements des dettes financières (capitaux), des acquisitions et travaux d'investissement de l'exercice, d'autres emplois divers peu mouvementés (charges à répartir sur plusieurs exercices, annulation de titre sur exercices clos) et, le cas échéant, de l'IAF (insuffisance d'autofinancement) prévisionnelle de l'exercice,
- Les charges d'ordres issues des subventions transférables au compte de résultat (donc en section de fonctionnement) n'apparaissent plus dans les emplois d'investissement, celles-ci étant neutralisées par l'intégration de la CAF (ou l'IAF).

Ainsi, une CAF viendra renforcer des ressources à long terme insuffisantes et/ou faciliter un remboursement d'emprunt. En revanche, une insuffisance d'autofinancement (IAF) viendra grignoter les ressources à long terme destinées à financer les nouveaux investissements.

Ce tableau de financement prévisionnel est systématiquement équilibré soit par un apport au Fonds de Roulement si le solde des variations est positif, soit par un prélèvement au Fonds de Roulement si le solde des variations est négatif.

Il est ainsi possible, au regard du FR de l'année en cours, d'anticiper le niveau du FR de l'année budgétée, par l'apport ou le prélèvement prévisionnel indiqué dans le TFP.

Plusieurs conséquences viennent bousculer certaines opérations comptables :

- Il n'y a plus d'affectation de résultat d'investissement, mais un apport ou un prélèvement sur le FR,
- Les affectations de résultats de la section de fonctionnement en report à nouveau n'apparaissent plus en section de fonctionnement, mais sont intégrées dans le calcul du FR,
- La section de fonctionnement peut être votée en déséquilibre, l'impact de ce choix se lisant dans la CAF dégagée et le FR.

Les amortissements et reprises de subvention en section de fonctionnement deviennent semi-budgétaires. Elles sont comptabilisées uniquement en section de fonctionnement.

1.1.4 FOCUS SUR LES FLUX CROISÉS ENTRE BUDGETS

Les mouvements entre budgets permettent d'assurer la transparence en inscrivant une dépense ou une recette, sur le budget effectivement impacté par la prestation correspondante ; ils contribuent à augmenter les masses budgétaires sans donner lieu à encaissement, ou décaissement, en trésorerie.

Ces mouvements inter-budgets sont des refacturations de frais supportés par un budget par commodité de gestion. Ils répondent également à une obligation réglementaire d'imputation des frais de siège sur les budgets annexes.

C'est le cas des frais de structure correspondant à un seul bâtiment porté par un seul budget mais hébergeant des services relevant d'autres budgets : pour exemple le service des LAM hébergé dans des locaux de la Résidence autonomie Le Lac.

C'est également le cas de l'affectation d'une partie de la subvention de la Ville de Grenoble aux budgets annexes où un soutien spécifique municipal est souhaité.

Les refacturations inter-budgets (ou refacturations aux budgets annexes) :

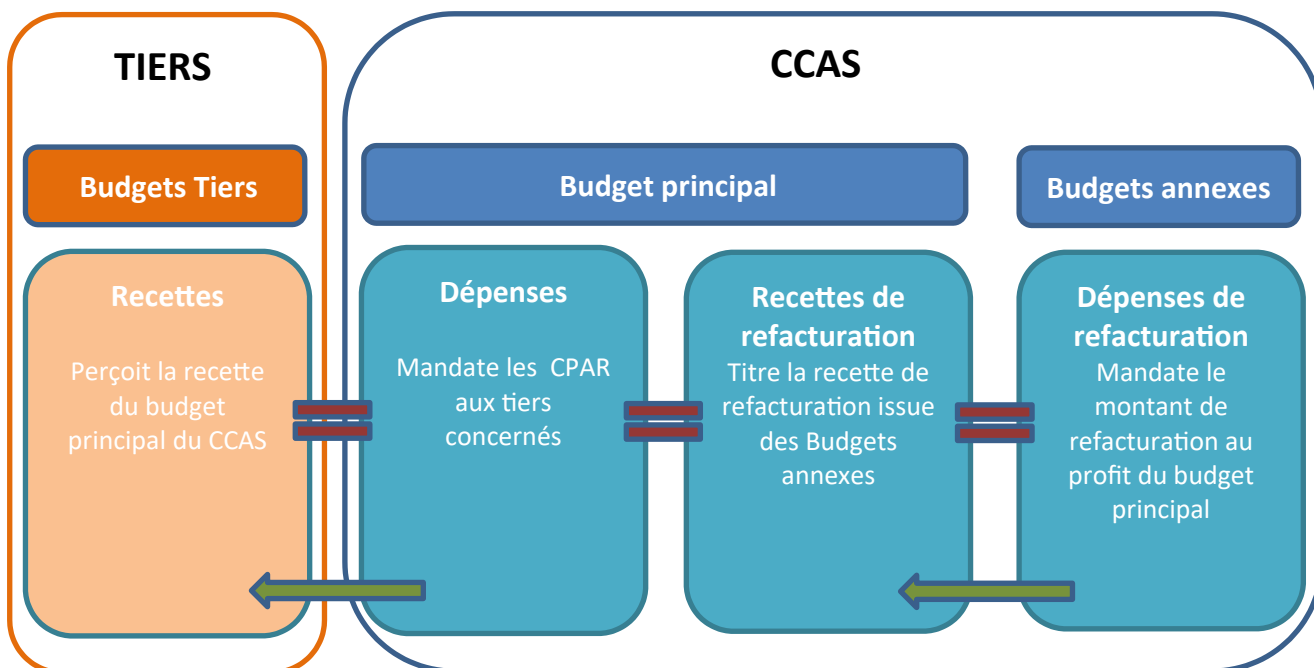
Il s'agit d'un jeu d'écritures en dépenses ou recettes, selon la refacturation, qui impacte le montant global en recettes ainsi que le montant global en dépenses, mais est neutre sur le résultat consolidé de l'ensemble des budgets du CCAS.

On trouve dans ces refacturations :

- **les frais de fonction support (également appelé « frais de siège »)** : c'est une recette pour le budget principal et une dépense pour les différents budgets annexes. Ils représentent un pourcentage des dépenses, différent selon les budgets annexes ; cette différence s'explique par la consommation des services du Siège du CCAS qui varient en fonction des services ; cette clé de répartition avait été arbitrée en 2016. Ils sont en moyenne de 12,51 % pour ce qui concerne les budgets annexes.
- **les CPAR (charges et produits à répartir)** : c'est également une recette pour le budget des ressources et une dépense pour les budgets annexes. Ces charges concernent essentiellement des charges communes de personnel enregistrées sur le budget principal, mais qui concernent l'ensemble de la masse salariale affectée sur les différents budgets, tels que l'assurance du personnel, les contributions aux mutuelles et au comité social, la participation employeur aux frais de repas ou encore le fonds de compensation du supplément familial.

On compte également au niveau de ces refacturations :

- **Les emplois aidés** en dépenses cette fois sur le budget principal et en recettes sur les budgets annexes. Il s'agit des recettes de l'aide de l'Etat imputées globalement sur le budget principal, qu'on reverse aux budgets annexes ayant payé des personnels sous contrats emplois aidés
- **Les déficits des budgets annexes.** Il s'agit de l'affectation de la part de la subvention Ville correspondante au financement des activités dispensées dans les budgets annexes.

Exemple de refacturation – les CPAR :

Les flux financiers sont illustrés par les flèches vertes.

Les recettes et dépenses de refacturation sont strictement égales, et n'ont par conséquent aucun impact sur le résultat consolidé de l'ensemble des budgets du CCAS.

Le principe des refacturations permet d'affecter la recette et la dépense au service concerné et ainsi indiquer le budget réel et intégral d'un service.

Natures des refacturations et services concernés – CA 2022		
Natures des refacturations	Services percevant la recette	Services s'acquittant du paiement
CPAR (charges communes de personnel)	Directions ressources	Tous les budgets annexes
Frais de siège	Directions ressources	Tous les budgets annexes
Intervention Agent de propreté	SSIAD	DASPE
Refacturation de personnel	CHRS Centre d'accueil intercommunal	IML
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Le Lac	LAM
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Le Lac	LHSS
Mise à disposition des locaux	CHRS Centre d'accueil intercommunal	LHSS
Mise à disposition des locaux	CHRS Henri Tarze	LHSS
Mise à disposition des locaux du Lys Rouge	Directions ressources	Maison des aidants
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Montesquieu	SSIAD Belledonne
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Montesquieu	DASPE
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Les Alpains	Centre d'accueil de jour
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Les Alpains	SSIAD Chartreuse
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Les Alpains	SSIAD Vercors
Emplois aidés	Ehpad Narvik, Delphinelles, André Léo	Directions ressources

En 2022, les flux croisés se décomposent notamment de la manière suivante :

1. Les refacturations inter-budgétaires à hauteur de 3 215 282 € équilibrées en dépenses et en recettes pour l'ensemble des budgets
2. Les refacturations de la subvention Ville depuis le budget principal en dépenses vers les budgets annexes : équilibrées pour l'ensemble des budgets à hauteur de 2 473 152 €
3. Des refacturations entre le CCAS et la Ville de Grenoble en dépenses à hauteur de 438.7 K€ et en recette de 578.8 K€

1.1.5 STRATÉGIE D'AFFECTATION DE RÉSULTAT

Concernant la section d'investissement

Le résultat excédentaire ou déficitaire est généralement affecté en report à nouveau sur ce même budget et cela concerne tant le budget principal que les budgets annexes.

Concernant la section de fonctionnement

Une distinction doit être effectuée selon que l'on se situe au niveau d'un budget annexe ou du budget principal.

Néanmoins, un résultat déficitaire, sauf lorsqu'il peut être couvert par une réserve comme cela peut être le cas dans les budgets annexes des ESMS (établissements de santé médico-sociaux) est systématiquement affecté en report à nouveau ; en revanche, lorsqu'un résultat est excédentaire, un choix doit s'opérer selon une stratégie.

Note : Certains budgets annexes sont impactés par des dépenses refusées. Ces dépenses refusées font suite à des décisions des autorités de tarification, considérant ces dépenses étrangères par leur nature ou par leur importance, à celles qui avaient été envisagées lors de la procédure budgétaire, et qui ne sont pas justifiées par les nécessités de la gestion normale de l'établissement.

Ces dépenses refusées se traduisent comptablement par une inscription au bilan du compte de gestion en venant réduire les financements stables, donc les ressources à long terme (au même titre que les capitaux propres ou les dettes à long terme).

Sans intervention comptable de la part du gestionnaire, ces charges demeurent et affectent le cycle de financement des ressources durables. Un cycle de financement dont les ressources à long terme sont insuffisantes met en péril la capacité de l'institution à assurer une soutenabilité financière et de fait sa pérennité.

Dans le cadre de la signature du CPOM EHPAD-SSIAD-CDJ qui sera signé en 2023, des négociations ont été entamées avec les financeurs pour solder ces dépenses refusées, grâce en grande partie aux réserves disponibles sur les différents budgets.

• **Au niveau des budgets annexes :**

Concernant les structures ESMS, un résultat excédentaire peut être affecté :

- à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat ;
- en report à nouveau en section de fonctionnement, on dit qu'il vient réduire les charges de fonctionnement et éviter le déficit prévisionnel d'un exercice ;
- au financement des dépenses d'investissement, en venant augmenter les recettes d'investissement ;
- au compte de réserve de compensation des déficits futurs, ce qui permet d'atténuer tout ou partie l'impact d'un déficit à venir ;
- à un compte de réserve de trésorerie pour venir couvrir un besoin en fonds de roulement, utilisé par exemple lorsque le niveau de trésorerie atteint un niveau critique en cours d'année ;
- au financement des mesures d'exploitation d'un exercice n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté, on vient donc ici financer une action ponctuelle ;
- à un compte de réserve de compensation des charges d'amortissement, notamment lorsque des investissements imprévus viennent augmenter cette charge.

Un résultat déficitaire peut être :

- repris par la réserve de compensation des déficits,
- affecté en report à nouveau.



1.2 Présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes



DASPE **DASPA** **DASLPP** **Ressources**

1.2.1 SYNTHÈSE DU CA 2022 / BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	12 743 546,77 €	8 065 026,82 €	1 095 888,80 €
RECETTES	13 172 968,24 €	8 454 794,41 €	299 802,83 €
Résultat de l'exercice 2022 consolidé		389 767,59 €	-796 085,97 €
Résultat reporté		2 551 355,26 €	
Résultat cumulé investissement consolidé		2 941 122,85 €	
Réserves de compensation		0,00 €	
Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		389 767,59 €	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	77 323 677,37 €	69 149 370,92 €	
RECETTES	77 472 344,29 €	69 424 089,42 €	
Résultat de l'exercice 2022 consolidé		274 718,50 €	
Résultat reporté		-2 190 366,81 €	
Résultat cumulé fonctionnement		-1 915 648,31 €	
Report à nouveau non repris durant l'exercice		-896 447,58 €	
Reserves de compensation		311 915,14 €	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		-2 500 180,75 €	
Résultat Total de l'exercice 2022		664 486,09 €	

1.2.2 PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

01 BUDGET PRINCIPAL 01300

SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	6 853 714,05 €	4 842 747,58 €	808 298,75 €
RECETTES	6 853 714,05 €	5 309 442,27 €	201 629,83 €
Résultat de l'exercice 2022		466 694,69 €	-606 668,92 €
Résultat reporté		1 172 720,74 €	
Résultat cumulé investissement		1 639 415,43 €	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	48 331 031,75 €	41 568 148,18 €	
RECETTES	48 331 031,75 €	42 399 561,35 €	
Résultat de l'exercice 2022		831 413,17 €	
moitié Résultat de l'ex. 2022 Narvik		68 839,80 €	
moitié Résultat de l'ex. 2022 Delphinelles		72 546,23 €	
Résultat de l'exercice 2022 BP+N+D		972 799,20 €	
Résultat reporté		-2 321 857,79 €	
moitié Résultat reporté Narvik		-325 895,90 €	
moitié Résultat reporté Delphinelles HBGT		20 484,41 €	
moitié Résultat reporté Delphinelles DEP+SOINS		-142 812,30 €	
Résultat cumulé fonctionnement		-1 797 282,39 €	
Résultat Total de l'exercice 2022		-157 866,95 €	

02 RESIDENCES AUTONOMIE 01301

SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1 195 461,87 €	598 097,10 €	279 056,11 €
RECETTES	1 195 461,87 €	368 928,31 €	86 896,00 €
Résultat de l'exercice 2022		-229 168,79 €	
Résultat reporté		576 963,26 €	
Résultat cumulé investissement		347 794,47 €	
Réserves de compensation		0,00 €	
Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		347 794,47 €	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	4 625 400,00 €	4 409 185,66 €	
RECETTES	4 625 400,00 €	3 613 162,72 €	
Résultat de l'exercice 2022		-796 022,94 €	
Résultat reporté		64 219,57 €	
Résultat cumulé fonctionnement		-731 803,37 €	
Report à nouveau non repris durant l'exercice		0,00 €	
Reserves de compensation		0,00 €	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		-731 803,37 €	
Résultat Total de l'exercice 2022		-1 025 191,73 €	

04 RESTAURATION A DOMICILE 01303

SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	56 130,00 €	18 341,66 €	285,00 €
RECETTES	164 890,05 €	54 433,23 €	4 830,00 €
Résultat de l'exercice 2022		36 091,57 €	
Résultat reporté		84 625,05 €	
Résultat cumulé investissement		120 716,62 €	
Réserves de compensation		0,00 €	
Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		120 716,62 €	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	1 498 400,00 €	1 439 737,68 €	
RECETTES	1 498 400,00 €	1 360 611,21 €	
Résultat de l'exercice 2022		-79 126,47 €	
Résultat reporté		79 143,07 €	
Résultat cumulé fonctionnement		16,60 €	
Report à nouveau non repris durant l'exercice		0,00 €	
Reserves de compensation		0,00 €	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		16,60 €	
Résultat Total de l'exercice 2022		-43 034,90 €	

05 SOINS 01304

SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	10 945,00 €	3 108,40 €	362,07 €
RECETTES	480,00 €	5 000,00 €	480,00 €
Résultat de l'exercice 2022		1 891,60 €	
Résultat reporté		66 091,38 €	
Résultat cumulé investissement		67 982,98 €	
Réserves de compensation		0,00 €	
Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		67 982,98 €	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	4 284 989,51 €	4 156 205,55 €	
RECETTES	4 284 989,51 €	4 583 365,77 €	
Résultat de l'exercice 2022		427 160,22 €	
Résultat reporté		133 477,39 €	
Résultat cumulé fonctionnement		560 637,61 €	
Report à nouveau non repris durant l'exercice		0,00 €	
Reserves de compensation		0,00 €	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		560 637,61 €	
Résultat Total de l'exercice 2022		429 051,82 €	

06 CENTRE DE JOUR 01305

SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	43 745,69 €	11 893,47 €	
RECETTES	690,00 €	20 000,00 €	
Résultat de l'exercice 2022		8 106,53 €	
Résultat reporté		50 996,63 €	
Résultat cumulé investissement		59 103,16 €	
Réserves de compensation		0,00 €	
Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		59 103,16 €	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	973 170,00 €	934 141,87 €	
RECETTES	973 170,00 €	955 553,32 €	
Résultat de l'exercice 2022		21 411,45 €	
Résultat reporté		-229 811,38 €	
Résultat cumulé fonctionnement		-208 399,93 €	
Report à nouveau non repris durant l'exercice		0,00 €	
Reserves de compensation		20 066,49 €	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		-188 333,44 €	
Résultat Total de l'exercice 2022		29 517,98 €	

08 PHU 01307

SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	2 203 936,14 €	1 067 344,72 €	4 824,35 €
RECETTES	2 482 768,60 €	1 215 553,00 €	997,00 €
Résultat de l'exercice 2022		148 208,28 €	-3 827,35 €
Résultat reporté		302 957,94 €	
Résultat cumulé investissement		451 166,22 €	
Réserves de compensation		0,00 €	
Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		451 166,22 €	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	3 199 787,00 €	3 049 238,47 €	
RECETTES	3 199 787,00 €	3 156 996,33 €	
Résultat de l'exercice 2022		107 757,86 €	
Résultat reporté		2 348,60 €	
Résultat cumulé fonctionnement		110 106,46 €	
Report à nouveau non repris durant l'exercice		0,00 €	
Reserves de compensation		0,00 €	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		110 106,46 €	
Résultat Total de l'exercice 2022		255 966,14 €	

09 NARVIK 01308

SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	374 800,00 €	51 258,73 €	
RECETTES	374 800,00 €	54 871,60 €	
Résultat de l'exercice 2022		3 612,87 €	
Résultat reporté		0,00 €	
Résultat cumulé investissement		3 612,87 €	
Réserves de compensation		0,00 €	
Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		3 612,87 €	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	1 746 754,00 €	1 588 442,03 €	
RECETTES	1 746 754,00 €	1 726 121,63 €	
Résultat de l'exercice 2022		137 679,60 €	
Résultat reporté		22 982,06 €	
Résultat cumulé fonctionnement		160 661,66 €	
Report à nouveau non repris durant l'exercice		-651 791,80 €	
Reserves de compensation		143 586,14 €	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		-347 544,00 €	
Résultat Total de l'exercice 2022		141 292,47 €	

10 DELPHINELLES 01309

SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	187 550,00 €	29 194,26 €	
RECETTES	187 550,00 €	29 922,30 €	
Résultat de l'exercice 2022		728,04 €	
Résultat reporté		0,00 €	
Résultat cumulé investissement		728,04 €	
Réserves de compensation		0,00 €	
Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		728,04 €	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	1 568 940,11 €	1 466 001,55 €	
RECETTES	1 568 940,11 €	1 611 094,02 €	
Résultat de l'exercice 2022		145 092,47 €	
Résultat reporté		-66 394,00 €	
Résultat cumulé fonctionnement		78 698,47 €	
Report à nouveau non repris durant l'exercice		-244 655,78 €	
Reserves de compensation		0,00 €	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		-165 957,31 €	
Résultat Total de l'exercice 2022		145 820,51 €	

11 LUCIE PELLAT 01310

SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	615 783,00 €	448 893,08 €	
RECETTES	615 783,00 €	538 633,80 €	
Résultat de l'exercice 2022		89 740,72 €	
Résultat reporté		0,00 €	
Résultat cumulé investissement		89 740,72 €	
Réserves de compensation		0,00 €	
Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		89 740,72 €	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	4 171 970,00 €	4 066 001,05 €	
RECETTES	4 171 970,00 €	3 802 884,89 €	
Résultat de l'exercice 2022		-263 116,16 €	
Résultat reporté		-307 532,25 €	
Résultat cumulé fonctionnement		-570 648,41 €	
Report à nouveau non repris durant l'exercice		0,00 €	
Reserves de compensation		55 849,02 €	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		-514 799,39 €	
Résultat Total de l'exercice 2022		-173 375,44 €	

12 ST BRUNO 01311

SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	105 710,00 €	79 415,85 €	
RECETTES	105 710,00 €	80 059,01 €	
Résultat de l'exercice 2022		643,16 €	
Résultat reporté		0,00 €	
Résultat cumulé investissement		643,16 €	
Réserves de compensation		0,00 €	
Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		643,16 €	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	3 123 270,00 €	2 866 102,69 €	
RECETTES	3 123 270,00 €	2 865 971,17 €	
Résultat de l'exercice 2022		-131,52 €	
Résultat reporté		33 947,41 €	
Résultat cumulé fonctionnement		33 815,89 €	
Report à nouveau non repris durant l'exercice		0,00 €	
Reserves de compensation		22 197,49 €	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		56 013,38 €	
Résultat Total de l'exercice 2022		511,64 €	

15 LAM 01314

SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	553 091,02 €	505 058,98 €	3 424,59 €
RECETTES	648 440,67 €	258 637,49 €	5 450,00 €
Résultat de l'exercice 2022		-246 421,49 €	2 025,41 €
Résultat reporté		297 000,26 €	
Résultat cumulé investissement		50 578,77 €	
Réserves de compensation		0,00 €	
Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		50 578,77 €	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	2 409 430,00 €	2 253 734,65 €	
RECETTES	2 558 096,92 €	2 294 194,43 €	
Résultat de l'exercice 2022		40 459,78 €	
Résultat reporté		69 916,92 €	
Résultat cumulé fonctionnement		110 376,70 €	
Report à nouveau non repris durant l'exercice		0,00 €	
Reserves de compensation		70 216,00 €	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		180 592,70 €	
Résultat Total de l'exercice 2022		-205 961,71 €	

16 ANDRE LEO 01315

SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	542 680,00 €	409 672,99 €	
RECETTES	542 680,00 €	519 313,40 €	
Résultat de l'exercice 2022		109 640,41 €	
Résultat reporté		0,00 €	
Résultat cumulé investissement		109 640,41 €	
Réserves de compensation		0,00 €	
Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		109 640,41 €	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	1 460 735,00 €	1 351 928,54 €	
RECETTES	1 460 735,00 €	1 054 572,58 €	
Résultat de l'exercice 2022		-297 355,96 €	
moitié Résultat de l'ex. 2022 Narvik		68 839,80 €	
moitié Résultat de l'ex. 2022 Delphinelles		72 546,23 €	
Résultat de l'exercice 2022 AL+N+D		-155 969,94 €	
Résultat reporté		0,00 €	
moitié Résultat reporté Narvik		-325 895,90 €	
moitié Résultat reporté Delphinelles HBGT		20 484,41 €	
moitié Résultat reporté Delphinelles DEP+SOINS		-142 812,30 €	
Résultat cumulé fonctionnement		-604 193,73 €	
Report à nouveau non repris durant l'exercice		0,00 €	
Reserves de compensation		0,00 €	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		-604 193,73 €	
Résultat Total de l'exercice 2022		-46 329,52 €	

1.2.3 SYNTHÈSE DES RATIOS BUDGÉTAIRES

Compte Administratif consolidé - budget principal et budgets annexes :

RATIOS	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Mesure du service rendu Dépenses réelles fonctionnement / Population	401,07	396,50	416,70
Taille financière Recettes réelles de fonctionnement / Population	410,52	402,23	437,80
Effort et niveau d'équipement Dépenses d'équipement brut / Population	11,80	17,13	24,49
Niveau d'endettement Encours dette / Population	106,3	114,4	120,5
Poids du personnel Dépenses de personnel / Dépenses réelles fonct.	72,16%	75,46%	72,41%
Mesure de l'épargne nette Dép Réelles Fonct + rembst annuel dette capital / Recettes réelles fonct	101,02%	101,80%	98,13%
Taux d'investissement Dép équipmt brut / Recettes réelles fonct	2,88%	4,26%	5,59%
Poids de la dette Encours dette au 01 janvier année n / Recettes réelles fonct	25,89%	28,44%	27,53%
Épargne brute Excédents recettes réelles fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement	1 490 160,91	902 340,00	3 326 140,81
Épargne nette Épargne brute moins annuité en capital des emprunts	-660 726,09	-1 140 858,00	1 293 666,06
Capacité de désendettement Rapport de l'encours de la dette à l'épargne brute	11,24	19,99	5,71

L'épargne nette est positive à hauteur de 1,29 M€ : à noter que la subvention Ville exceptionnelle au titre de 2021, a été perçue sur l'exercice 2022

Données de base de calcul	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Population	157 650	157 650	157 650
Dépenses réelles fonctionnement	63 228 085 €	62 508 509 €	65 692 672 €
Dépenses d'équipement (20,21,23 réel)	1 861 016 €	2 699 806 €	3 860 091 €
Recettes réelles de fonctionnement	64 718 246 €	63 410 849 €	69 018 812 €
Encours dette	16 754 132 €	18 035 057 €	19 002 582 €
Dépenses de personnel (012)	45 626 258 €	47 169 063 €	47 566 479 €
Remboursement annuel dette en capital	2 150 887 €	2 043 198 €	2 032 475 €



1.3 Relations financières Ville/CCAS



DASPE



DASPA



DASLPP



Ressources

1.3.1 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AU CCAS

- La contribution de la Ville de Grenoble à son CCAS permet de mener une politique d'action sociale ambitieuse avec une orientation volontariste **de gestion sobre et équilibrée de redressement de la situation financière de ces budgets annexes.**
- La subvention de la Ville de Grenoble s'est élevée à hauteur de **21,9 M€ en 2022.**
- La Ville finance également le CCAS, par des refacturations de dispositifs contractuels à hauteur de **380,7 K€** dont un certain nombre **sont portés par le budget de la Direction d'Action Sociale Lutte contre la Pauvreté et la Précarité.**

Une synthèse en est présentée dans le tableau ci-dessous.

CA 2022				
Conventions	Thématique	Dépenses	Recettes	
		Refacturation	Refacturation (dépendance ville)	Subvention Ville de fonctionnement
Subvention Ville de Grenoble				21 904 000
Contrat de prestation d'accueil des usagers et de prise en charge du courrier pour le CCAS au 1/05	Contrat de prestation d'accueil des usagers et de prise en charge du courrier pour le CCAS	213 913	162 796	
Convention d'occupation du domaine public du Centre Communal Camille Claudel	Claudel - occupation de locaux au 1/05 (au réel)	160 000		
Convention de financement relative aux dispositifs communs d'action sociale	Frais de personnel fonctions transversales rattachés aux activités du DG du CCAS/DGA "Ville solidaire" (au réel)	6 811	50 311	
	Dispositif d'hébergement hôtelier			50 000
	Dispositif des interventions spécifiques (chap 011 vdg)		0	20 000
	Dispositifs des appartements temporaires (Fluides) (au forfait)			46 000
	Protocole abbaye (chap 011 vdg)		55 426	
	Frais de personnel, services AVAAD/SHA ET chargée de financement (au réel)		177 777	
	Dispositifs Alliance, la Petite Pause et Kogan		83 178	
Total		380 724	529 488	22 020 000

1.3.2 CONTRIBUTIONS DU CCAS VERSEES A LA VILLE

La Métro, la Ville de Grenoble et le CCAS ont entamé depuis plusieurs années une politique de mutualisation de services ressources.

Il s'agit de construire une réponse mutualisée, aux enjeux partagés entre la Ville et le CCAS : transition écologique, optimisation du patrimoine, amélioration de la sécurité et respect des normes de qualité.

- La gestion du patrimoine du CCAS est assurée par la Ville de Grenoble dans le cadre d'un **contrat de quasi-régie** depuis le transfert des services techniques du CCAS à la Ville) :

- **l'entretien, la maintenance, les travaux** des aires de jeux et des bâtiments, et les prestations associées de maîtrise d'œuvre, dans les bâtiments dont le CCAS à l'usage ;
 - les travaux d'entretien dans les espaces privatifs utilisés par le CCAS au sein du bâtiment Claudel relèvent du contrat de quasi-régie en vigueur conclu entre la Ville et le CCAS ;
 - l'entretien et la maintenance **des véhicules** du CCAS sont également assurés par la Ville dans le cadre d'un contrat de quasi-régie.
- **Le carburant** utilisé pour les véhicules du CCAS et fourni par la station de la Ville fait l'objet d'une refacturation Ville au CCAS.
 - **L'assistance informatique** est refacturée dans le cadre de la convention de **service commun** existante entre le CCAS – la Ville et la Métropole.
 - Le service commun « **centre d'impression numérique** » entre la Ville et la Métropole a été étendu au CCAS à compter de 2020.
 - La politique d'achat dans le cadre de groupements de commande Ville-CCAS permet également au CCAS d'optimiser sa gestion.



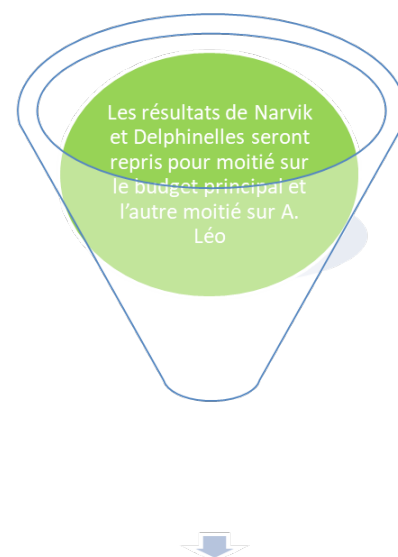
2. PRÉSENTATION CONSOLIDÉE PAR BUDGET

Conformément au plan stratégique du CCAS, la politique sociale du CCAS de Grenoble prend pleinement sa place au sein des politiques menées par la municipalité (services en charge de l'action territoriale, de la santé, de l'insertion, du logement, de l'éducation, de la culture,...).

Le CCAS travaille au sein d'un écosystème, en lien avec le réseau d'acteurs du champ social sur le territoire de l'agglomération (Etat, Métropole, Département de l'Isère, Caisse d'Allocations Familiales, milieu associatif, autres CCAS et communes,...).

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 CONSOLIDE BUDGET PRINCIPAL -BUDGET ANNEXE

BUDGETS	Rés fct exercice 2022	Résultat de fct cumulé (2022 & ant.)
Principal	831 413,17	-1 490 444,62
Résid. Autonomie	-796 022,74	-731 803,37
Restaur. À domicile	-79 126,47	16,60
Soins	427 160,22	560 637,71
Centre de jour MDA	21 411,45	-188 333,44
CHRS-CAI	107 757,86	110 106,46
EHPAD Narvik	137 679,60	-347 544,00
EHPAD Delphinelles	145 092,47	-165 957,31
EHPAD L. Pellat	-263 116,16	-514 799,39
EHPAD S. Bruno	-131,52	56 013,38
LAM-LHSS	40 459,78	180 592,70
EHPAD A. Léo	-297 355,96	-297 355,96
Total consolidé	275 221,70	-2 828 871,24

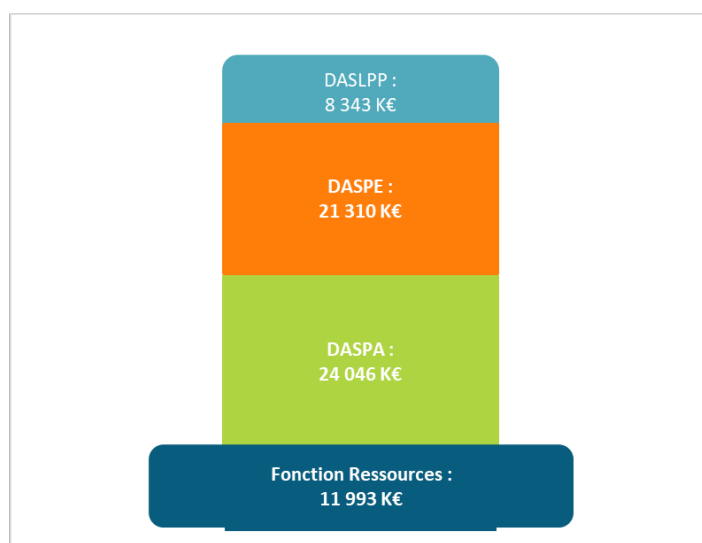


RATIOS D'EPARGNE BUDGET PRINCIPAL - BUDGET ANNEXE

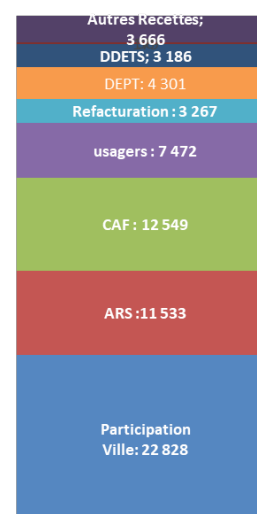
Données de base de calcul	CA 2020	CA 2021	CA 2022	
Dépenses réelles fonctionnement	63 228 085	62 508 687	65 692 672	
Recettes réelles de fonctionnement	64 718 246	63 410 849	69 018 812	
Epargne brute Recettes réelles	1 490 161	902 162	3 326 141	
Remboursement annuel dette en capital	2 150 887	2 043 198	2 032 475	
Epargne nette Epargne brute moins annuité en capital des emprunts	-660 726,74	-1 141 035,75	1 293 666,06	

LA POLITIQUE SOCIALE DU CCAS PAR DAS CA 2022 FONCTIONNEMENT : 65,692M€

DEPENSES



RECETTES







Note d'introduction

La Direction de l'Action Sociale Petite Enfance regroupe 5 groupes d'activités qui se traduisent par 5 enveloppes budgétaires : une équipe de Direction Petite Enfance, les 27 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, les 6 Relais Petite Enfance, le Pôle Accueil Petite Enfance et le Pôle médico-psychologique. Ces enveloppes sont toutes intégrées au Budget Principal.

La Direction d'Action Sociale Petite-Enfance est marquée, en 2022, par plusieurs projets d'ampleur.

L'année 2022 a permis **l'élaboration du projet éducatif petite enfance, cadre de référence qui met en œuvre les axes politiques et permet la conduite d'un projet petite enfance cohérent et ambitieux pour la Ville de Grenoble pour une durée de 5 ans**. Il vise ainsi à favoriser une coopération renforcée de l'ensemble des acteurs du territoire afin de créer une véritable communauté éducative dans le respect des missions et champs d'intervention de chacun-e, de manière conjointe ou complémentaire.

Ce travail sur le projet éducatif s'est accompagné **d'une étude fine relative aux ressources humaines visant à mettre en œuvre une cohérence d'encadrement qui réponde à la fois au cadre réglementaire, tout en étant supplétive pour répondre à l'accueil qualitatif** nécessaire à l'accompagnement des publics en situation de fragilité (sociale, handicap, etc.). Les rééquilibrages et recrutements nécessaires seront menés au cours de l'année 2023.

L'année 2022 a également été marquée par **un travail collaboratif entre la Direction Petite-Enfance et la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Grenoble en vue de l'ouverture en janvier 2023 d'un lieu innovant dénommé « Espace Cultures et Petite Enfance »**. L'objectif est de faire de ce lieu un équipement au service des actrices et acteurs sociaux, culturels et éducatifs, afin d'amener les parents et leurs jeunes enfants vers la culture, les sensibiliser aux compétences de leurs tout-petits dans ce domaine, partager des clés de transmission permettant l'appropriation, et au final les inciter à fréquenter des lieux de culture en autonomie et en famille.

Les présentations comptables 2022 ci-dessous n'intègrent pas les frais des fonctions support (appelés également « frais de siège »). La part de frais de siège, incluse au budget principal, pour l'ensemble des services de la DASPE qui y sont rattachés, ne peut en effet faire l'objet, dans ce même budget, de refacturations internes enregistrées comptablement selon la clé de répartition déterminée en 2016.

Toutefois, la répartition analytique des coûts des services ressources correspondants à ces services est évaluée à 3,8 M€.

Le budget réalisé 2022 de l'ensemble de la Direction d'Action Sociale présente en dépenses une évolution de – 1 064.7 K€, soit – 4.59 % par rapport au CA 2021, pour atteindre un total de 22 154.7 k€ (hors frais de siège et charges à répartir).

Les dépenses de Masse Salariale sont en baisse de 1 328.7 K€, soit – 5.98 %, lié notamment à la non affectation sur le budget de la Petite Enfance d'une partie des frais de remplacements des EAJE, ceux-ci ayant été imputés à la Direction des Ressources.

Les Recettes Petite Enfance représentent un total de 14 051.5 K€, soit + 1 714.1 K€ et + 13.89 %. Les éléments d'explication sont abordés dans ce document.

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	846,2 K€	843,8 K€	844,3 K€	-0.22%	-1,8 K€
ORDRE	846,2 K€	843,8 K€	844,3 K€	-0.22%	-1,8 K€
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 519,5 K€	1 847 K€	1 459,5 K€	-3.95%	-60 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 722,7 K€	20 327,4 K€	19 484 K€	-5.98%	- 1 238,7 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	39,8 K€	146,9 K€	332,6 K€	735.16%	292,8 K€
66 CHARGES FINANCIERES	0 K€	0 K€	0 K€	0.00%	0 K€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	91,2 K€	2,2 K€	34,2 K€	-62.47%	-57 K€
REEL	22 373,2 K€	22 323,5 K€	21 310,4 K€	-4.75%	- 1 062,8 K€
Totaux DEPENSE	23 219,4 K€	23 167,3 K€	22 154,7 K€	-4.59%	- 1 064,7 K€
Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	129,4 K€	129,5 K€	128,9 K€	-0.37%	-0,5 K€
ORDRE	129,4 K€	129,5 K€	128,9 K€	-0.37%	-0,5 K€
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	148,1 K€	0 K€	106,7 K€	-27.91%	-41,3 K€
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 554,2 K€	3 281,5 K€	2 783,6 K€	8.98%	229,4 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 812,4 K€	12 658,9 K€	10 900,3 K€	23.69%	2 087,9 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 K€	50 K€	60,6 K€	21.23%	10,6 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	643,3 K€	5 K€	71,3 K€	-88.91%	-571,9 K€
REEL	12 207,9 K€	15 995,4 K€	13 922,6 K€	14.05%	1 714,6 K€
Totaux RECETTE	12 337,4 K€	16 124,9 K€	14 051,5 K€	13.89%	1 714,1 K€
Besoin en subvention Ville	10 882 K€	7 042,5 K€	8 103,2 K€	- 25,5 %	- 2 778,8 K€

3.1.1 FOCUS SUR LES RECETTES DE LA PETITE ENFANCE

Ces recettes se réalisent :

- Soit directement
 - dans les budgets des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (La Prestation de Service Unique payée par la CAF, la participation des familles aux frais de garde, une partie de l'aide exceptionnelle Covid payée par la CAF), les remboursements de charges de personnel, une partie des bonus handicap et mixité sociale ;
 - dans les budgets des Relais Petite Enfance (La Prestation de Service payée par la CAF et l'aide du Département) ;
- Soit dans le budget de la Direction Petite Enfance, à l'instar du Contrat Enfance Jeunesse, d'une partie de l'aide exceptionnelle CAF Covid, de la vente de places, d'appels à projets...

Une présentation des recettes des EAJE (notamment de la Prestation de Service Unique, du Contrat Enfance Jeunesse, de la recette exceptionnelle de la CAF) de façon globale permettra plus de pertinence et une meilleure appréciation / compréhension de la réalisation des recettes en 2022.

Les principales recettes de la Direction d'Action Sociale Petite Enfance

1. La Prestation de Service Unique

La Prestation de Service Unique :

Elle correspond au forfait horaire fixé par la CAF. Ce forfait se décompose comme suit :

- Une participation des familles en fonction de leurs ressources
- Une participation complémentaire de la CAF correspondant à la différence entre le forfait horaire et la participation horaire des familles.

Sur une année, la CAF paye :

- 70 % de la prévision de l'activité année n
- Le solde de l'activité année n-1 réelle

Forfait horaire et la participation horaire des familles

3 forfaits sont appliqués au CCAS suivant le taux de facturation ; ce taux de facturation correspondant à l'écart entre le nombre d'heures facturées et le nombre d'heures réalisées.

Exceptionnellement, le conseil d'administration de la CAF a voté deux revalorisations successives en 2022 du forfait horaire PSU :

- Le jeudi 10 février 2022 : revalorisation de 3 %. L'objectif affiché de la CAF étant d'accompagner :
 - la revalorisation des salaires et des diplômes dans un secteur en perte d'attractivité,
 - des standards de qualité plus élevés pour les locaux, les pratiques et les conditions d'emploi dans les crèches,
 - une tendance à la baisse de fréquentation des familles en lien avec la généralisation du télétravail.

- Le mardi 6 septembre 2022 : revalorisation supplémentaire de 2 % :
 - cet apport financier doit permettre aux gestionnaires de mieux faire face à l'inflation et de renforcer l'attractivité salariale des métiers.

La hausse totale sur l'année est donc de + 5 %.

- Taux de facturation inférieur ou égal à 107 % = 6.01 €
- Taux de facturation compris entre 107 % et 117 % = 5.56 €
- Taux de facturation supérieur à 117 % = 5.14 €

Plus l'écart entre les heures réalisées et les heures facturées est faible, plus le forfait CAF accordé est important donc la recette associée est importante.

Concernant la participation des familles :

- Un tarif horaire est calculé pour les usagers en tenant compte de leurs revenus imposables de l'année n-2 et du nombre d'enfants à charge.
- Un revenu plafond et plancher est fixé par la CAF. Ils sont actualisés toutes les années.

Le financement de la PSU a été marqué, ces dernières années, par un ralentissement de la dynamique de financement de ces établissements. Ce ralentissement est symbolisé par le forfait PSU, dont le taux d'évolution n'a cessé de baisser ces dernières années pour connaître une évolution nulle en 2019 et une reprise très modérée d'augmentation en 2020 et 2021. L'année 2022 marque une nouvelle évolution positive de ces forfaits s'inscrivant dans un contexte de fortes difficultés auxquelles sont confrontés ces structures (personnel – activité – inflation).

Les tableaux ci-dessous vous présentent ces évolutions au fil des années :

évolution des forfaits PSU 2016 - 2022				Forfaits PSU 2016 - 2022			
années	taux de facturation inférieur ou égal à 107 %	taux de facturation sup à 107 % et inf ou = à 117 %	taux de facturation sup à 117 %	Année	taux de facturation inférieur ou égal à 107 %	taux de facturation sup à 107 % et inf ou égal à 117 %	taux de facturation sup à 117 %
2016	4,98%	3,11%	1.08%	2016	5,27 €	4,97 €	4,69 €
2017	4,74%	3,02%	0.85%	2017	5,52 €	5,12 €	4,73 €
2018	1,63%	1,37%	1.48%	2018	5,61 €	5,19 €	4,80 €
2019	0,00%	0,00%	0.00%	2019	5,61 €	5,19 €	4,80 €
2020	0,89 %	0,96 %	1,04%	2020	5,66 €	5,24 €	4,85 €
2021	1,06 %	0,95 %	1,03%	2021	5,72 €	5,29 €	4,90 €
2022	5%	5%	5%	2022	6,01 €	5,56 €	5,14 €

A. Le droit à la Prestation de Service Unique (droit théorique)

est directement lié à l'activité des Etablissements d'accueil du Jeune Enfant et des facturations que nous émettons.

Il comprend deux recettes distinctes :

1. La participation des familles
2. La participation de la CAF qui nous verse, pour chaque heure facturée, un forfait dont le montant varie (voir tableau ci-dessus) en fonction du taux de facturation.

Au titre de 2022 :

1. La participation théorique due par les familles s'élève, à 2 756.9 K€ soit + 31.8 K€, (+ 1.15 %), par rapport à l'année 2021. L'écart de réalisation avec l'année 2019 (année pré-Covid) est de - 130.8 K€ (- 4.53 %).
2. La participation théorique de la CAF s'établit à 8 719 K€ contre 7 702,9 K€ en 2021, soit une hausse de +1 016.1 K€ (+ 13.19 %) et l'écart avec l'année 2019 est de + 353.2 K€, soit + 4.22 %.

Le droit total théorique (usagers + CAF) à la Prestation de Service Unique est de 11 475.9 K€, au titre de l'année 2022, en hausse de 1 047.9 K€, soit + 10.05 %.

B. Les recettes comptabilisées au CA 2022 :

Le mode de comptabilisation annuel de la PSU, mis en place depuis plusieurs années ne permet pas toujours de coller à la stricte réalité des recettes de l'exercice en raison des années de versement des acomptes et du solde de l'année antérieure. Cela nous contraint à constater des écarts sur certaines années.

Nous avons perçu au titre de la participation de la CAF :

- 3 acomptes pour l'année 2022 et le solde de l'année 2021, soit un total de 7 670.5 K€
- La participation des familles à hauteur de 2 765.9 K€.

La recette totale de la PSU (CAF & familles) comptabilisée dans notre Compte Administratif 2022 est de 10 436.4 k€.

Elle est à comparer avec la recette totale de la PSU (CAF & familles) du compte administratif 2021 de 9 939.1 K€, soit + 497.3 K€ + 5 %.

Les principaux éléments qui ont impacté la Prestation de Service Unique en 2022 :

- ❖ Une reprise de l'activité a eu lieu après les importantes fermetures liées à la pandémie du Covid en 2020, sans toutefois atteindre l'activité de 2019. Les heures facturées :
 - En comparaison à l'année 2019 : - 180 501 heures (- 8,41 %) et - 2.46 % du taux d'occupation heures facturées
 - En comparaison à l'année 2020 : + 419 716 heures (+ 27.16 %) et + 7,03 % du taux d'occupation heures facturées
 - En comparaison à l'année 2021 : + 58 419 heures (+ 3.06 %) et + 1.78 % du taux d'occupation heures facturées

La PSU versée par la CAF est directement liée à l'activité.

- ❖ L'ensemble des EAJE n'ont pas connu, en 2022, contrairement aux deux années précédentes, de journées de fermeture impactant l'ensemble des structures. Des absences perlées d'enfants ont eu lieu avec un faible impact sur l'activité de ces structures.
- ❖ L'évolution du forfait PSU connaît une faible hausse de 5 %, par rapport à l'année 2021 et ne permet pas de compenser la perte d'activité résiduelle sur l'année 2019.
- ❖ Le taux de facturation (écart entre le nombre d'heures réalisées et le nombre d'heures facturées) qui définit le niveau du forfait PSU (soit 6.01 € par heure, soit 5,56 € par heure) continue à régulièrement s'améliorer, puisque seulement 9 EAJE en 2020 bénéficiaient du taux maximum, 16 EAJE en 2021 et 21 EAJE ont rempli les conditions pour l'obtenir permettant ainsi d'obtenir un financement maximal.
- ❖ **La recette exceptionnelle de la CAF**

Afin de palier à la perte de recettes liée à l'activité des EAJE, la CAF, principal financeur de ces structures, a mis en place une aide exceptionnelle. Cette mesure est entrée en vigueur en mars 2020 et s'est prolongée tout au long des années 2021 et 2022.

Elle a pour objectif de soutenir financièrement les gestionnaires des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant dont l'activité est grandement impactée par la crise sanitaire de la Covid 19.

L'aide financière forfaitaire s'élève à **27 € par jour et par place fermée ou non pourvue**.

Les critères d'éligibilité sont, en application des diverses décisions gouvernementales :

Motif d'éligibilité à l'aide exceptionnelle
Fermeture totale ou partielle sur proposition de l'ARS en application des recommandations nationales applicables à date
Fermeture totale ou partielle de la structure à l'initiative du gestionnaire en raison de l'absence de personnel(s) malades(s) de la Covid19
Place non pourvue par un enfant dont au moins un des parents est à l'isolement (malade du Covid-19)

Les familles ne sont pas facturées pour les heures non réalisées pendant cette période.

Au titre de l'année 2021, nous avons donc comptabilisé un montant d'aide exceptionnelle Covid de 603,9 K€ représentant :

- ✚ 93,9 K€ du solde de l'année 2020 impactant les recettes 2021
- ✚ 510 K€ en rattachement du droit 2021.

Au titre de l'année 2022, nous n'avons pas de droits pour percevoir cette recette.

Nous avons intégré dans notre comptabilité un montant de 536.9 K€ (au titre de l'année 2021) dont 510 K€ ont été rattachés sur l'exercice 2021.

La recette nette est donc de 26.9 K€ pour l'année 2022.

Nous constatons donc une baisse de 577 K€.

2. Le Contrat Enfance Jeunesse :

Un nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été signé en fin d'année 2019, pour les années 2019 – 2022. Il acte le financement de 47 actions Petite Enfance portées par le CCAS (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant associatifs ou CCAS – Lieu d'Accueil Enfants Parents – poste de coordination...). Ce contrat sera remplacé en 2023 par une Convention Territoriale Globale impliquant la CAF, le CCAS et la Ville de Grenoble.

Nous avons perçu en 2022 :

- Au titre de l'année 2020 : le solde de 959.6 K€ qui, comptablement, était rattaché à l'exercice 2021 n'impactant donc pas nos recettes 2022.
- Au titre de l'année 2021 : l'intégralité de notre droit calculé sur la liquidation du Contrat au titre de l'année 2021 pour la partie Enfance, soit un montant de 2 122.4 K€.
Ce montant comprend :
 - 2 187.8 K€ de droit contractuel, basé notamment sur une prévision chiffrée de l'activité des établissements
 - Une déduction de 116.8 K€ liée à la non réalisation des objectifs d'activité des structures
 - 51.4 K€ de dégressivité payée par la CAF pour 4 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant du CCAS.
- Au titre de l'année 2022 : un acompte d'un montant de 963 K€ rattaché à l'exercice 2023 par une écriture de produit constaté d'avance.

Nous avons ainsi comptablement un montant total de 2 122.4 K€ inclus dans les recettes 2022. Cette recette est en augmentation de 2 011.2 K€ par rapport à l'exercice 2021.

3. Les Bonus :

➤ Bonus Mixité Sociale : - 101.5 K€

Ce Bonus initié par la CAF s'applique lorsque les participations familiales perçues par la structure sont faibles afin de compenser le manque de recettes observées par les structures qui concentrent une part importante d'enfants issus de familles particulièrement précaires.

Il s'applique à l'ensemble des places de la structure et est calculé en fonction des participations familiales moyennes perçues par la structure. Il se déclenche dès lors que celles-ci sont inférieures à un seuil (1,35 € en 2022).

Les modalités de calcul de ce Bonus :

Montant total des participations familiales perçues au titre de l'année

Nombre total d'heures facturées au titre de l'année

Montant horaire moyen des participations familiales	Montant du bonus "mixité sociale" par place et par an
2022	
montant < ou = à 0,81 €	2 100 €
0,79 € < montant < ou = à 1,07 €	800 €
1,04 € < montant < ou = à 1,35 €	300 €
montant > à 1,35 €	0 €

Nous avons perçu en 2022 :

Comme pour le versement de la Prestation de Service Unique, le mode de comptabilisation annuel des Bonus, mis en place depuis plusieurs années ne permet pas toujours de coller à la stricte réalité des recettes de l'exercice en raison des années de versement des acomptes et du solde de l'année antérieure.

- **Au titre de l'année 2021 :**
 - Nous avons perçu le solde de 446.7 K€ avec une écriture de rattachement sur l'exercice 2021 de 409.4 K€ soit + 37.3 K€ imputé à l'année 2022
- **Au titre de l'année 2022 :**
 - Nous avons perçu 3 acomptes d'un montant total de 324.2 K€ et n'avons pas effectué d'écriture de rattachement du solde prévisionnel.
 - Soit un total de 324.2 K€
- **Au titre des années 2021 et 2022 :**
 - *Un montant total comptabilisé de 361.5 K€*

➤ **Bonus « inclusion handicap » - 160 K€**

Ce Bonus, également initié par la CAF, s'applique dès le premier enfant en situation de handicap accueilli dans une structure : l'objectif est d'encourager une véritable politique d'inclusion dans les EAJE et à proximité des lieux de vie des enfants.

Son montant est croissant avec le pourcentage d'enfants en situation de handicap inscrits dans la structure.

Il s'applique à toutes les places de la structure.

Il est attribué pour les enfants :

- Percevant l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Présentant un handicap nécessitant une adaptation des modalités d'accueil

Les modalités de calcul de ce Bonus :

Le Bonus dépend du pourcentage d'enfants en situation de handicap accueillis et du coût par place. Il se calcule de la manière suivante :

Places agréées X [(% d'enfants porteurs de handicap x Taux de financement x Coût par place dans la limite du plafond de coût par place) plafonné à 1300€ par place]

Nous avons perçu en 2022 :

- **Au titre de l'année 2021 :**
 - Nous avons perçu le solde d'un montant de 24.5 K€ avec une écriture de rattachement sur l'exercice 2021 de 25.3 K€ soit – 0.8 K€ imputé à l'année 2021

- **Au titre de l'année 2022 :**
 - Nous avons perçu 3 acomptes, pour un total de 104.6 K€ et n'avons pas effectué d'écriture de rattachement du solde prévisionnel.
 - Soit un total de 104.6 K€

- **Au titre des années 2021 et 2022 :**
 - *Un montant total de 103.8 K€*

3.1.2 BUDGET DE DIRECTION

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	56,3 K€	52,2 K€	89,4 K€	58.63%	33 K€
ORDRE	56,3 K€	52,2 K€	89,4 K€	58.63%	33 K€
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	139,3 K€	192,9 K€	96 K€	-31.07%	-43,3 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	808 K€	685,3 K€	1 072,6 K€	32.74%	264,5 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	39,7 K€	146,9 K€	332,6 K€	737.18%	292,9 K€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	91 K€	2,2 K€	-0,7 K€	-100.75%	-91,7 K€
REEL	1 078,1 K€	1 027,2 K€	1 500,5 K€	39.18%	422,5 K€
Totaux DEPENSE	1 134,4 K€	1 079,4 K€	1 589,9 K€	40.15%	455.5 K€

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17,1 K€	17,1 K€	17,7 K€	3.55%	0,6 K€
ORDRE	17,1 K€	17,1 K€	17,7 K€	3.55%	0,6 K€
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	119,7 K€	0 K€	33,7 K€	-71.84%	-86 K€
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2,7 K€	0 K€	9,1 K€	235.80%	6,4 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8,9 K€	2 849,7 K€	2 483 K€	27 655.87%	2 474,1 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 K€	50 K€	60,6 K€	21.23%	10,6 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	512,1 K€	5 K€	-509 K€	-199.39%	-1 021,1 K€
REEL	693,5 K€	2 904,7 K€	2 077,5 K€	199.57%	1 384 K€
Totaux RECETTE	710,6 K€	2 921,9 K€	2 095,2 K€	194.84%	1 384.6 K€
Besoin en subvention Ville	423.8 K€	- 1 842.5 K€	- 505.3 K€	219.2 %	929.1 K€

Ce budget comprend les dépenses et les recettes rattachées :

- ❖ A la Direction Petite Enfance,
- ❖ Aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant associatifs
- ❖ Aux dépenses de personnel des agent-es non affecté-es à un poste (PECPAR)
- ❖ Aux dépenses de remplacements, non affectées aux équipements et services Petite Enfance, fléchées sur un service utilisateur « SicsPE »
- ❖ Aux dépenses de fonctionnement des établissements et services fermés, notamment pour les Dépenses de dotations aux amortissements.

Les dépenses, hors opération d'ordre, (1 500.5 K€): soit + 422.5 K€, + 39.18 %

✓ **Les charges à caractère général : (96 K€) – 43.3 k€ soit – 31.07 %**

Elles sont principalement composées des dépenses suivantes :

- un contrat de maintenance des jeux,
- les dépenses pour les crèches associatives (subventions – fluides – contrôle électricité – entretien et maintenance des locaux – taxes ordures ménagères – location et charges immobilières),
- une convention signée avec l'association Dépann'Familles : paiement de personnel mis à disposition par cette association pour garder des enfants dont les parents travaillent en horaires décalés,
- des créances admises en non-valeur,
- des frais téléphones portables des agent-es de la Petite Enfance,
- certaines charges exceptionnelles.

Nous pouvons noter les éléments principaux suivants :

Qui induisent des augmentations de dépenses :

Nous ne notons pas une évolution importante de certaines dépenses mais plutôt de petites augmentations impactant de nombreuses dépenses. Nous pouvons pointer les évolutions suivantes :

- + 5.6 K€ de frais pour l'analyse de la pratique des psychologues et Directeur-trice d'EAJE. Aucune dépense n'avait été réalisé sur ce budget en 2021
- + 3.5 K€ pour le paiement de la taxe foncière de l'EAJE associatif Les Loupiots
- + 8.2 K€ lié à l'augmentation des dépenses de télécommunication, pour les lots 2 et 5, des téléphones mobiles de l'équipe de Direction Petite Enfance, de responsables des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant...
- + 2 K€ pour une dépense d'achats de tickets de transports communs, à destination des professionnels et des enfants de la Petite Enfance. Aucune dépense n'avait été réalisée en 2021.
- + 4.4 K€ en régularisation de l'année 2021 de séances « Langue et musique de Babylab »
- + 2.5 K€ pour l'achat de matériel pédagogique

Le CCAS est lié par convention au fonctionnement de 5 Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants associatifs et d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents. Suivant ces conventions, différentes d'un EAJE à un autre, nous sommes amenés à régler des dépenses : liées au fonctionnement des bâtiments : fluides – taxes – loyer – charges locatives – entretien des bâtiments.

- Nous notons ainsi une augmentation de +4.3 K€ de consommation de gaz pour l'EAJE La Trottinette
- Et de + 3.5 K€ pour le paiement des charges de copropriété de l'EAJE Les Loupiots

Qui induisent des baisses de dépenses :

- ✓ - 22.7 K€ de dépenses sur le Dispositif de Garde Atypique. Le CCAS a une convention avec l'association Dépann'Familles pour la garde d'enfants à domicile sur des horaires atypiques. Ce dispositif présente une importante baisse de son activité en 2022, (notamment aucune activité de mai à août 2022. Les factures des 3 derniers mois de l'année n'ont pas été reçues mais rattachées.
- ✓ - 41.6 K€ pour les frais d'électricité de l'EAJE associatif Les Loupiots

- ✓ - 14.9 € de dépense de chauffage urbain pour l'EAJE Mutualité qui a cessé son activité et dont les locaux sont sortis de PV d'affectation.

✓ **Les charges exceptionnelles : - 91.7 K€ soit + 100.75 %**

La CAF a mené en 2021, 8 contrôles d'Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. Ces contrôles ont été effectués sur les données déclarées au titre de l'exercice 2019. Ils ont donné lieu à des indus sur le droit PSU précédemment perçu au titre de l'année 2019. Un rattachement de dépense d'un montant de 90.2 K€ a donc été fait sur l'exercice 2022 pour faire face à cette décision de la CAF. La réalisation s'est faite à hauteur de 89.5 K€, d'où un résultat à - 0.7 K€

✓ **Autres charges de gestion courantes : 332.6 K€, soit + 292.9 K€ et + 737.18 %**

Comprend les dépenses et les variations suivantes :

- Créances éteintes ou admises en non-valeur : - 2.3 K€
- Subventions de fonctionnement aux EAJE associatifs : Nous versons à 5 EAJE associatifs une subvention de fonctionnement liée à une recette que nous percevons au titre du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF.
 - Cette dépense est en évolution de + 198.8 K€
 - En 2021 : seulement 2 subventions ont été réglées, au titre de l'année 2021, pour un montant de 32.7 K€
 - En 2022 :
 - Paiement de la subvention au titre de l'année 2021, pour les EAJE Les Loupiots, La Trottinette et les Petits Arlequins, soit 109.5 K€
 - Rattachement des subventions, au titre de l'année 2022, pour les 5 EAJE associatifs, soit 122 K€
- Subventions de fonctionnement aux LAEP associatifs : + 96.4 k€. La Ville de Grenoble a délégué au CCAS le paiement des subventions de fonctionnement des Lieux d'Accueil Enfants Parents, à compter de l'année 2021, afin de rattacher leur activité à la partie Enfance de l'action sociale gérée par le CCAS. Nous avons donc :
 - Au titre de l'année 2021, mandaté 27.8 K€ pour le LAEP La Marelle et 11.2 K€ pour le LAEP Les Ménestrels. Nous avons rattaché une dépense de 10.5 K€ pour le LAEP Pirouette.
 - Au titre de l'année 2022, nous avons rattaché les dépenses suivantes :
 - 27.2 K€ pour le LAEP La Marelle
 - 10.7 K€ pour le LAEP Les Ménestrels
 - 8.9 K€ pour le LAEP Pirouette.
 - Parallèlement à cette dépense, il est à noter que nous percevons un montant identique en recettes de la part de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022.

✓ **Les charges de Masse Salariale : 1 072.6 K€ soit + 264.5 k€ et + 32.74 %**

Les dépenses de Masse Salariale rattachées au budget de la Direction se réalisent sur 4 périmètres distincts :

- ✚ Les agents-tes sans affectation de poste et les stagiaires gratifié-es
- ✚ Les remplacements des agent-es de cette Direction
- ✚ Les agent-es sur postes permanents de cette Direction
- ✚ Des dépenses de remplacements, non affectées aux équipements et services Petite Enfance, fléchées sur un service utilisateur « SicsPE ».

- **Les agent-es sans affectation de poste et les stagiaires gratifié-es : 68.4 K€, soit – 43.5 K€ (- 40.16 %)**
- **Les remplacements : 0 K€**
Aucun remplacement affecté sur cette Direction.
- **Les dépenses de remplacements non affectées : 213.5 K€, soit + 93.8 K€ (+ 78.31 %)**
- **Les agent-es sur postes permanents : 794.3 K€, soit + 214.2 K€ (+ 36.93 %)**

3.1.3 LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	779,4 K€	781,2 K€	745 K€	-4.41%	-34,4 K€
ORDRE	779,4 K€	781,2 K€	745 K€	-4.41%	-34,4 K€
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 313,5 K€	1 607,8 K€	1 325,6 K€	0.93%	12,2 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 807,9 K€	18 887,6 K€	17 813,8 K€	-5.29%	-994,1 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,1 K€	0 K€	0 K€	-100.00%	-0,1 K€
66 CHARGES FINANCIERES	0 K€	0 K€	0 K€	0.00%	0 K€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,3 K€	0 K€	34,9 K€	13 528.46%	34,7 K€
REEL	20 121,7 K€	20 495,4 K€	19 174,4 K€	-4.71%	-947,4 K€
Totaux DEPENSE	20 901,1 K€	21 276,6 K€	19 919,4 K€	-4.70%	- 981.7 K€

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	112 K€	112,1 K€	111,2 K€	-0.72%	-0,8 K€
ORDRE	112 K€	112,1 K€	111,2 K€	-0.72%	-0,8 K€
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	28,3 K€	0 K€	70,9 K€	150.21%	42,6 K€
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 551,5 K€	3 281,5 K€	2 774,5 K€	8.74%	223 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 578,3 K€	9 609,1 K€	8 236,3 K€	-3.99%	-342 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0 K€	0 K€	0 K€	0.00%	0 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	131,1 K€	0 K€	579,9 K€	342.27%	448,8 K€
REEL	11 289,3 K€	12 890,5 K€	11 661,7 K€	3.30%	372,4 K€
Totaux RECETTE	11 401,3 K€	13 002,6 K€	11 772,9 K€	3.26%	371.6 K€
Besoin en subvention Ville	9 499.6 K€	8 274 K€	8 146.5 K€	-14.24%	- 1 353.1 K€

Le CCAS de la Ville de Grenoble comprend 27 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) :

- 7 structures de type collectif de 60 places et + (Vieux Temple – New York – Marie Curie – Malherbe – Villeneuve – Anthoard – La Chrysalide)
- 11 structures de type collectif de 30 à 51 places (Armand – Bizanet – Chapi Chapo – Elisée Chatin – Ilot Marmots – Jardin de Ville – La Goélette – La Voie Lactée – Les Frênes – Mille Pattes – 3 Pom)
- 4 structures de type collectif de 18 à 25 places (André Abry – Eaux Claires – La Ribambelle – Les Genets)
- 5 structures de type accueil familial (Vigny Musset – Les Castors – Anatole France – Charrel – Châtelet)

Il est à noter que l'EAJE Mutualité, impacté par une importante inondation, en mai 2021, n'a pas repris son activité. Cet équipement est sorti du PV d'affectation des locaux au 01/10/2022.

Evolution de l'activité	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022-2021
Heures Réalisées					
Taux d'occupation	67.65 %	58.24 %	64.40 %	66.77 %	+ 4.18 %
Nombre d'heures enfants réalisées	1 982 850	1 412 620	1 780 293	1 854 682	+ 74 389
Heures Facturées					
Taux d'occupation	73.21 %	63.72 %	68.97 %	70.75 %	+ 3.06 %
Nombre d'heures enfants facturées	2 145 711	1 545 494	1 906 791	1 965 210	+ 58 419

L'activité des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant a été impactée par la crise du Covid 2019 qui a débuté en mars 2020. Une baisse conséquente de cette activité s'est faite grandement ressentir en 2020. Comme le montre les chiffres d'activité du tableau ci-dessus, l'activité a depuis progressivement repris dans ces établissements et augmente tous les ans sans, toutefois, revenir à l'activité de 2019.

Les Dépenses : hors opération d'ordre, d'un montant total de 19 174.4 k€, sont en baisse de 947.4 € soit – 4.71 %.

- **La Masse Salariale : 17 813,8 K€, en baisse de 994,1 K€ soit – 5.29 %**

Elle représente pour l'année 2022, 89.43 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement répartis :

- 17 789.4 K€ pour les agent-es sur postes permanents, soit + 357.8 K€ (+2.05 %)
- 2.6 K€ pour les agent-es en remplacements, soit – 1 353.8 K€ (- 99.81 %) – voir explications ci-après
- 21.8 K€ pour l'intervention des médecins de l'Agecsa, soit + 1.9 K€ (+9.55 %)

Les principaux éléments expliquant cette variation concernent :

Les dépenses sur postes permanents + 357.8 K€ (+ 2.05 %)

✓ *Les assistant-es maternel-les :*

Entamé lors du déploiement du Plan de Sauvegarde, au cours du mandat précédent, le non remplacement des départs volontaires (retraite – changement de projet professionnel...) des assistant-es maternel-les vient diminuer de 231 K€ la Masse Salariale des effectifs permanents.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution pluriannuelle des dépenses de masse salariale de ces agent-es :

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Evolution de la masse salariale Assistantes maternelles	2 981	2 850	2 624	2 323	2 079	1 687	1 456

Cette diminution des dépenses de Masse Salariale des Assistantes Maternelles devrait s'amplifier en 2023, année pendant laquelle il va être proposé à ces agentes d'intégrer les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant afin d'améliorer l'accueil des enfants.

✓ *Les interventions des médecins de l'Agecsa :*

Ces médecins interviennent dans 9 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. Leur activité en 2022 est très proche de celle connue en 2021. La progression des dépenses est minime : + 1.9 K€, soit + 9.55 %

Les dépenses de remplacement – 1 353.8 K€, soit – 99.81 %

Ces dépenses n'ont pas été imputées, en 2021 et en 2022 en intégralité sur les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant :

➤ En 2021 :

- 1 356.4 K€ ont été directement comptabilisés sur les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
- 119.7 K€ ont été répercutés sur un service utilisateur SicsPE dépendant de la Direction Petite Enfance
- 330 K€ ont été imputés sur un service utilisateur de la Direction des Ressources et identifiés comme étant des dépenses de remplacements des EAJE.
- **Le total des dépenses de remplacement en 2021 était de 1 806.1 K€**

➤ En 2022 :

- 2.6 K€ ont été directement comptabilisés sur les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
- 213.5 K€ ont été répercutés sur un service utilisateur SicsPE dépendant de la Direction Petite Enfance
- 597.3 K€ ont été imputés sur un service utilisateur de la Direction des Ressources et identifiés comme étant des dépenses de remplacements des EAJE.

Ce montant attribué aux remplacements des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant n'est que partiel car un montant total de 1 685.2 K€ de remplacements a été réalisé sur la Direction des Ressources en 2022. Une grande partie de ces frais de remplacements sont pour la Petite

Enfance ou les services des autres Directions du budget principal. Le montant de 597.3 K€ imputé à la Petite Enfance n'est que partiel

- **Le total des dépenses de remplacement identifiées en 2022 est de 813.4 K€**
- **Les charges à caractère général : 1 325,6 K€, en hausse de +12,2 K€ soit + 0,93 %**

Ce budget regroupe les dépenses liées :

- A l'exploitation des bâtiments : entretien – réparation – amortissements – maintenance – fluides – petit équipements – charges locatives – nettoyage des locaux
- Aux besoins pour l'accueil des enfants : alimentation – pharmacie – couches – matériel pédagogique
- Aux besoins des professionnel-les : fournitures administratives – produits d'entretien – documentation – frais de télécommunication – vêtements professionnels

De manière globale, ces dépenses sont très proches de celles initiées en 2021. L'activité de ces établissements, en 2022, est en très légère hausse par rapport à celle réalisée en 2021.

Nous pouvons ainsi noter :

- Les dépenses liées aux besoins des enfants, d'un montant total de 607.5 K€, pour les dépenses suivantes, sont en très légère augmentation de + 3.8 K€, soit + 0.63 % :
 - + 8.3 K€ (pour un budget total de 187.9 K€), pour l'alimentation, soit + 4.62 %
 - Cette augmentation de dépenses est très maîtrisée. Nous notons parallèlement une explosion des prix alimentaires, entre février 2022 et février 2023 (rapport INSEE du 15/03/2023) de 14.8 %.
 - Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant utilisent la plateforme régionale REGAL, jusqu'à la mise en place de nouveaux marchés propres au CCAS.
 - – 7.2 K€ (pour un budget total de 353.2 K€), pour la Cuisine Centrale, soit – 2 %. Les tarifs appliqués par la Cuisine Centrale, en 2022, sont identiques à ceux de l'année précédente :
 - 2.99 € : le repas pour les bébés
 - 3.49 € : le repas pour les grands
 - + 2.7 K€ (pour un budget total de 66.4 K€), pour les couches, soit + 4.24 %
- Les dépenses liées aux besoins des professionnel-les, d'un montant total de 100.9 K€, pour les dépenses suivantes, sont en très légères baisse de – 5.9 K€, soit – 5.52 % :
 - - 2.8 K€ pour le matériel d'entretien
 - - 0.7 K€ de frais de télécommunication
 - - 2.4 K€ pour les vêtements de travail des agent-es techniques
- Les dépenses liées à l'entretien et le fonctionnement des bâtiments, d'un montant total de 474 K€, en augmentation de + 72.2 K€, soit + 17.97 % :
 - + 22.9 K€ pour l'entretien des espaces verts lié aux paiements de dépenses 2021 non rattachées à l'exercice 2021
 - + 6.5 K€ pour le contrat d'entretien des bâtiments de la DIM, payé sur les dépenses 2021

- Les dépenses de fluides connaissent des augmentations qui seront intensifiées sur la réalisation de l'exercice 2023 :
 - + 13.7 K€ pour le chauffage,
 - + 7.6 K€ pour le gaz
 - + 21.5 K€ pour l'électricité
- En plus de ces évolutions, nous constatons deux baisses de dépenses :
 - – 25.8 K€ de frais de gardiennage à l'EAJE Villeneuve. Des frais de gardiennage avaient été engagés en 2021 suite à des incidents, non reportés en 2022
 - – 7.5 K€ pour réajustement de la Taxe Ordures Ménagères d'un EAJE.

3.1.4 LES RELAIS PETITE ENFANCE

Le CCAS gère 6 Relais Petite Enfance : Prémol – Capuche – Vieux Temple – Chorier Berriat – Bajatière – Eaux Claires

Ils organisent, pour les assistant-es maternel-les indépendant-es, des temps de rencontre et d'échanges de pratiques, dans le but d'améliorer leur accueil.

Pour les enfants, ils proposent des temps d'animation et sont, pour les parents, un espace d'écoute et d'information.

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6,1 K€	6,2 K€	8,1 K€	33.22%	2 K€
ORDRE	6,1 K€	6,2 K€	8,1 K€	33.22%	2 K€
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	27,4 K€	38 K€	36,8 K€	34.16%	9,4 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	277,7 K€	297,1 K€	297,5 K€	7.14%	19,8 K€
REEL	305,1 K€	335,1 K€	334,3 K€	9.57%	29,2 K€
Totaux DEPENSE	311,2 K€	341,2 K€	342,5 K€	10.03%	31.3 K€

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,3 K€	0,3 K€	0 K€	-100.00%	-0,3 K€
ORDRE	0,3 K€	0,3 K€	0 K€	-100.00%	-0,3 K€
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0 K€	0 K€	0,6 K€	100.00%	0,6 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	225,2 K€	200,1 K€	180,9 K€	-19.65%	-44,2 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0 K€	0 K€	0 K€	0.00%	0 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 K€	0 K€	0,4 K€	1 286.28%	0,4 K€
REEL	225,2 K€	200,1 K€	181,9 K€	-19.23%	-43,3 K€
Totaux RECETTE	225,5 K€	200,4 K€	181,9 K€	-19.31%	-43.6 K€
Besoin en subvention Ville	85.7 K€	140.8 K€	160.5 K€	87.06%	-74.7 K€

Les Dépenses, hors opérations d'Ordre : 334.3 K€, soit + 29.2 K€ et + 9.57 %

- **La Masse Salariale : 297.5 K€, soit + 19.8 K€ et + 7.14 %**

Chacun des 6 Relais Petite Enfance bénéficie d'un poste de coordinateur-trice, pourvu par des agent-es ayant comme grade éducateur-trice de jeunes enfants ou assistant-e socio éducatif-tive.

- **Les charges à caractère général : 36.8 K€, soit + 9.4 K€ et + 34.16 %**

L'année 2021 s'était inscrite dans un contexte de reprise d'activité post-covid. L'année 2022 marque, quant à elle, une continuité de l'activité de ces services.

Ces dépenses concernent principalement :

- ✓ **Dépenses liées aux bâtiments :**

D'un montant total de 14.6 K€, en augmentation de + 7.7 K€, soit + 11.59 %

- Les fluides
- Les charges de copropriété, en augmentation de + 3.4 K€ pour le Relais Petite Enfance Bajatière avec refacturation de la Taxe Foncière et régularisation de charges
- La maintenance et l'entretien des bâtiments et des terrains : + 5 K€
 - Soit + 1.1 K€ d'entretien dans le contrat de quasi régie avec la DIM pour le Relai Petite Enfance Eaux Claires
 - Soit + 3.9 K€ pour l'entretien des espaces verts du Relai Petite Enfance Prémol pour lequel il n'y avait pas eu de dépenses en 2021
- Les impôts et taxes

- ✓ **Dépenses liées à l'activité :**

D'un montant total de 21.6 K€, en augmentation de + 2.4 K€ soit + 12.5 %

- Le nettoyage des locaux
- Les frais de télécommunication
- Les fournitures diverses (administratives – entretien – pédagogiques – petit équipement)
 - Les fournitures de petits équipements sont, pour l'ensemble des Relais Petite Enfance en hausse de 1.3 K€
 - Les fournitures pédagogiques du Relai Petite Enfance Prémol sont en baisse de 0.0 K€
- Honoraires et animation
 - Les honoraires d'animation des Relais Petite Enfance Chorier Berriat et Vieux Temple sont, au total, en augmentation de + 2.2 KE
- Documentation
- Alimentation
- Pharmacie
- Fêtes et cérémonies

- ✓ **Dépenses de formation :**

D'un montant total de 0.7 K€ sont en baisse de 0.7 K€, soit – 50 %

Ces dépenses sont relatives à l'analyse de la pratique des coordinatrices de ces services.

Les recettes : 181.9 K€, soit – 43.6 K€ et – 19.31 %

Au titre de l'année 2022, les recettes financeurs sont :

- Une subvention du Département d'un montant de 3 049 € par RAM. Cette recette est liée à l'activité de ces structures et n'évolue pas depuis qu'elle a été instaurée.
 - En 2021, nous avons perçu 17.5 K€ du fait de la vacance 3 mois du poste de coordinateur-trice du RPE Prémol..

- En 2022, nous avons perçu l'intégralité de cette subvention soit 18.3 K€, en augmentation de + 0.8 K€ // année 2022.
- Une Prestation de Service de la CAF, en application de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2019-2022, calculée en fonction d'un barème fixé par le financeur qui prend en compte 43 % du montant des dépenses réalisées de l'année, avec un plafond fixé à 62 575 €. Le droit total 2022 de cette recette est de 161.4 K€, et sera calculé par la caf vu des Comptes de Résultat 2022.
- Un Bonus pour missions de la CAF de 3 K€ par RPE qui prend en compte des missions spécifiques :
 - Guichet unique
 - Promotion de l'activité des assistant-es maternel-les
 - Favoriser le départ en formation
 Chacun des RPE du CCAS s'inscrit dans une de ces missions, soit 18 K€ de recettes au total.

Soit un total de recettes dues, par les financeurs de 197.7 K€, soit + 4.2 K€.

Les écritures comptables des recettes de la CAF (Bonus + Prestation de Service) ont été faites, en 2022, à hauteur de 162.6 K€, soit – 44.5 K€ // CA 2021.

La CAF verse 4 acomptes au titre de l'année N et un solde sur l'année N-1.

Le mode de comptabilisation annuel ne permet pas toujours de coller à la stricte réalité des recettes de l'exercice du fait de ce mode de versement.

Nous avons intégré : le solde de la Prestation de Service 2021 et 3 acomptes de la Prestation de Service 2022.

Les bonus 2021 perçus en 2022 ont été rattachés à l'exercice 2021.

A cela se rajoute des recettes d'un montant total de 1 K€ correspondant à des remboursements de charge de personnel ainsi qu'à un remboursement de GEG.

RAPPEL DES DONNEES PLURIANNUELLES :

Evolution de l'activité	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Nombre de RPE	5.33	6	6	6	6	6
Nombre total d'ETP	5.44	6	6	6	6	6

Evolution du nombre d'AMI 2017-2022 sur Grenoble :

AMI en activité	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2020	
Nombre d'AMI actives au moins une fois dans l'année	611	615	555	513	425	408	- 17	- 4 %

3.1.5 LE POLE ACCUEIL PETITE ENFANCE ET LE POLE MEDECINS PSYCOLOGUES

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4,3 K€	4,3 K€	1,8 K€	-58.46%	-2,5 K€
ORDRE	4,3 K€	4,3 K€	1,8 K€		-2,5 K€
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	39,2 K€	8,3 K€	1 K€	-97.51%	-38,3 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	364,2 K€	457,5 K€	300,2 K€	-17.58%	-64 K€
REEL	403,4 K€	465,8 K€	301,1 K€	-25.36%	-102,3 K€
Totaux DEPENSE	407,7 K€	470,1 K€	302,9 K€	-25.70%	- 104.8 K€

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0 K€	0 K€	1,5 K€	100.00%	1,5 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0 K€	0 K€	0 K€	0.00%	0 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 K€	0 K€	0 K€	0.00%	0 K€
REEL	0 K€	0 K€	1,5 K€	100.00%	1,5 K€
Totaux RECETTE	0 K€	0 K€	1,5 K€	100.00%	1,5 K€
Besoin en subvention Ville	407.7 K€	407.1 K€	301.5 k€	-26.05%	106.3 K€

Ces budgets regroupent deux Pôles au sein de la Direction d'Action Sociale Petite Enfance :

1 – Le Pôle Accueil Petite Enfance : service qui gère les inscriptions des familles pour les demandes d'accueil de leurs enfants au sein des 28 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et qui attribue les places.

2 – Le Pôle Médecins Psychologues : service qui regroupe les psychologues et médecins qui interviennent dans les 28 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant du CCAS.

Ces deux Pôles n'ont pas de recettes propres.

Les Dépenses : 302.9 K€, soit – 104.8 K€ K€ et – 25.7 %

1. Le Pôle Accueil Petite Enfance :

Ce service, précédemment hébergé dans des locaux privés en location, a intégré fin avril 2021, les locaux de Camille Claudel.

Ces dépenses sont principalement :

- ✓ de la Masse Salariale
- ✓ des dépenses de fournitures diverses liées à l'activité

- **Les dépenses de Masse Salariale : 102.5 K€ soit – 41.6 K€, - 28.87 %**

Ce service est composé de 4 agent-es :

- 2 postes de secrétaire Petite Enfance,
- 1 poste de secrétaire polyvalente
- 1 poste de chargé de gestion

Le poste de la responsable de service est, quant à lui, un poste d'adjointe de Direction Petite Enfance rattaché directement à cette Direction.

- **Les dépenses à caractère général : 1 K€ soit – 38.3 K€, et – 97.51 %**

Il restait sur le budget réalisé en 2021 des frais liés aux anciens locaux de ce service qui a déménagé dans les locaux de Claudel.

Pour l'année 2022, les dépenses engagées correspondaient à des achats de fournitures de pharmacie, de produits d'entretien et administratives.

La baisse des dépenses est donc liée au déménagement et à l'arrêt d'imputation de dépenses liées aux anciens locaux.

2. Le Pôle Médecins Psychologues :

Ce service est composé de médecins et de psychologues :

- 4 postes de psychologues,
- 1 poste de médecin
- 0.2 équivalent ETP de vacation médecin qui intervient dans les EAJE Les Castors et Anatole France

Les dépenses de Masse Salariale totalisent 197.7 K€, soit – 22.7 K€, - 10.30 %.



**3.2 DIRECTION ACTION SOCIALE
PERSONNES AGEES (DASPA)**



DASPE DASPA DASLPP Ressources

Note d'introduction

Après 2 ans de crise sanitaire liée à la Covid 19, l'activité a repris en 2022 sans toutefois parvenir à revenir à son niveau d'avant crise. Ceci est particulièrement notable du côté des taux d'occupation des résidences autonomie ou du Centre d'accueil de jour. L'année 2022 a été pour la DASPA une année de transition importante qui a eu un impact sur l'activité des EHPAD : **les places des EHPAD Narvik, Delphinelles et une partie des places de l'EHPAD Saint-Bruno ont été transférées au sein du nouvel EHPAD André Léo qui a ouvert ses portes en septembre 2022.**

L'activité d'autres services comme **la Restauration à domicile s'est stabilisée à un niveau d'activité qui reste plus élevé** qu'avant la crise.

Le service social personnes âgées est renforcé en 2022, suivant la hausse des dossiers et de la complexité des situations traitées.

Par ailleurs, la direction a, en 2022, encore pu bénéficier de subventions grâce à **un important travail de recherche de financement permettant de développer divers projets** visant à renforcer la prévention, l'animation, améliorer la qualité de l'accueil ou encore développer le repérage des publics isolés et fragiles.

Les présentations comptables 2022 ci-dessous intègrent les frais des fonctions support (appelés également « frais de siège »), uniquement dans la proportion autorisée par les financeurs dans les budgets annexes **soit 2,5 M€**. Celle-ci résulte d'une contractualisation avec eux, existante, ou en cours, ou d'une autorisation de tarification.

La part de frais de siège incluse au budget principal pour les quelques services de la DASPA qui y sont rattachés, ne peut faire l'objet, dans un même budget, de refacturations internes enregistrées comptablement selon la clé de répartition déterminée en 2016.

3.2.1 BUDGET DE DIRECTION

Le budget de la Direction Personnes Agées porte les postes de Directions au sens strict (Directrice d'Action Sociale, Directeur-trices délégué-es, Assistante de Direction), et également plusieurs postes à fonctions transversales support (Coordinateur Prendre soin, Coordinateur Lutte contre l'isolement des aîné-es, Psychologue et Ergothérapeute) ainsi que les indemnités de stagiaires rattachés à la Direction.

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9,5 K€	0,6 K€	12,4 K€	30,52 %	2,9 K€
ORDRE	9,5 K€	0,6 K€	12,4 K€		2,9 K€
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	31,9 K€	9,1 K€	49,2 K€	54,23 %	17,3 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	612,1 K€	583,3 K€	523,1 K€	-14,54 %	-89 K€
REEL	644,1 K€	592,4 K€	572,3 K€		-71,7 K€
Totaux DEPENSE	653,5 K€	593 K€	584,7 K€	-10,53 %	-68,8 K€

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,0 K€	72,2 K€	0,0 K€	-%	K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	73,1 K€	46,8 K€	115,2 K€	58,00%	42,4 K€
REEL	73,1 K€	119,0 K€	115,2 K€		K€
Totaux RECETTE	73,1 K€	119,0 K€	115,5 K€	58,00 %	42,4 K€

Les dépenses : 584,7 K€ réalisées en 2022, soit -10,53 % et -68,8 K€

Les charges de la Direction d'Action Sociale Personnes Agées sont essentiellement composées de dépenses de personnel pour 523,1 K€, en baisse de -89 K€ soit -14,54 %.

Les **autres dépenses** (49,2 K€) augmentent fortement +17,43 K€ (soit +54,23%). Essentiellement dû à l'évaluation du projet « Tirer les enseignements de la crise sanitaire pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées » (+24,8 K€). Ce projet commencé en 2021, se poursuit sur 2022 et fait l'objet d'un financement intégral.

Il convient de rajouter à cette somme les dépenses liées aux animations subventionnées (13 K€) et à la modernisation du réseau de télécommunication (4,3 K€).

Les recettes : 115,5 K€ réalisées en 2022

Cette recette correspond :

- d'une part à une subvention AG2R (54,7 K€), pour plusieurs projets tels que le Vélo Taxi, l'adaptation de logement, la lutte contre l'isolement des personnes fragiles...
- d'autre part au second et 3^{ème} acomptes de subvention CNSA dans le cadre de l'appel à projet « Tirer les enseignements de la crise sanitaire pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées » (60,5 K€).

3.2.2 POLE ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PERSONNES ÂGÉES**Service Social Personnes Agées (SSPA)**

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4,2 K€	4,2 K€	3,6 K€	-14,29%	-0,6 K€
ORDRE	4,2 K€	4,2 K€	3,6 K€		-0,6 K€
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 K€	36,4 K€	32,8 K€	64%	12,8 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 074 K€	1 093,2 K€	1 174 K€	9,3%	100 K€
REEL	1 094 K€	1 129,5 K€	1 126,8 K€		32,8 K€
Totaux DEPENSE	1 098,2 K€	1 133,7 K€	1 210,4 K€	10,22%	112,2 K€
Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0 K€	0 K€	1,5 K€	%	1,5 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	413,2 K€	524,2 K€	496,4 K€	20,13%	83,2 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
REEL	413,2 K€	524,2K€	497,9 K€		84,7 K€
Totaux RECETTE	413,2 K€	524,2 K€	497,9 K€	%	84,7 K€
Résultat de l'exercice	-685 K€	- 609,5 K€	- 712,5 K€		-27,5 K€

Les dépenses : 1 210,4 K€ réalisées en 2022, soit +10,22% et +112,2 K€

Les charges du **Service Social Personnes Agées (SSPA)** sont essentiellement composées des **dépenses de personnel** 1 174 K€ pour 16 ETP, soit +100 K€ et +9,3 %, essentiellement en lien avec le coût du GVT (*Glissement Vieillesse-Technicité*). *L'année 2022 a également vu la création de 2 postes de travailleur social supplémentaires pour faire face à la hausse du nombre de dossiers traités et à la complexité des situations rencontrées.*

Les **autres dépenses** (20 K€) sont en hausse de 12,8 K€ (soit + 64 %), essentiellement du fait de l'absence de facturation par les prestataires des dépenses de fluides 2021.

Les recettes : 497,9 K€ réalisées en 2022, soit 20,13 % et 83,2 K€

Un forfait de 200 € est versé par dossier APA instruit par le Département (acte Solis), que la personne soit suivie ou non. Le nombre de dossiers de demande d'APA traités par le SSPA a augmenté depuis l'exercice 2021, et poursuit sur sa lancée en 2022.

3.2.3 POLE AUTONOMIE ET VEILLE SOCIALE

Budget 02 – Logements Foyers pour Personnes Agées

- **Résidences Autonomie**

Il est à noter que le service des LAM (Lits d'Accueil Médicalisé) et le service LHSS (Lits Hébergement Soins Santé) occupent respectivement 13 et 2 appartements au sein de la Résidence Le Lac. Ces 15 appartements ont fait l'objet d'une refacturation au tarif résident sur l'exercice 2022.

Libellés des Groupes	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
Résultat de l'exercice antérieur	90,6 K€	0 K€	0 K€	-100,00%	-90,6 K€
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 146,1 K€	877,9 K€	1 265,3 K€	10,40%	119,2 K€
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	2 036,5 K€	1 900,4 K€	2 171,7 K€	6,64%	135,2 K€
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	935,4 K€	1 051,5 K€	972,2 K€	3,93%	36,8 K€
Totaux DEPENSE	4 208,6 K€	3 829,8 K€	4 409,2 K€	4,77%	200,6 K€
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
Gpe I : Produits de la tarification	2 596,1 K€	2 684,8 K€	2 383,5 K€	-8,19%	-212,6 K€
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	1 671,5 K€	1 140,1 K€	1 210,4 K€	-27,58%	-461 K€
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	5,3 K€	5 K€	19,2 K€	265,82%	14 K€
Résultat de l'exercice	64 219,57 €	0,00 €	-796 022,94 €		-860 242,51 €

Activités

Activité	CA 2021	Exercice 2022			Evolution entre CA N et CA N-1
		BP proposé	BP retenu / autorité de tutelle	CA	
Taux d'occupation	75,21%	85,24%	85,24%	70,80 %	-4,41
Nb de journées réalisées	71 624	81 205	81 205	67 449	- 13 756

Mois	févr-22	juil-22	déc-22
Taux d'occupation	70,81 %	70,55 %	70,37 %

Tout au long de l'année, le TO est resté stable (autour de 70, %).

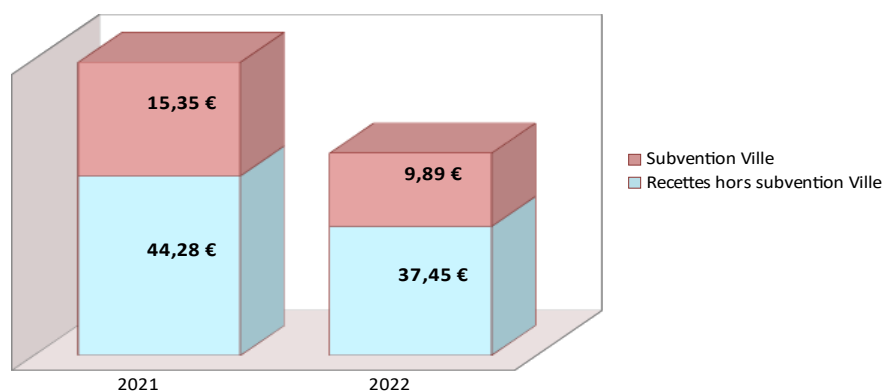
Les taux d'occupation se déclinent par résidence comme suit :

Résidence	Taux d'occupation CA 2021	Taux d'occupation BP 2022	Taux d'occupation CA 2022
Le Lac	63,82%	70%	53,80%
Les Alps	78,04 %	90%	75,11%
Montesquieu	80,17 %	90%	72,62%
Saint Laurent	80,51 %	93%	83,47%
Total	75,21 %	85,24%	70,80%

I. Analyse des recettes 2022

a. Ratios à la journée et à la place

Recettes par journée réalisée



Le ratio des recettes par journée (hors subvention Ville) diminue de -15,42% du fait de la baisse du nombre de journées réalisées.

Quant à celui de la subvention Ville, il diminue de -35,57 % du fait de la diminution du nombre de journées de près de -10%¹.

b. Evolution des recettes (3 613 K€) : -659 K€ soit -15,42 %

Les principales variations des recettes entre les CA 2021 et 2022 sont :

- **Les produits de la tarification (2 383 K€)** sont en diminution de **-213 K€, soit -8,20 %**

- **Dotation soins, Prime Grand âge, Revalorisation Ségur, et CNR inflation**

Ci-dessous un tableau récapitulatif des recettes ARS 2022 comptabilisées sur l'exercice 2022 par section.

Synthèse 4 Résidences Autonomie	BP 2022	3 ^{ème} complément 2021 (comptabilisé en 2022)	Total à comptabiliser sur 2022
régularisation CNR	-	1 805,65 €	1 805,65 €
CNR Compensation Perte de Recettes	-	-	-
CNR Surcoûts	-	-	-
CNR Tests	-	-	-
CNR complément inflation	-	-	4 240,09 €
CNR soutien sanitaire	-	-	2 565,07 €
Total CNR	-	1 805,65 €	8 610,81 €
Autres mesures nouvelles (cat. C,...)	-	-	8 774,30 €
PGA	14 220,00 €	-	1 889,47 €
Ségur	-	-	3 830,20 €
Dotation Soins Permanents	440 370,00 €	-	470 845,05 €
Dotation Soins Temporaires	-	-	-
Total ARS	454 590,00 €	1 805,65 €	493 949,82 €

- **Le forfait soins (cpte 731118 = 470,8 K€)** augmente de **+34,8 K€**, du fait d'un taux de reconduction de 0,47 %. Ce forfait comporte une régularisation de 18,64 K€ sur la RA Montesquieu.
- **Prime Grand âge (cpte 731118 = 1,8 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es.
- **La Prime Ségur (cpte 731118 = 3,83 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es.
- CNR et mesures nouvelles (cpte 731118 = 17,35 K€)
Soit 4,2 K€ notifiés au titre de 2022 et le solde d'une prime 2021 de 1,8 K€ versée en 2022. Au titre des mesures nouvelles, l'ARS a également versé 8,7 K€ et 2,5 K€ de CNR de soutien crise sanitaire.

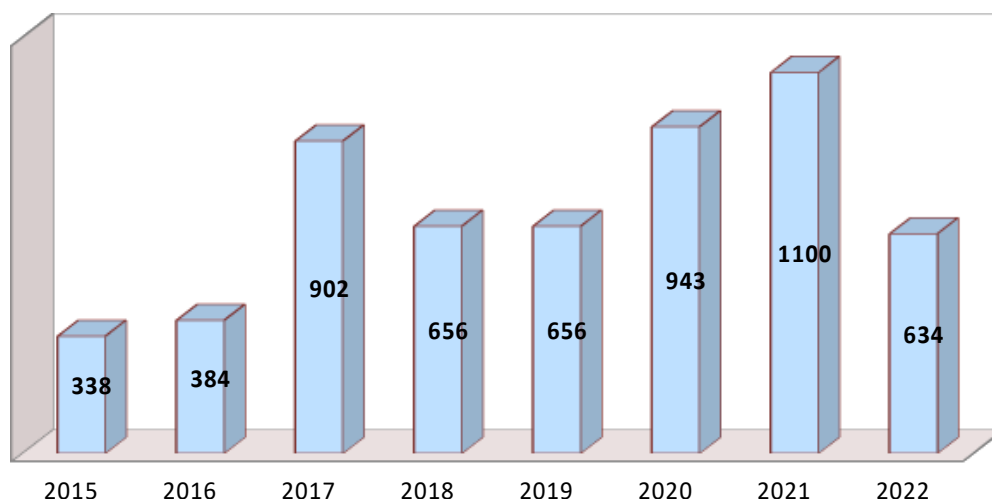
1 cf. « Subvention Ville »

➤ **Les autres recettes**

○ **La subvention Ville (634, K€) -466 K€, soit -42,36%**

En 2022 la subvention Ville est ajustée pour couvrir à titre exceptionnel l'intégralité des frais de siège et garantir pour l'avenir un résultat excédentaire.

Evolution de la subvention Ville en K€



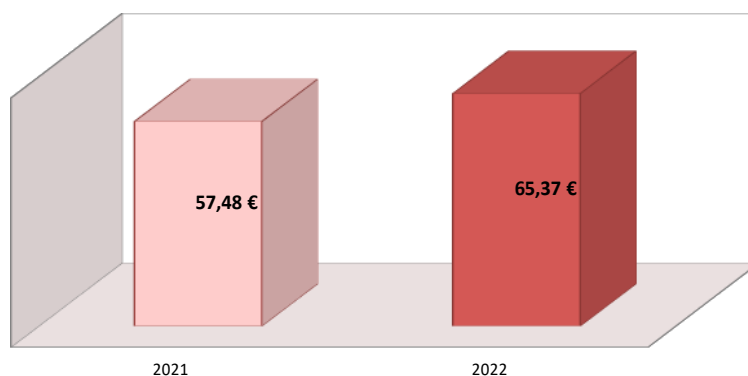
- **Le forfait autonomie (84 k€)** continue de baisser légèrement -11,5 K€ du fait de la baisse du forfait par place attribué par le Département.
- **Refacturation de la mise à disposition de bâtiment (165,5 K€) -1,6 K€, soit -0,96%.**

L'essentiel de cette recette découle de l'ajout d'un 14^{ème} appartement (22 places) mis à disposition du service des LAM dans les locaux de la Résidence du Lac, soit 125,5K€ au total refacturés aux LAM.

II. Analyse des dépenses 2022

a. Ratios à la journée et à la place

Dépenses par journée réalisée



La hausse des dépenses (+4,22%) conjuguée à la baisse du taux d'occupation -6 %, impacte directement le ratio des dépenses par journée facturée qui progresse de +13,72% par rapport à 2021.

b. Evolution des dépenses (4 409 K€) : +200 K€ soit +4,77 %

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2021 et 2022 sont les suivants :

➤ **Les dépenses de personnel**

La masse salariale (2 171 K€) est en hausse de + 141 K€ soit + 6,94% :

- Celle des permanents (2 092 K€) augmente de +366 K € (soit +17 %).
- L'enveloppe du **remplacement (53,1 K) baisse de -251,5 K€**, soit -82 % par rapport à 2021. Elle représente 2,53 % des dépenses de personnels permanents.

➤ **Fournitures d'entretien et médicales (11,8 K€)**

Les consommations de produits d'entretien 8,8 K€ et de fournitures médicales 2,4 K€ se stabilisent pour retrouver un niveau similaire à celui de 2019, avant crise sanitaire.

➤ **Les frais de fluides (344 K€) +36 ,5 K€, soit +11,76 %.**

Le changement de fournisseur dans le cadre de l'accord cadre en groupement avec la Ville, et la conjoncture énergétique a engendré une forte augmentation des coûts de l'électricité et du gaz, impactant fortement ce poste de dépense.

➤ **Alimentation et Alimentation extérieure (197,7 K€) -26,6 K€ soit -12, %**

La tendance observée en 2021 se poursuit, les résident-es privilégient la préparation des repas par leurs propres moyens.

➤ **Les frais de siège (634,10 K€) +79,5 K€ soit + 14,33 %**

En accord avec les financeurs les frais de siège sont autorisés au budget primitif à hauteur de 5,15% et réalisés intégralement au compte administratif selon le principe de transparence par une subvention Ville dédiée : elle s'élève à 634 100 €.

Le montant des frais de siège inhérent aux Résidences Autonomie a donc été réalisé pour 634 100 €. Ce montant est supérieur à celui de 2021 de +79,5, K€ soit 14,33 %.

➤ **L'exploitation du bâtiment**

Les charges de redevance des Résidences Autonomie (258 K€) +22 K€ (soit +9,32 %) ; correspond à l'ajustement de la redevance de la Résidence Saint Laurent par le bailleur.

➤ **Les charges de gestion courante**

Les titres annulés et créances irrécouvrables (38,1 K€ au c/654 et 673) ont augmenté de 32 K€.

Affectation des résultats

La proposition d'affectation du résultat cumulé d'exploitation 2022 pour les Résidences Autonomie est la suivante :

Le résultat de l'exercice 2022 pour les 2 sections tarifaires fait ressortir un déficit de **- 796 022,94 €**

La proposition d'affectation du résultat cumulé d'exploitation 2022 pour les Résidences Autonomie est la suivante :

Déficit de -731 803,37 € à inscrire en report à nouveau déficitaire (cpte 119).

Résultats comptables	CA 2021	CA 2022
Résultats de l'exercice	154 835,04	-796 022,94
Résultats antérieurs	-906 15,47	64 129,57
Résultat cumulé du budget	64 219,57	-731 803,37

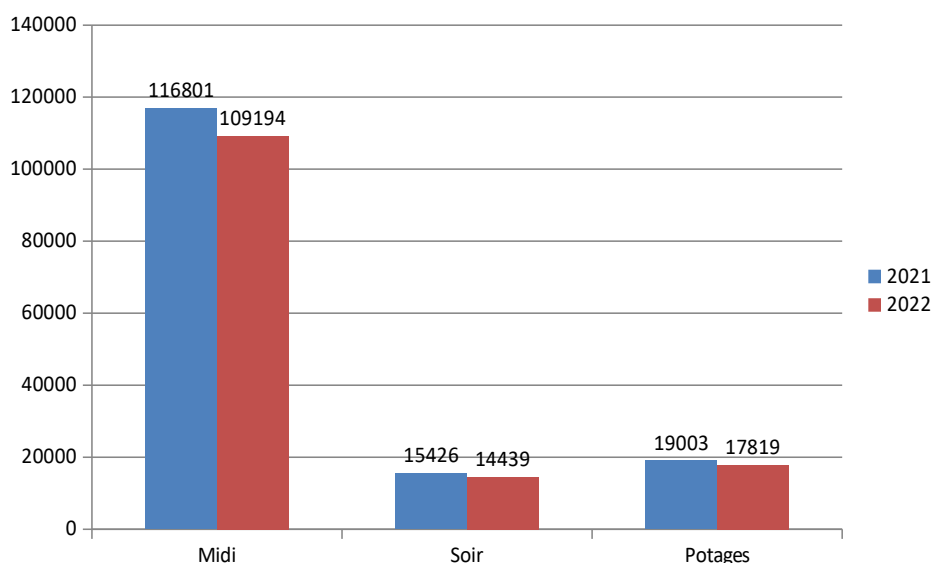
Après un excédent en 2021, l'exercice 2022 se solde par un déficit de – 796 K€. L'amélioration du résultat de 2021 était due à l'augmentation exceptionnelle de la subvention Ville d'un montant de 1 100 K€ et l'encaissement de CNR (solde 2020 et 2021). Ces recettes ne pouvant être mobilisées à un tel niveau en 2022 et suite à la baisse du taux d'activité. L'exercice 2022 confirme ainsi les difficultés des Résidences Autonomie d'attirer de nouveaux résidents en nombre suffisant pour compenser les départs.

Budget 04 – Restauration à Domicile

Libellés des Groupes	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	851,3 K€	780,4 K€	785,9 K€	-7,69%	-65,4 K€
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	592,1 K€	491,2 K€	605,2 K€	2,22%	13,1 K€
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	53,5 K€	63,2 K€	48,6 K€	-9,09%	-4,9 K€
Totaux DEPENSE	1 496,9 K€	1 334,9 K€	1 439,7 K€	-3,82%	-57,2 K€
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
Gpe I : Produits de la tarification	68,1 K€	43,4 K€	59,1 K€	-13,21%	-9 K€
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	1 427,3 K€	1 278,5 K€	1 288,4 K€	-9,74%	-139 K€
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	14 K€	13,1 K€	13,2 K€	-6,04%	-0,8 K€
Totaux RECETTE	1 509,4 K€	1 334,9 K€	1 360,6 K€	-9,86%	-148,8 K€
Résultat de l'exercice	12 502,54 €	0,00 €	-79 126,47 €		-91 629,01 €

Activité

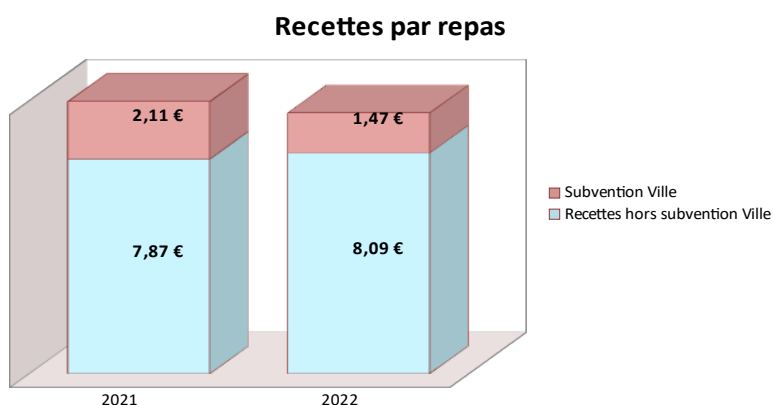
	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Nombre de repas	151 230	145 800	141 452



Le BP 2022 avait prévu une diminution de -3,84 % par rapport au BP 2021 pour tenir compte des conséquences de l'activité observée sur les 8 premiers mois de l'année 2021. Le niveau d'activité réelle observée atteint un niveau en deçà de l'activité prévisionnelle.

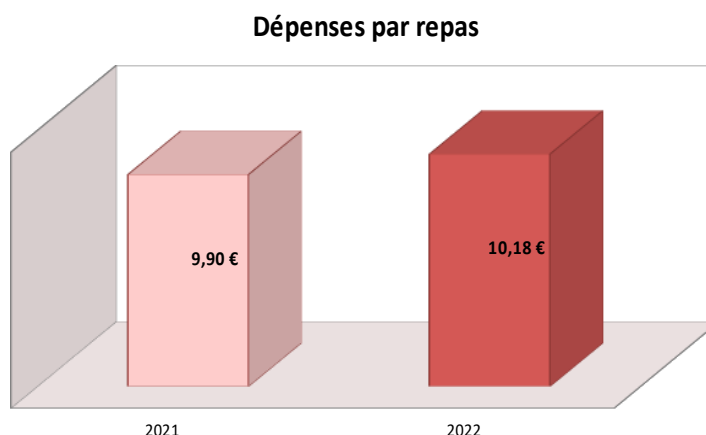
Il est à noter que l'ensemble des repas de la journée sont concernés par la baisse d'activité moyenne de -6,47 % entre 2021 et 2022 (-6,51 % du nombre de repas du midi qui constitue la grande majorité des repas vendus (77,20 %), -6,40 % du nombre de repas du soir (10,2% des repas vendus) et -6,23 % pour les potages (12,60 % des repas vendus).

Evolution des recettes et dépenses de l'année



La recette hors subvention Ville diminue -3,14 % en raison de la réduction d'activité entre 2022 et 2021 de -6,46%.

Cependant, l'actualisation du tarif en juin 2022 permet de compenser cette baisse ; le ratio de recettes par repas hors subvention Ville progresse donc de +2,79%.



Le ratio de dépenses par repas augmente de +2,82 % du fait d'un total de dépenses qui baisse moins vite (-3,82%) que le nombre de repas distribués (-6,47%).

Evolution des recettes (1 360,6 K€): - 148,8 K€ soit -9,86 %

Les principales variations des recettes entre les CA 2022 et 2021 sont :

- **Recettes de facturation de repas des usagers + ASL (1 134,9) -41,5 K€** : les recettes liées à la vente de repas ont diminué du fait de la baisse de l'activité. Elles se composent principalement des recettes issues des usagers pour 1 048,5 K€ (-5,40 % et -59,8 K€). La participation du Département au titre du complément de l'Aide Sociale Légale (ASL) a diminué (-8,9 K€, soit -13,21,44 %) en lien avec la baisse de l'activité.
- **Subvention Ville (319 K€) -111,39 K€** : La dotation a diminué de -34,92 %. Il est à noter que la subvention Ville reste supérieure au montant des frais de siège.

Evolution des dépenses (1 496,8 K€) : -8,7 K€ soit -0,58 %

Les principales variations de dépenses entre les CA 2022 et 2021 sont :

- **Achat de repas (703, K€) -84 K€** soit une baisse de -11,95 % en lien avec la diminution de la fréquentation par rapport à 2021 précédemment détaillée.
- **Location de véhicules (2,18 K€) -1,22 K€** : la flotte compte désormais 9 véhicules pour assurer les livraisons.
- **Achat de sacs papier jetables (15,9 K€) +0,3 K€** ; il fallait reconstituer les stocks après la crise sanitaire.

Concernant **la masse salariale** : 605,2 K€ (+13,1 K€ soit +2,521%)

- **celle des permanents** représente 650,1 K€ et (+90 K€ soit +19,14%).
Suite à l'expérimentation du changement des contenants (barquettes plastiques remplacées par des contenants en verre) qui nécessite beaucoup plus de manutention et où l'agent porte des poids beaucoup plus lourds, la tournée concernée a demandé la présence d'un renfort de personnel sur 3 jours de la semaine (lundi, jeudi et vendredi).
- **celle des remplacements** – dont intérimaires – diminue fortement 39,2 K€ (-82,7 K€ soit -67,84 %).

Affectation des résultats

La tendance au retour à des résultats excédentaires amorcée depuis 2019 n'est plus d'actualité, en lien avec la fin de la crise sanitaire. L'exercice 2022 se solde par un déficit de – 79 126,47 K€.

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé excédentaire de +16,60 € en report à nouveau excédentaire sur l'exercice 2023.

	CA 2021	CA 2022
Résultats de l'exercice	12 502,5 4	-79 126,47
Résultats reporté	66 640,5 3	79 143,07
Cumul	79 143,0 7	16,60

Budget 06 – Centre de Jour et Maison des aidants

Libellés des Groupes	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
Résultat de l'exercice antérieur	235 K€	0 K€	0 K€	-100,00%	-235 K€
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	172,5 K€	129,1 K€	239,8 K€	38,98%	67,3 K€
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	521,4 K€	599,6 K€	654,7 K€	25,55%	133,3 K€
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	41 K€	43,6 K€	39,7 K€	-3,15%	-1,3 K€
Totaux DEPENSE	970 K€	772,3 K€	934,1 K€	-3,69%	-35,8 K€
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
Gpe I : Produits de la tarification	639,2 K€	668,8 K€	768,6 K€	20,25%	129,4 K€
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	92,6 K€	96,5 K€	179,9 K€	94,38%	87,4 K€
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	8,4 K€	7 K€	7 K€	-16,39%	-1,4 K€
Totaux RECETTE	740,2 K€	772,3 K€	955,6 K€	29,10%	215,4 K€
Résultat de l'exercice	-229 811,38 €	0,00 €	21 411,45 €		251 222,83 €

Activité réalisée

Activité	CA 2021	BP proposé	Exercice 2022		Evolution entre CA N et CA N-1
			BP retenu / autorité de tutelle	CA	
Taux d'occupation	39,21	70 %	78 %	53,35 %	14,14%
Nb de journées réalisées	2 390	4 267	4 755	3 253	863

Mois	févr-22	juil-22	déc-22
Taux d'occupation	45,94	46,23	52,45

Le taux d'occupation de début d'année confirme la tendance de remontée depuis 2021 : il évolue par rapport à 2021 de +863 points, soit 14,14 %.

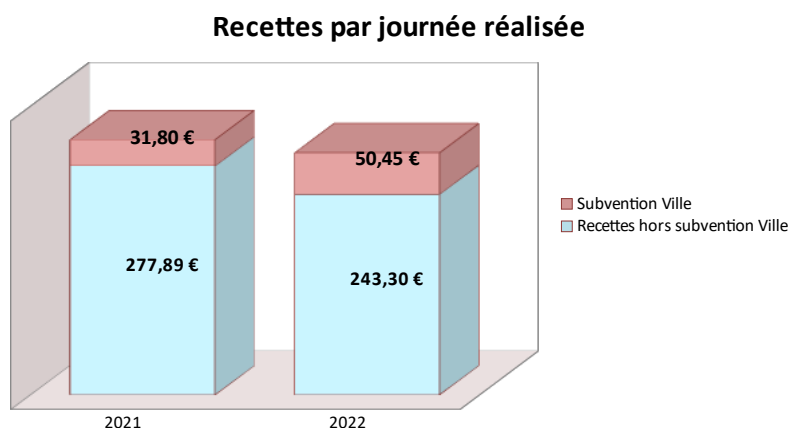
Il reste encore en dessous des chiffres prévus au budget 2022.

En effet, la prévision retenue au titre de 2022 par les financeurs est restée ambitieuse : dans le cadre de la procédure contradictoire et malgré l'alerte du CCAS sur la persistance des conséquences de la crise, l'activité retenue par l'autorité tarifaire a été celle d'une année classique.

La signature du CPOM pour les années à venir posera les nouveaux enjeux.

Analyse des recettes 2022

a. Ratios à la journée et à la place



Le ratio des recettes par journée (hors subvention Ville) diminue de -12,4 % du fait de l'augmentation du nombre de journées réalisées. Quant à celui de la subvention Ville, il augmente de +58,6 % car le montant de la subvention de la Ville est ajusté à la couverture des frais de siège intégrale, soit plus que prévu au BP.

b. Evolution des recettes (955,5 K€) : +215,3 K€ soit +29,1%

- **Les produits de la tarification** (768,6 k€) augmentent de +129,8 K€ soit + 20 %.
- **Dotations soins, Prime Grand âge, Revalorisation Ségur**

Ci-dessous un tableau récapitulatif des recettes ARS 2022 comptabilisées sur l'exercice 2022 par section :

Centre de jour	BP 2022	3 ^{ème} complément 2021 (comptabilisé en 2022)	Total attribué 2022	Total à comptabiliser sur 2022
régularisation CNR		1 649,99 €	-	1 649,99 €
CNR Compensation Perte de Recettes			-	-
CNR Surcoûts			-	-
CNR Tests		-	-	-
CDJ: Complément inflation		-	4 088,15 €	4 088,15 €
Total CNR	-	1 649,99 €	4 088,15 €	5 738,14 €
CDJ: autres mesures nouvelles (cat. C,...)			5 889,29 €	5 889,29 €
PGA (CDJ)	12 980,00 €		16 301,31 €	16 301,31 €
Ségur (CDJ)			32 662,07 €	32 662,07 €
MDA: autres mesures nouvelles (cat. C,...)			2 128,59 €	2 128,59 €
Ségur(MDA)			11 805,19 €	11 805,19 €
Dotation Soins Permanents (CDJ)	292 140,00 €		254 853,61 €	254 853,61 €
Dotation Soins Temporaires (MDA)	110 280,00 €		95 129,64 €	95 129,64 €
Total ARS	415 400,00 €	1 649,99 €	422 857,85 €	424 507,84 €

Les dépenses liées aux primes Grand âges et Ségur sont intégralement compensées en recettes grâce à un soutien exceptionnel de l'ARS.

- **Le forfait soins** (455,7 K€) progresse notamment du fait du taux d'actualisation de 0.47%
- **La Prime Grand âge (cpte 731118 = 32,6 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es.

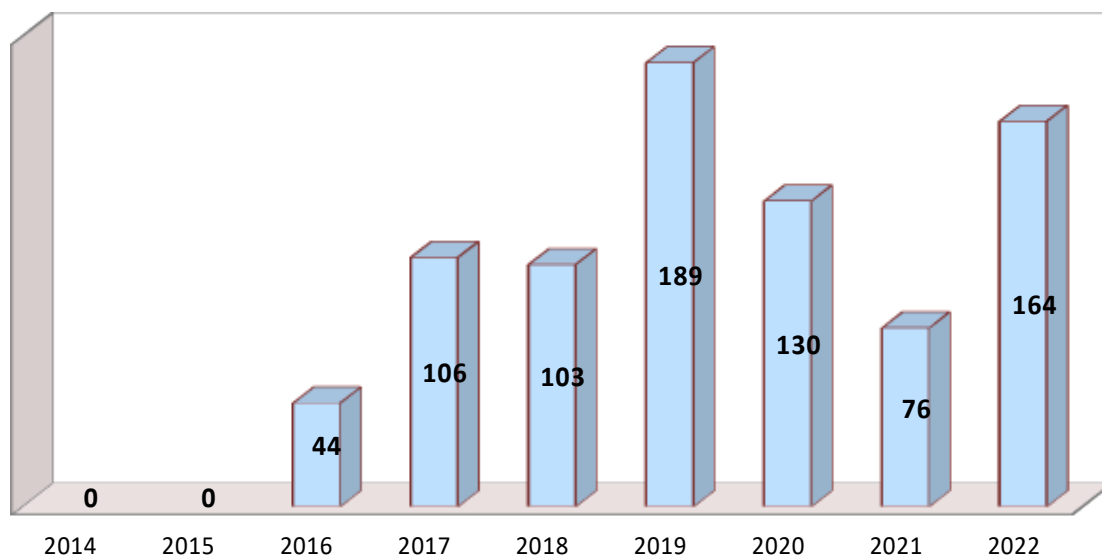
➤ **La recette d'hébergement et dépendance** (174 K€) augmente de + 44K€ soit +25,3%. Cette légère augmentation s'explique par la hausse des tarifs appliqués (+1,1 %) atténuée par la baisse du TO.

➤ **Les autres recettes**

- **La subvention Ville (164,1 K€) +88 K€**

En 2022 la subvention Ville est ajustée pour couvrir à titre exceptionnel l'intégralité des frais de siège et garantir pour l'avenir un résultat excédentaire.

Evolution de la subvention Ville en K€



- **Remboursement de frais : 0 K€**

Ce poste n'enregistre aucun montant en 2022.

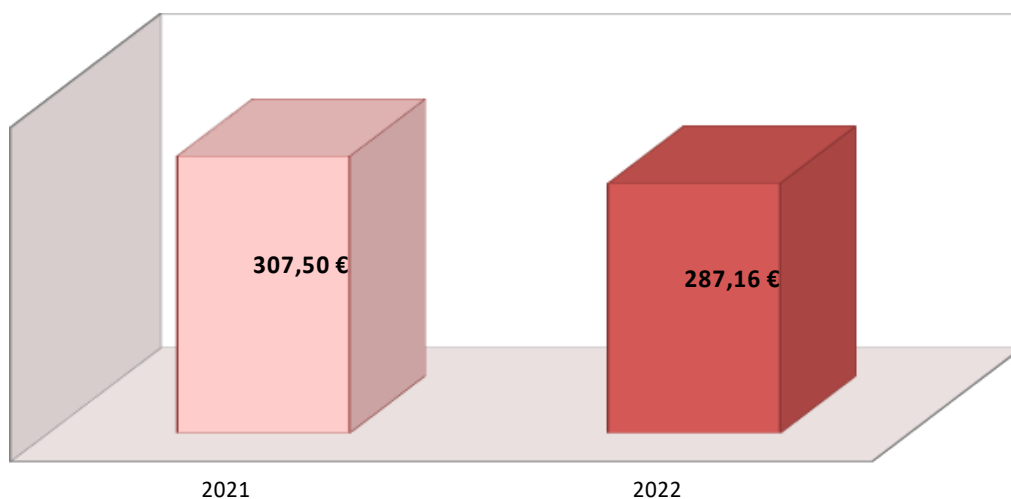
- **Subvention AG2R : 6730 €**

Ce financement concerne une action d'accompagnement pour une approche non médicamenteuse à la Maison des aidants.

Analyse des dépenses 2022

a. Ratio à la journée et à la place

Dépenses par journée réalisée



Le montant des dépenses par journée réalisée baisse légèrement par rapport à 2021. Bien que les dépenses soient en baisse de -3,69 %, le taux d'occupation étant encore insuffisant, cela impacte directement le ratio des dépenses.

b. **Evolution des dépenses (934,1 K€) : -35,8 K€ soit -3,69 %**

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2021 et 2022 sont les suivants :

➤ **Les dépenses de personnels**

La masse salariale (654,6 K€) évolue de +133,2 K€ soit +25 % :

- celle des permanents (598 K€) augmente de +160 K€ (soit +26,7 %) dont une part est liée à la Prime Grand Age et au Ségur ;
- la masse salariale du **remplacement (3 K€) baisse de -50 K€**, soit -94 %. Elle représente 0,5 % des dépenses de personnels permanents. On notera l'absence du recours à l'intérim sur 2022 ;
- celle des Intervenants extérieurs (43,7 K€) +14 K€
Cette augmentation est liée à la réalisation d'animation qui sont financées notamment par une subvention de 6,7K€ versée par AG2R.

➤ **Alimentation (16,5 K€)**

Ce poste de dépenses augmente +7,8 K€ soit +47,7 % par rapport à 2021. Il est à noter que l'impact de l'inflation sur ce poste est accru sur 2023.

➤ **Participation transport usagers (40 K€)**

Ce poste de dépenses augmente de +14,6 K€ soit +36,6 % par rapport à 2021.

➤ **Les frais de siège**

En accord avec les financeurs les frais de siège sont autorisés au budget primitif à hauteur de 5.15% et réalisés intégralement au compte administratif selon le principe de transparence par une subvention Ville dédiée : elle s'élève à 164 100€.

○ *Du Centre d'Accueil de jour*

Le montant des frais de siège inhérent au Centre d'Accueil de Jour a été réalisé au c/6287. Ils s'élèvent à 149 970€ et sont financés en totalité par de la subvention Ville.

○ *De la Maison des Aidants*

Le montant des frais de siège inhérent à la Maison des aidants a été réalisé au c/6287. Ils s'élèvent à 14 130€ et sont financés en totalité par de la subvention Ville.

Affectation des résultats

	CA 2021	CA 2022
Résultat de l'exercice	5 228,57	21 411,45
Résultat antérieurs	-235 040,95	-229 811,38
Réserves	105 646,77	20 066,49
Dépenses refusées	-85 580,28	
Cumul	-209 744,89	

Au titre de l'exercice 2022, l'excédent est de **21 411,45 €**.

Jusqu'à l'exercice 2021, le CDJ émergeait sur un cadre réglementaire mais depuis 2022 le compte de résultat est présenté sur un ERRD sans affectation des résultats par section tarifaire.

La proposition d'affectation du résultat d'exploitation 2022 pour le Centre de Jour et la Maison des Aidants est attribuée en report à nouveau excédentaire (C110).

Par délibération du Conseil d'administration du 15 décembre 2022, le compte 114 relatif aux dépenses non acceptées par les financeurs a été apuré par la réserve de compensation pour 85 580,28€.

3.2.4 PÔLE DÉPENDANCE ET SOINS

Budget 05 – Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Libellés des Groupes	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	534,2 K€	535,1 K€	554,9 K€	3,88%	20,7 K€
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	3 576,3 K€	3 536,9 K€	3 516,4 K€	-1,68%	-59,9 K€
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	24 K€	23 K€	84,9 K€	253,56%	60,9 K€
Totaux DEPENSE	4 134,5 K€	4 095 K€	4 156,2 K€	0,52%	21,7 K€
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
Gpe I : Produits de la tarification	4 239,2 K€	3 934,8 K€	4 419,02 K€	4,24%	179,82 K€
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	28,8 K€	160,1 K€	96,5 K€	235,15%	67,7 K€
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0 K€	0 K€	67,9 K€	307 061,31%	67,9 K€
Totaux RECETTE	4 268 K€	4 095 K€	4 583,4 K€	7,40%	315.4 K€
Résultat de l'exercice	133 477,39 €	0,00 €	427 160,22 €	220,04 %	283 682,83 €

Le résultat de l'équipement continue sur sa lancée de l'exercice 2021, avec une hausse importante de l'excédent + 566,18 K€. Ce résultat est une combinaison de la maîtrise des dépenses (+0,52%) et en recettes grâce à une amélioration de l'activité (+3,85 points).

Activité

Activité	CA 2021	Exercice 2022		Evolution entre CA N et CA N-1
		BP	CA	
Nombre de places installées	259	259	259	0
Nombre de places occupées	173	221	183	5,78%
Taux d'occupation	66,8 %	85,60 %	70,65 %	3,85

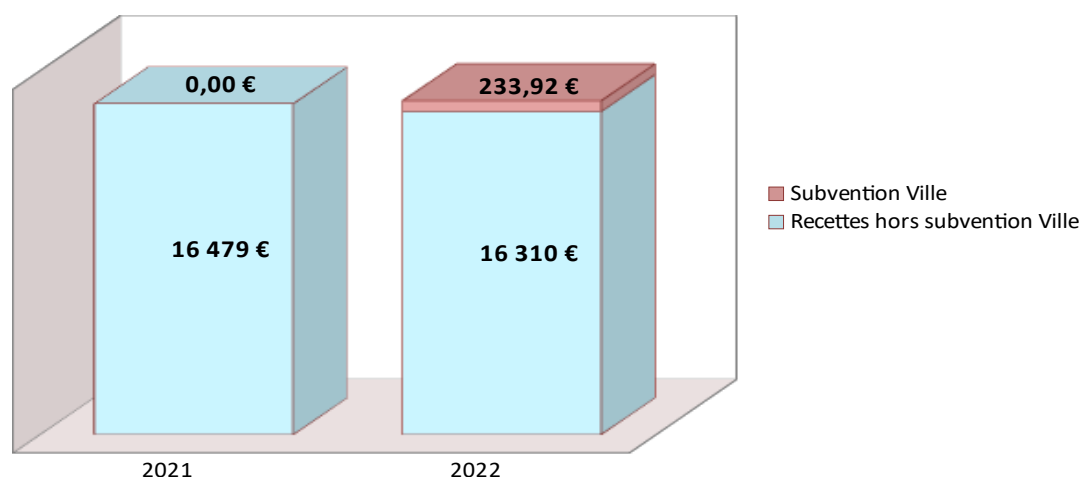
	Places installées	Places Occupées 2022	Places Occupées 2021	Places Occupées 2020
Personnes Agées	240	168	152	174
Personnes Handicapées	9	6	12	6
Equipe Spéciale Alzheimer	10	9	9	10
Totaux	259	183	173	190

Le taux d'activité retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire. Le taux d'occupation augmente de 5,78% par rapport à 2021

Analyse des recettes 2022

a. Ratios à la place

Recettes par place installée



Le ratio des recettes par place installée diminue légèrement du fait qu'une partie des CNR est encaissée en 2022.

b. Evolution des recettes (4 855 K€) : + 587 K€ soit + 13,75 %

➤ Les produits de la tarification (4 691 K€) +452 K€ soit +10,66 %

➤ Dotation soins, Prime Grand âge, Revalorisation Ségur

Ci-dessous un tableau récapitulatif des recettes ARS 2022 comptabilisées sur l'exercice 2022 :

ESOIN - EQT. SOINS SERVICE SOINS	BP 2022	Total attribué 2022	Total à comptabiliser sur 2022
PA Complement inflation		37 461,05 €	37 461,05 €
PA: autres mesures nouvelles (cat. C, ...)		16 342,29 €	16 342,29 €
PA: PGA	109 230,00 €	123 919,33 €	123 919,33 €
PA: Ségur		301 201,77 €	301 201,77 €
Psy MND	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
PA: Dotation Soins	3 468 320,00 €	3 504 536,89 €	3 504 536,89 €
ESA: autres mesures nouvelles (cat. C,....)		786,74 €	786,74 €
ESA: PGA	8 010,00 €	8 699,56 €	8 699,56 €
ESA: Ségur		14 500,22 €	14 500,22 €
ESA: Dotation Soins	165 420,00 €	167 182,41 €	167 182,41 €
		total nature 731112	4 199 630,26 €
PH: Ségur		10 350,62 €	10 350,62 €
PH: Dotation Soins	108 880,00 €	110 324,59 €	110 324,59 €
		total nature 731212	120 675,21 €
regularisation CNR		-	15 290,11 €
		total nature 7311122	15 290,11 €
PH: autres mesures nouvelles (cat. C, ...)		474,95 €	474,95 €
PH: PGA		-	-
		total nature 7312122	474,95 €

La Dotation soins (cpte 731112 = 4 041 K€) augmente de +336 K€ du fait du taux de reconduction de 1,06%.

A noter également en recette à hauteur de 272 500€ une présentation comptable liée à une erreur matérielle de rattachement comptable à l'exercice 2022 de deux titres 2023 (Titre 49 (250889,30) ET titre 50 (21611,56€)) qui augmente comptablement le résultat 2022 et doit être retraitée analytiquement.

- **Prime Grand âge (cpte 731112 = 132 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es. La recette correspondant n'avait pas été inscrite du budget 2021.

- **La Prime Ségur (cpte 7351128 = 326 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es.

- **Les CNR Covid (cpte 731112 = 15 K€)**

Il s'agit de la régularisation d'un versement initialement prévu en 2021.

- **CNR Psychologue MND² (731112 = 45 K€)**

L'action démarrée en novembre 2020, se poursuit sur l'année 2022. Cette dotation couvre les frais du poste à 0,5 ETP associé.

- **CNR SSIAD Renforcé (73112 = 75 K€)**

L'action « SSIAD renforcé » a été remise en œuvre suite à l'obtention de la dotation à savoir à compter de novembre 2021 et exécutée sur l'année 2022.

➤ Les autres recettes

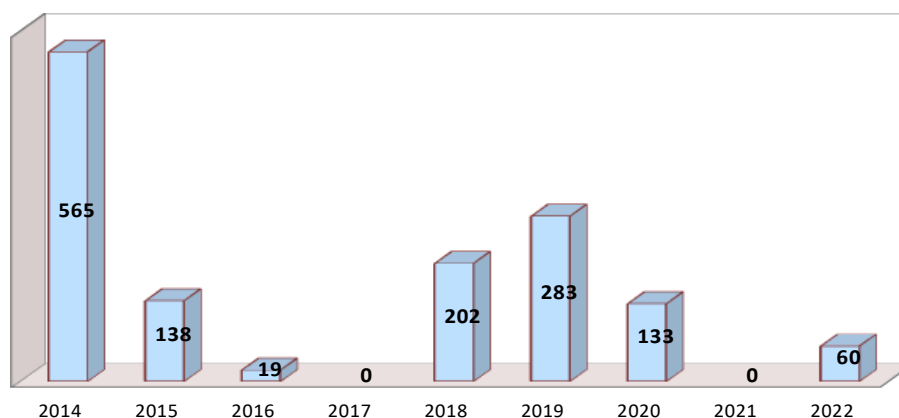
- **Subvention AG2R : 3,14 K€.**

Ces subventions financent des actions concernant de la zoothérapie et la santé bucco-dentaire à domicile.

- **Subvention Ville (60K€)**

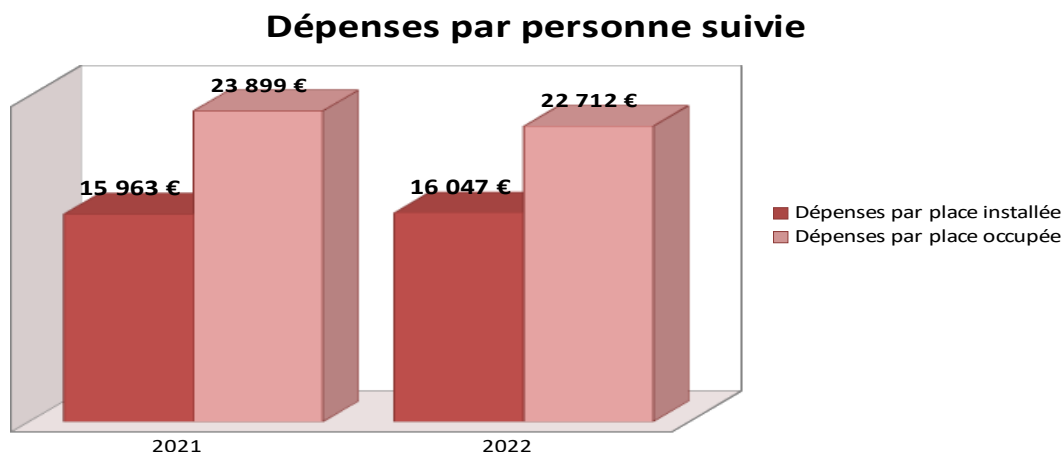
En 2022 la subvention Ville est ajustée pour couvrir à titre exceptionnel le solde des dépenses issues du compte 114 « dépenses refusées », en accord avec les financeurs.

Evolution de la subvention Ville en K€



Analyse des dépenses 2022

a. Ratios à la journée et à la place



Le ratio de dépenses par place installée augmente de 84 € par place, soit -0,52% ; tandis que la hausse du taux d'occupation impacte directement le ratio des dépenses par place occupée qui diminue de -4,96%. Ces résultats sont à mettre directement en lien avec la maîtrise des dépenses d'un côté et la hausse de recettes de l'autre.

b. Evolution des dépenses (4 156 K€) : +21,67 K€ soit +0,52 %

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2021 et 2022 sont les suivants :

➤ Les dépenses de personnels

La masse salariale (3 516 K€) évolue de -59,95 K€ soit -1,67 %.

- La masse salariale des permanents (3 457 K€) augmente de +441 K€, soit +12 %.
- La masse salariale du **remplacement - dont intérimaires - (3,1 K€) évolue de -372 K€, soit -98 %**. Elle représente 0,09 % des dépenses de personnels permanents. On notera un recours à l'intérim de 2,6 K€.

➤ Fournitures d'entretien et médicales (12,11 K€) -15,09 K€ soit -55,48 %

Ce poste est en très nette baisse, mais reste supérieur à son montant d'avant crise sanitaire.

Il est en lien avec l'allègement des protocoles sanitaires.

➤ Frais de télécommunication (28,19 K€) + 2 ,97 K€ soit +11,80%

Cette augmentation concerne des régularisations de factures de 2021 et 2022.

➤ Voyages et déplacements (3,12 K€) – 2,63 K€ soit -46%

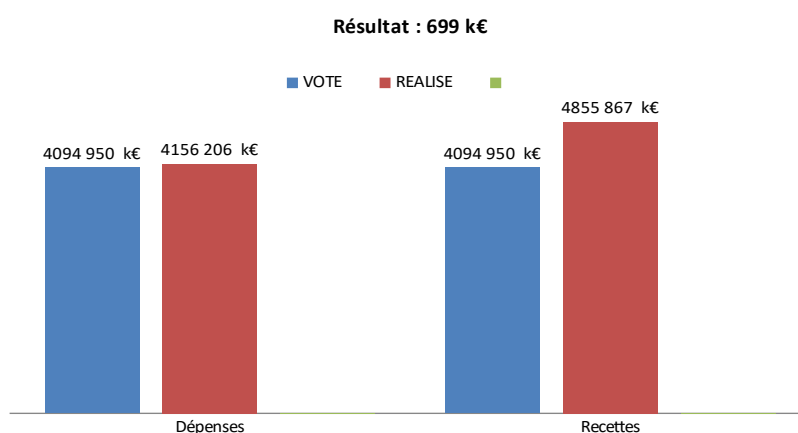
Cette baisse est également en lien direct avec la baisse du TO.

➤ **Les frais de siège (465,8 K€) + 25,4 K€ soit + 5,76%**

En accord avec les financeurs les frais de siège sont autorisés au budget primitif à hauteur de 5.15% et réalisés intégralement au compte administratif selon le principe de transparence par une subvention Ville dédiée : elle s'élève à 60 586 €.

Le montant des frais de siège inhérent au SSIAD a été réalisé pour 465,8 K€ (au c/6287) soit 11,21% des dépenses. Ce montant augmente de + 25,4 K€ soit +5,76 % par rapport à 2021.

Affectation des résultats



	CA 2021	CA 2022
Résultat de l'exercice	133 477,39	427 160.22
Résultats antérieurs		133 477,39
Réserves	24 649,30	0
Dépenses refusées	-85 234,81	
Cumul	72 891,88	560 637.61

Au titre de l'exercice 2022, l'excédent est de **427 160.22 €**.

Jusqu'à l'exercice 2021, les SSIAD émergeaient sur un cadre réglementaire mais depuis 2022 le compte de résultat est présenté sur un ERRD sans affectation des résultats par section tarifaire.

La proposition d'affectation du résultat d'exploitation 2022 pour les SSIAD est attribuée en report à nouveau excédentaire (C110).

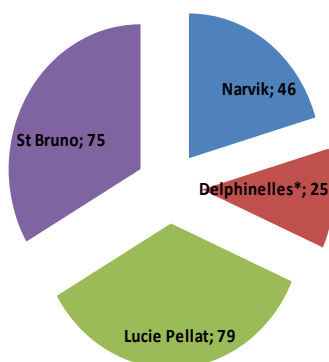
BUDGETS 9, 10, 11,12 ET 16 : LES EHPAD

DONNÉES GÉNÉRALES

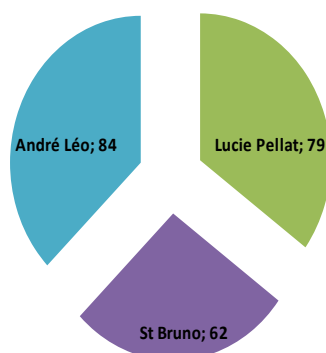
L'exercice 2022 est marqué par l'ouverture de l'EHPAD André Léo et la fermeture des EHPAD Narvik et Delphinelles. Dans le cadre de l'ouverture du nouvel EHPAD André Léo, toutes les places des EHPAD Narvik y ont été transférées au 1^{er} septembre 2022, et leurs budgets clôturés au 31 décembre 2022.

Les budgets 2022 des EHPAD Narvik et Delphinelles n'auront donc été exécutés que sur 8 mois. Tout comme l'EHPAD André Léo n'aura fonctionné que sur 4 mois. L'exercice 2022 est donc un budget transitoire. Dans le cadre de la signature du CPOM en cours de négociation, c'est le budget 2023 qui fera office de référence.

Répartition des places avant ouverture André Léo



Répartition des places après ouverture André Léo



- Résultats cumulés des EHPAD

1- PRESENTATION CONSOLIDEE 4 EHPAD				
	SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
	INVESTISSEMENT			
	DEPENSE	781 200,00	315 253,52	
	RECETTE	781 200,00	500 631,61	
	Résultat de l'exercice 2021 consolidé		185 378,09	0,00
	Résultat reporté		0,00	
	Résultat cumulé investissement consolidé		185 378,09	
Bilan	<i>Réserves de compensation</i>		50 000,00	
	<i>Résultat cumulé d'investissement réserves incluses</i>		235 378,09	
	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSE	10 776 350,00	10 674 652,50	
	RECETTE	10 776 350,00	10 686 849,51	
	Résultat de l'exercice 2021 consolidé		12 197,01	
	Résultat reporté		0,00	
	Résultat cumulé fonctionnement consolidé		12 197,01	
Bilan	<i>Report à nouveau non repris durant l'exercice</i>		-1 405 707,53	
	<i>Réserves de compensation</i>		750 204,17	
	<i>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</i>		-868 417,63	
	Résultat cumulé consolidé 4 EHPAD		-1 511 723,98	
	Résultat Total de l'exercice 2021 consolidé		197 575,10	

EHPAD NARVIK

	SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou	Restes à réaliser au 31/12
	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES	374 800,00 €	51 258,73 €	
	RECETTES	374 800,00 €	54 871,60 €	
	Résultat de l'exercice 2022		3 612,87 €	
	Résultat reporté		0,00 €	
	Résultat cumulé investissement		3 612,87 €	
Bilan	<i>Réserves de compensation</i>		0,00 €	
	<i>Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses</i>		3 612,87 €	
	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	1 746 754,00 €	1 588 442,03 €	
	RECETTES	1 746 754,00 €	1 726 121,63 €	
	Résultat de l'exercice 2022		137 679,60 €	
	Résultat reporté		22 982,06 €	
	Résultat cumulé fonctionnement		160 661,66 €	
Bilan	<i>Report à nouveau non repris durant l'exercice</i>		-651 791,80 €	
	<i>Reserves de compensation</i>		143 586,14 €	
	<i>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</i>		0,00 €	
	Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		-347 544,00 €	
	Résultat Total de l'exercice 2022		141 292,47 €	

EHPAD DELPHINELLES

	SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou	Restes à réaliser au 31/12
	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES	187 550,00 €	29 194,26 €	
	RECETTES	187 550,00 €	29 922,30 €	
	Résultat de l'exercice 2022		728,04 €	
	Résultat reporté		0,00 €	
	Résultat cumulé investissement		728,04 €	
Bilan	Réserves de compensation		0,00 €	
	Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		728,04 €	
	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	1 568 940,11 €	1 466 001,55 €	
	RECETTES	1 568 940,11 €	1 611 094,02 €	
	Résultat de l'exercice 2022		145 092,47 €	
	Résultat reporté		-66 394,00 €	
	Résultat cumulé fonctionnement		78 698,47 €	
Bilan	Report à nouveau non repris durant l'exercice		-244 655,78 €	
	Reserves de compensation		0,00 €	
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
	Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		-165 957,31 €	
	Résultat Total de l'exercice 2022		145 820,51 €	

EHPAD LUCIE PELLAT

	SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES	615 783,00 €	448 893,08 €	
	RECETTES	615 783,00 €	538 633,80 €	
	Résultat de l'exercice 2022		89 740,72 €	
	Résultat reporté		0,00 €	
	Résultat cumulé investissement		89 740,72 €	
	Réserves de compensation		0,00 €	
	Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		89 740,72 €	
	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	4 171 970,00 €	4 066 001,05 €	
	RECETTES	4 171 970,00 €	3 802 884,89 €	
	Résultat de l'exercice 2022		-263 116,16 €	
	Résultat reporté		21 661,34 €	
	Résultat cumulé fonctionnement		-241 454,82 €	
	Report à nouveau non repris durant l'exercice		0,00 €	
	Reserves de compensation		55 849,02 €	
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
	Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		-185 605,80 €	
	Résultat Total de l'exercice 2022		-173 375,44 €	

EHPAD ST BRUNO

	SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES	105 710,00 €	79 415,85 €	
	RECETTES	105 710,00 €	80 059,01 €	
	Résultat de l'exercice 2022		643,16 €	
	Résultat reporté		0,00 €	
	Résultat cumulé investissement		643,16 €	
Bilan	Réserves de compensation		0,00 €	
	Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		643,16 €	
	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	3 123 270,00 €	2 866 102,69 €	
	RECETTES	3 123 270,00 €	2 865 971,17 €	
	Résultat de l'exercice 2022		-131,52 €	
	Résultat reporté		33 947,41 €	
	Résultat cumulé fonctionnement		33 815,89 €	
Bilan	Report à nouveau non repris durant l'exercice		0,00 €	
	Reserves de compensation		22 197,49 €	
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
	Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		56 013,38 €	
	Résultat Total de l'exercice 2022		511,64 €	

EHPAD ANDRE LEO

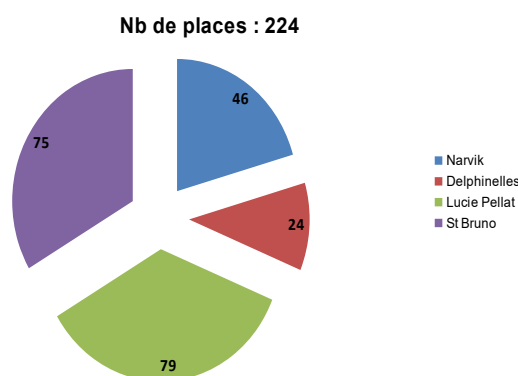
	SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES	542 680,00 €	409 672,99 €	
	RECETTES	542 680,00 €	519 313,40 €	
	Résultat de l'exercice 2022		109 640,41 €	
	Résultat reporté		0,00 €	
	Résultat cumulé investissement		109 640,41 €	
Bilan	Réserves de compensation		0,00 €	
	Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses		109 640,41 €	
	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	1 460 735,00 €	1 351 928,54 €	
	RECETTES	1 460 735,00 €	1 054 572,58 €	
	Résultat de l'exercice 2022		-297 355,96 €	
	moitié Résultat de l'ex. 2022 Narvik		68 839,80 €	
	moitié Résultat de l'ex. 2022 Delphinelles		72 546,23 €	
	Résultat de l'exercice 2022 AL+N+D		-155 969,94 €	
	Résultat reporté		0,00 €	
	moitié Résultat reporté Narvik		-325 895,90 €	
	moitié Résultat reporté Delphinelles HBGT		20 484,41 €	
	moitié Résultat reporté Delphinelles DEP+SOINS		-142 812,30 €	
	Résultat cumulé fonctionnement		-604 193,73 €	
Bilan	Report à nouveau non repris durant l'exercice		0,00 €	
	Reserves de compensation		0,00 €	
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification		0,00 €	
	Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses		-604 193,73 €	
	Résultat Total de l'exercice 2022		-46 329,52 €	

Comme évoqué lors des échanges en réunions préparatoires dans le cadre des négociations pour la signature du CPOM, puis confirmé par courriers adressés au Département et l'ARS, **le CCAS propose l'apurement des dépenses refusées (cpte 114) en utilisant la réserve de compensation.**

Le CPOM amenant à une gestion consolidée des équipements composant son périmètre, il est proposé d'analyser ces comptes de réserve de compensation et 114, également de manière globalisée.

L'écart entre le montant à solder du 114 et celui disponible sur les réserves serait, dans cette hypothèse, couvert par une subvention exceptionnelle de la Ville.

ACTIVITÉ RÉALISÉE



Activité	CA 2021	Exercice 2022			Evolution entre CA N et CA N-1	
		BP proposé	BP retenu par la tutelle	CA		
<i>EHPAD Narvik</i>	68,74%	86,91%	93,92%	98,24%	68,74%	-18,17%
	11 290	14 592	15 427	16 136	11 290	-3 302
<i>EHPAD Delphinelles</i>	61,80%	89,77%	96,07%	99,04%	61,80%	-27,97%
	5 414	7 864	8 416	8 676	5 414	-2 450
<i>EHPAD Lucie Pellat</i>	71,14%	79,32%	84,01%	91,30%	71,14%	-8%
	20 512	22 934	24 224	26 325	20 512	-2 422
<i>EHPAD St Bruno</i>	81,84%	92,69%	94,80%	96,15%	81,84%	-10,85%
	22 403	25 375	25 952	26 321	22 403	-2 972
TOTAL	72,92%	86,55%	90,85%	94,74%	72,92%	-13,63%
	59 619	70 765	74 019	77 458	59 619	-11 146

Lors de la préparation budgétaire, le CCAS avait intégré dans sa projection de TO la prolongation des effets et impacts de la crise sanitaire, en proposant un TO inférieur aux années antérieures.

Dans le cadre de la procédure contradictoire et malgré l'alerte sur la persistance des conséquences de la crise, l'activité retenue par l'autorité tarifaire a été celle d'une année classique.

Le TO moyen annuel réalisé est finalement inférieur -17,93 points par rapport aux attentes budgétaires proposées, -21,82 points par rapport au budget retenu par l'autorité de tutelle et -13,63 % par rapport au réalisé 2020.

L'impact de la crise sanitaire va donc au-delà des perspectives du CCAS déjà pessimistes.

Malgré les efforts déployés par les Responsables d'équipement et la Direction d'Action Sociale dans la promotion des équipements et la recherche de résident-es, les nombreuses places disponibles sur le département ont laissé plus de libertés de choix aux futur-es résident-es, et une réticence, voire défiance, à entrer en institution suite aux mesures sanitaires et confinements liés à la crise qui ont perduré, et expliquent cette forte baisse.

Budget 09 – EHPAD Narvik

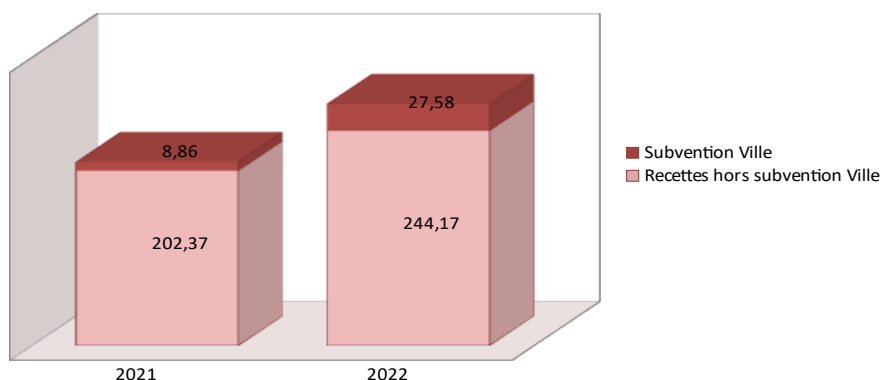
Libellés des Groupes	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant	Résultats par section		
		BP	CA			Hébergement	Dépendance	Soins
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€			
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	651,5 K€	405,2 K€	463,2 K€	28,89%	-188,2 K€			
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	1 566,7 K€	1 032,6 K€	936,1 K€	40,25%	-630,6 K€			
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	143,6 K€	180,9 K€	189,1 K€	31,70%	45,5 K€			
Totaux DEPENSE	2 361,8 K€	1 618,7 K€	1 588,4 K€	32,74%	-773,3 K€			
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€			
Gpe I : Produits de la tarification	2 248,7 K€	1 384,6 K€	1 489,5 K€	33,76%	-759,2 K€			
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	131,9 K€	230,1 K€	224,5 K€	70,16%	92,6 K€			
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	4,1 K€	4,1 K€	12,1 K€	197,22%	8 K€			
Totaux RECETTE	2 384,8 K€	1 618,7 K€	1 726,1 K€	27,62%	-658,6 K€			
Résultat de l'exercice	22 982,06 €	0,00 €	137 679,60 €		114 697,54 €			

Le résultat de l'équipement est de nouveau excédentaire cette année 2022 à hauteur de 137 679,60 €.

ANALYSE DES RECETTES 2022

a. Ratios à la journée et à la place

Recettes par journée réalisée



Le ratio des recettes par journée progresse de +20,6 % du fait comme en 2021 de la baisse du nombre de journées facturées ainsi que l'augmentation des tarifs usagers.

Quant à celui de la subvention ville, il augmente de +42,9 % car le montant de la subvention est ajusté en fonction de l'équilibre budgétaire.

La recette brute (dont subvention ville) ramenée à la place baisse de -27,6 % en 2022 pour atteindre 37,5 K€.

b. Evolution des recettes : -658,6 K€ soit -27,62 %

- **Les produits de la tarification** (1 489,5 K€) baissent de -759,2 K€ soit -33,7 %
 - **Dotation soins, Prime Grand âge, Revalorisation Ségur**

Ci-dessous un tableau récapitulatif des recettes ARS 2022 comptabilisées sur l'exercice 2022 par section.

EHPAD Narvik	BP 2022	3 ^{ème} complément 2021 (comptabilisé en 2022)	Total attribué 2022	Total à comptabiliser sur 2022
regularisation CNR		188 351,47 €	-	188 351,47 €
CNR Compensation Perte de Recettes			-	-
CNR Surcoûts			-	-
CNR Tests		-	-	-
CNR COMPLEMENT INFLATION		-	-	-
Total CNR	-	188 351,47 €	-	188 351,47 €
autres mesures nouvelles (cat. C,....)			3 319,31 €	3 319,31 €
PGA	14 270,00 €		17 500,49 €	17 500,49 €
Ségur	58 460,00 €		96 129,67 €	96 129,67 €
Dotation Soins Permanents	432 810,00 €		437 114,10 €	437 114,10 €
Dotation Soins Temporaires	9 370,00 €		5 912,01 €	5 912,01 €
Total ARS	514 910,00 €	188 351,47 €	563 527,58 €	751 879,05 €

Les dépenses liées aux primes Grand âge et Ségur sont intégralement compensées en recettes grâce à un soutien exceptionnel de l'ARS.

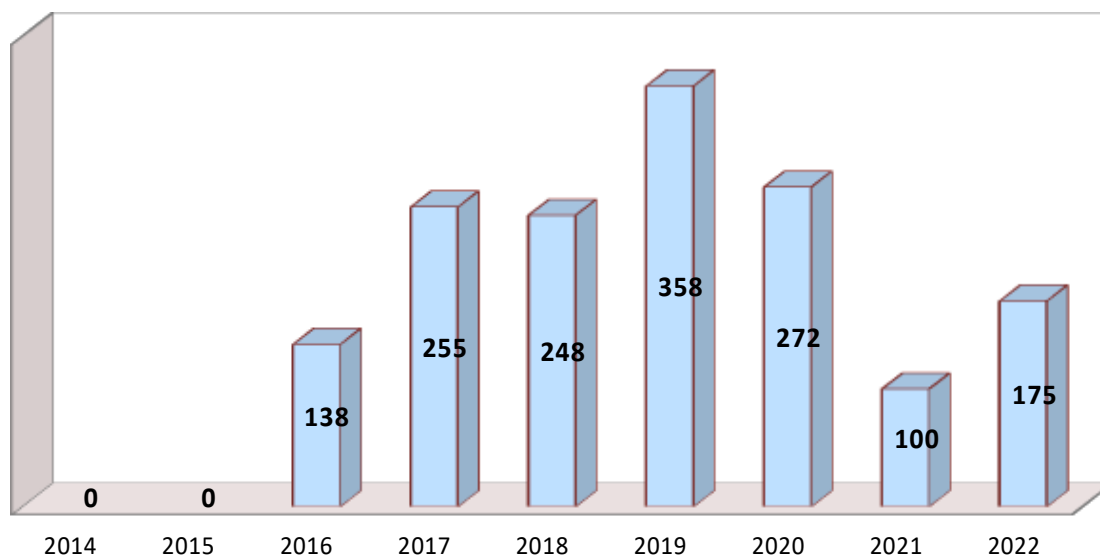
- **Le forfait soins (cpte 735111 et 7351121 = 443 K€)** baisse de -308,6 K€ du fait de la fermeture de l'établissement en juin 2022.
- **Prime Grand âge (cpte 7351128 = 17,5 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es.
- **Revalorisation Ségur (cpte 7351128 = 96,1 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es.
- **Le forfait dépendance (239,9 K€)** baisse de -73,1 K€ par rapport au réalisé 2021. L'application de la convergence tarifaire et celle d'un taux de reconduction de 1,1 % compensent la régression du TO.
- **Les recettes d'hébergement (465,7 K€)** sont en baisse de -539 K€ par rapport à 2021. Cette baisse est dû à l'impact de la baisse du taux d'occupation. Il est compensé par l'augmentation du tarif hébergement de + 1,1 %.

➤ **Les autres recettes**

- **La subvention Ville (175,2 K€) augmente de +75 K€**

Sur 2022, la subvention Ville est ajustée pour équilibrer le budget.

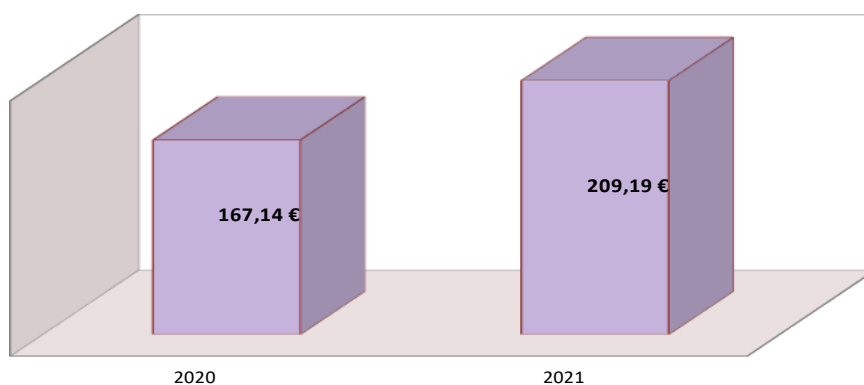
Evolution de la subvention Ville en K€



ANALYSE DES DÉPENSES 2022

a. Ratios à la journée et à la place

Dépenses par journée réalisée



Malgré une baisse des dépenses, le taux d'occupation très bas dégrade fortement le ratio des dépenses par journée qui augmente de +23%.

Le coût brut annuel d'une place baisse de 32.7 % en 2022 pour atteindre **34,5 K€**.

b. **Evolution des dépenses 1 588,4 K€ : -773,3 K€ soit -32,7 %**

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2021 et 2022 sont les suivants :

➤ **Les dépenses de personnels**

La masse salariale (936,1 K€) baisse de -630,6 K€ soit -40,2 % :

- celle des **permanents (894,8 K€) progresse de -370 K€**, soit -29 %.
- L'enveloppe du **remplacement - dont intérimaires - (32,6 K€ 254 K€) évolue de 221 K€**, soit – 87 %, malgré un recours plus important à l'intérim (+11,7 K€).

Le recours à l'intérim baisse légèrement car, suite à la crise sanitaire de 2020, le CCAS avait fait le choix de proposer des périodes d'engagement plus importantes pour fidéliser le personnel employé.

La répartition par métier du recours à l'intérim 11,7 K€ :

- des infirmières 1,6 K€,
 - des aides-soignantes 3,6 K€,
 - des auxiliaires de Vie 6,5 K€.
- **L'enveloppe des intervenants extérieurs (14,6 K€) est en baisse de -15,4 K€ (-18 %).**

Notamment avec la mise en place de nouvelles animations subventionnées comme la méditation avec animaux et clowns.

- Des séances de psychomotricités (section soins) = 4,6 K€. Il est à noter que ces activités s'inscrivent notamment dans le cadre du plan sport santé bien-être subventionné par l'ARS et sont destinées pour une part aux résident-es et pour une autre part à accompagner les agent-es dans le développement de ces activités ludiques en direction des personnes âgées.
- Des prestations d'animation (section hébergement) = 8 K€.
- Des séances d'art thérapie (section dépendance) = 1,6 K€.

➤ **Fournitures d'entretien et médicales (11 K€) soit -5,7 K€**

Les consommations de produits d'entretien et de fournitures médicales rencontrent une légère baisse.

➤ **Déchets DASRI (611 €) soit – 136 €**

La crise sanitaire avait impacté ce poste qui était passé de 170 € en 2019 à 3,5 K€ sur 2020 mais il revient à la normale cette année 2022.

➤ **Alimentation à l'extérieur (172,5 K€) soit -78,7 K€**

La baisse du montant est liée directement à la baisse du taux d'occupation.

➤ **Les frais de siège (175,2 k€) soit - 74,4 K€**

En accord avec les financeurs les frais de siège sont autorisés au budget primitif à hauteur de 5.15% et réalisés intégralement au compte administratif selon le principe de transparence par une subvention Ville dédiée : elle s'élève à 175 180€.

Le montant des frais de siège inhérent à l'EHPAD Narvik a été réalisé pour 175,2 K€ (au c/6287). Ce montant est inférieur à 2021.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Au titre de l'exercice 2022, le bénéfice est de **137 690,60 €**.

L'affectation des résultats se fera suite à la délibération de clôture, compte tenue de la fermeture de l'établissement en septembre 2022.

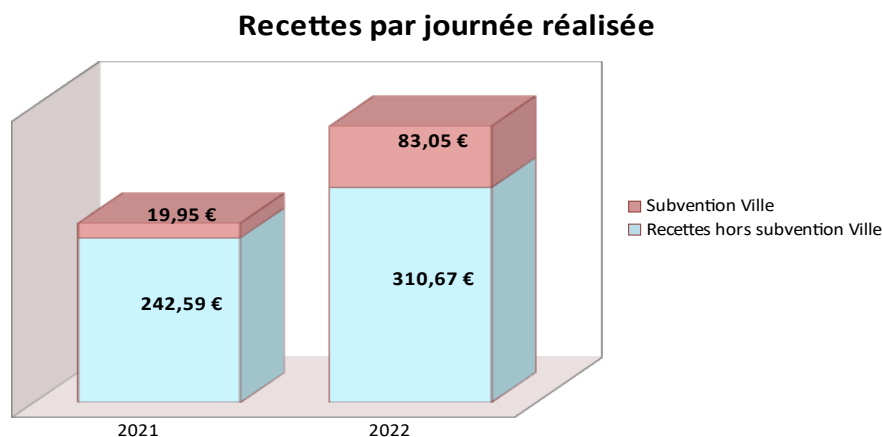
Les opérations de fusion des comptes des établissements avec André Léo feront l'objet d'une délibération spécifique.

Budget 10 – EHPAD Delphinelles

Libellés des Groupes	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant	Résultats par section		
		BP	CA			Hébergement	Dépendance	Soins
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€			
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	308,7 K€	187,8 K€	235,1 K€	-23,86%	-73,6 K€			
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	987,2 K€	694,7 K€	728,8 K€	-26,18%	-258,4 K€			
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	191,9 K€	165,5 K€	502,2 K€	161,73%	310,3 K€			
Totaux DEPENSE	1 487,8 K€	1 048 K€	1 466 K€	-1,46%	-21,8 K€			
Gpe I : Produits de la tarification	1 262,4 K€	755,6 K€	847,7 K€	-32,85%	-414,8 K€			
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	158,8 K€	292,3 K€	410,7 K€	158,65%	251,9 K€			
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0,2 K€	0 K€	352,7 K€	213 501,26%	352,5 K€			
Totaux RECETTE	1 421,4 K€	1 048 K€	1 611,1 K€	13,35%	189,7 K€			
Résultat de l'exercice	-66 394,00 €	0,00 €	145 092,47 €		211 486,47 €			

ANALYSE DES RECETTES 2022

a. Ratios à la journée et à la place



Le ratio des recettes par journée est en hausse de 28 %.

La recette brute ramenée à la place augmente de 13 % en 2022 pour atteindre à 83,05 K€.

b. Évolution des recettes (1 611,09 K€) : -414,75 K€ soit – 32.84 %

➤ **Les produits de la tarification** (847,6 K€) baisse de -262,5 K€ soit (-32,75 %)

○ **Dotation soins, Prime Grand âge, Revalorisation Ségur**

Ci-dessous un tableau récapitulatif des recettes ARS 2022 comptabilisées sur l'exercice 2022 par section :

EHPAD Delphinelles	BP 2022	3 ^{ème} complément 2021 (comptabilisé en 2022)	Total attribué 2022	Total à comptabiliser sur 2022
régularisation CNR		94 248,63 €	-	94 248,63 €
CNR Compensation Perte de Recettes			-	-
CNR Surcoûts			-	-
Neutralisation perte dépendance		-	6 743,39 €	6 743,39 €
CNR COMPLEMENT INFLATION		-	-	-
Total CNR	-	94 248,63 €	6 743,39 €	100 992,02 €
autres mesures nouvelles (cat. C,...)			1 792,49 €	1 792,49 €
PGA	7 750,00 €		9 498,67 €	9 498,67 €
Ségur	31 250,00 €		51 813,54 €	51 813,54 €
Dotation Soins Permanents	240 050,00 €		242 442,80 €	242 442,80 €
Dotation Soins Temporaires			-	-
Total ARS	279 050,00 €	94 248,63 €	312 290,89 €	406 539,52 €

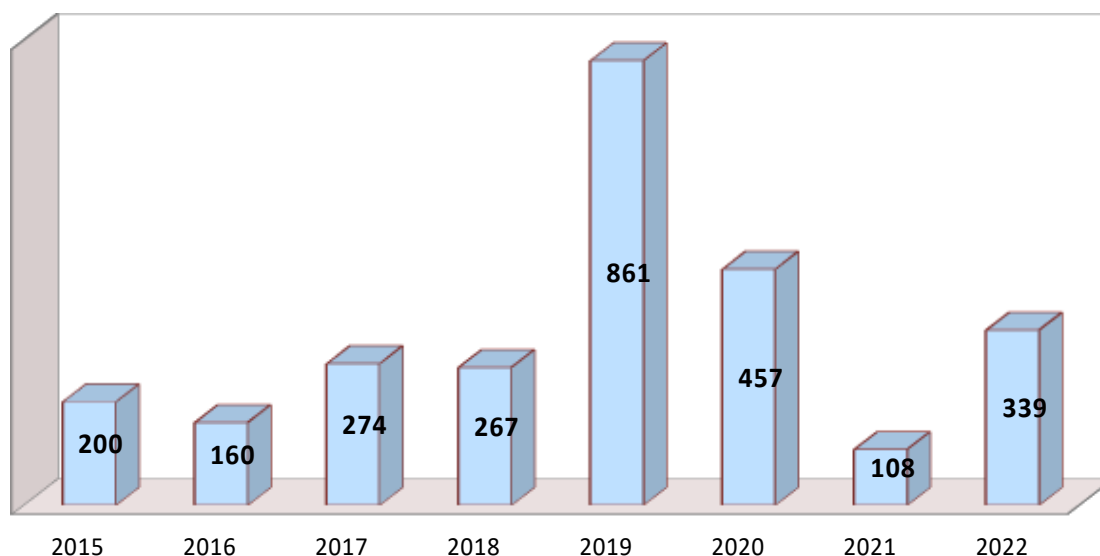
Les CNR 2022 de 94 K€ contribuent significativement au résultat excédentaire de l'exercice.

Les dépenses liées aux primes Grand âge et Ségur sont intégralement compensées en recettes grâce à un soutien exceptionnel de l'ARS.

- **Le forfait soins (cpte 735111 et 7351121 = 242 K€)** diminue de - 114 K€ du fait d'un taux d'occupation réalisé sur l'exercice.
- **La Prime Grand âge (cpte 7351128 = 9,4 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es de 9,6 K€.
- **La Prime Ségur (cpte 7351128 = 51,81 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es.
- **Le forfait dépendance (106,2 K€)** est quant à lui en baisse de - 35 K€ (-24,78 %) par rapport au réalisé 2021 et de -41,7 K€ par rapport au BP 2022. La régression du TO a engendré une baisse sur la facturation de l'ensemble des GIR.
- **Les recettes d'hébergement (213,8 K€)** diminuent de - 282,9 K€ par rapport à 2021. Le TO particulièrement bas n'a pas été compensé par la hausse des tarifs.
- **La subvention Ville (339 K€) +231 K€**

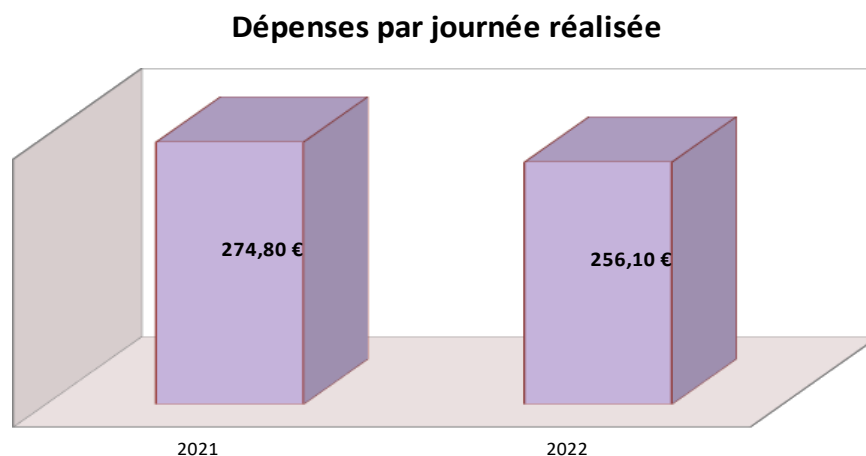
En 2022 la subvention Ville est ajustée pour couvrir définitivement le solde du compte 114 en accord avec les financeurs et vue de la clôture de ce budget.

Evolution de la subvention Ville en K€



ANALYSE DES DÉPENSES 2022

a. Ratios à la journée et à la place



La baisse du taux d'occupation³ contribue à l'amélioration du ratio des dépenses par journée qui diminue de - 6,80 %.

Le coût brut annuel d'une place diminue de -29,56 % en 2022 pour atteindre **43 K€**, le budget n'ayant été exécuté que sur 8 mois.

b. Evolution des dépenses : (1 466 K€) - 21 K€ soit - 1,46 %

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2021 et 2022 sont les suivants :

➤ **Les dépenses de personnels**

La masse salariale 704,4 K€ baisse de -282,6 K€ soit 28 %

- celle des permanents (522,6 K€) évolue de -223 K€, soit -29 %.
- la masse salariale du **remplacement - dont intérimaires - (161,1 K€)** évolue de - 70 K€ par rapport à 2021. Elle représente 30 % des dépenses de personnels permanents.

Les métiers principalement remplacés sont les aides-soignant-es et infirmier-ères.

En ce qui concerne le recours à l'intérim (17,8 K€ soit environ 0,6ETP), les métiers représentés sont :

- Infirmières 15,6 k€
- Aides-soignantes 2,2 k€
- Intervenants extérieurs (20,7 K€) :
 - Des séances de psychomotricités (section soins) = 3,6 K€. Il est à noter que ces activités s'inscrivent notamment dans le cadre du plan sport santé bien-être subventionné par l'ARS et sont destinées pour une part aux résidents et pour une autre part à accompagner les agents dans le développement de ces activités ludiques en direction des personnes âgées.
 - Des prestations d'animation (section hébergement) = 16,3 K€
 - Des séances d'art thérapie (section dépendance) = 0,8 K€

3 cf. « Activité réalisée »

➤ **Achat de fluides (25,8 K€) -10,7 K€ soit -29,31%**

Les dépenses de fluides (eau, électricité, chauffage) diminuent fortement compte tenu de la fermeture de l'établissement.

➤ **Fournitures de produits absorbants (7,4 K€)**

La dépense en fournitures de produits absorbants reste identique à celle de 2021 grâce à une meilleure gestion des stocks.

➤ **Fournitures d'entretien et médicale (15 K€) -3,3 K€ soit -17,36 %**

Les consommations de produits d'entretien 5,2 k€ (+0,3 K€) et de fournitures médicales 10,5 K€ (-3,6 K€) sont en forte diminution.

➤ **Blanchissage et alimentation à l'extérieur (42, 7K€) -15,5 K€ soit -26,3%**

Ces deux prestations sont en baisse de -26,3 % en corrélation avec la baisse du taux d'occupation.

➤ **Les frais de siège (124,1 K€) -51,6 K€ soit -29,37 %**

En accord avec les financeurs les frais de siège sont autorisés au budget primitif à hauteur de 5.15% et réalisés intégralement au compte administratif selon le principe de transparence par une subvention Ville dédiée : elle s'élève à 339 847€.

Le montant des frais de siège inhérent à l'EHPAD Delphinelles a été réalisé au c/6287 s'élève à 124 180 €, il représente 8 % des dépenses. Ce montant baisse de -51,6 K€ soit -29,37 % par rapport à 2021.

Affectation des résultats

Au titre de l'exercice 2022, l'excédent est de **145 092,47 €** et se décompose par section comme suit :

- Hébergement = excédent de 177 779,93 €
- Dépendance = déficit de -46 306,26 €
- Soins = excédent de 13 618,80 €

Compte tenu de la clôture de l'établissement il n'est pas prévu d'affectation de résultat par section.

Les opérations de fusion des comptes des établissements avec André Léo feront l'objet d'une délibération spécifique.

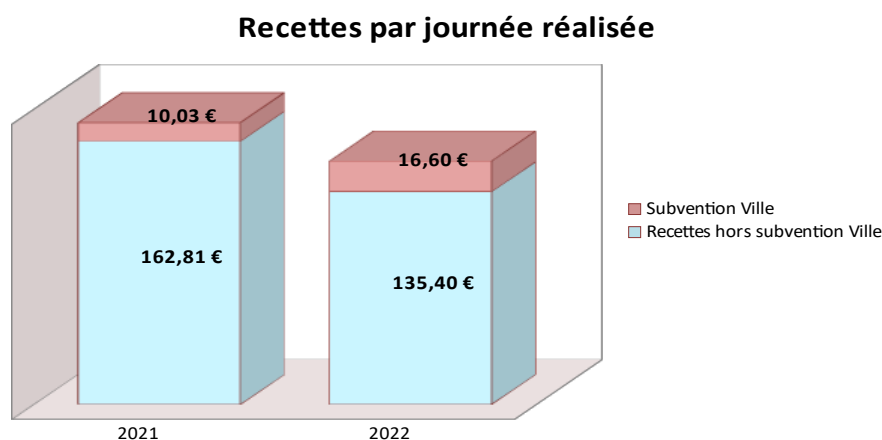
Budget 11 – EHPAD Lucie Pellat

Libellés des Groupes	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant	Résultats par section		
		BP	CA			Hébergement	Dépendance	Soins
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€			
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	946,3 K€	788,2 K€	1 003,8 K€	6,08%	57,5 K€			
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	2 186,7 K€	2 182,2 K€	2 554,4 K€	16,81%	367,6 K€			
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	414,9 K€	429,9 K€	508,3 K€	22,52%	93,4 K€			
Totaux DEPENSE	3 547,9 K€	3 400,4 K€	4 066,5 K€	14,62%	518,6 K€			
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€			
Gpe I : Produits de la tarification	3 320,2 K€	3 296,3 K€	3 277 K€	-1,30%	-43,2 K€			
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	244,8 K€	104,1 K€	458,7 K€	87,38%	213,9 K€			
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	4,6 K€	0 K€	67,3 K€	1 363,45%	62,7 K€			
Totaux RECETTE	3 569,6 K€	3 400,4 K€	3 802,9 K€	6,54%	233,3 K€			
Résultat de l'exercice	21 661,34 €	0,00 €	-263 619,16 €		-285 280,50 €			

Le résultat de l'équipement devient déficitaire (-263 619,16 €) par rapport aux deux derniers exercices.

ANALYSE DES RECETTES 2022

a. Ratios à la journée et à la place



Le ratio des recettes par journée baisse de -27 € soit -16,8 %.

Quant à celui de la subvention ville, il augmente de +65,5 % car le montant de la subvention de la ville est ajusté à la couverture des frais de siège au-delà des 5,15 % autorisés⁴.

4 cf. « Subvention Ville »

La recette brute (dont subvention Ville) ramenée à la place augmente +6,5 % en 2022 pour atteindre 48,1 K€. La part de subvention Ville incluse est de 5,2 K€ (soit +80 %).

b. **Evolution des recettes : (3 802 K€) +233 K€ soit + 6,54 %**

➤ **Les produits de la tarification** (3 277 k€) baissent de -43,2 K€ soit -1,3 %.

○ **Dotation soins, Prime Grand âge, Revalorisation Ségur**

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des recettes ARS 2022 comptabilisées sur l'exercice 2022 par section

EHPAD Lucie Pellat	BP 2022	3 ^{ème} complément 2021 (comptabilisé en 2022)	Total attribué 2022	Total à comptabiliser sur 2022
regularisation CNR		79 320,13 €	-	79 320,13 €
CNR Compensation Perte de Recettes			-	-
CNR Surcoûts			-	-
Prevention		-	94 351,00 €	-
CNR COMPLEMENT INFLATION		-	11 676,69 €	11 676,69 €
Total CNR	-	79 320,13 €	106 027,69 €	90 996,82 €
autres mesures nouvelles (cat. C,....)			14 310,24 €	14 310,24 €
PGA	33 890,00 €		38 101,07 €	38 101,07 €
Ségur	133 840,00 €		220 651,75 €	220 651,75 €
Dotation Soins Permanents	991 560,00 €		1 001 410,76 €	1 001 410,76 €
Dotation Soins Temporaires	58 760,00 €		60 646,16 €	60 646,16 €
Total ARS	1 218 050,00 €	79 320,13 €	1 441 147,67 €	1 426 116,80 €

Les dépenses liées aux primes Grand âges et Ségur sont intégralement compensées en recettes grâce à un soutien exceptionnel de l'ARS.

- **Le forfait soins (compte 735111 et 7351121 : 1 169,9 K€)** augmente de +14 K€.
- **La Prime Grand âge (compte 7351128 = 38,1 K€)** augmente de 3 K€ et couvre la dépense associée versée aux agent-es.
- **La Prime Ségur (compte 7351128 = 160 K€)** baisse de -13 K€ et couvre la dépense associée versée aux agent-es. Un rattachement trop élevé de 60 K€ sur la prime Ségur de 2021 vient fausser le montant attribué au titre de 2022 de **220,6 K€**.

○ **Le forfait dépendance (219,2 K€)**

Le forfait dépendance est quant à lui en diminution de -276 K€ (-55 %) par rapport au réalisé 2021. Le taux de reconduction de 1,07 % ne suffit pas à compenser la régression du TO qui engendre une baisse sur la facturation des Gir 5 et 6.

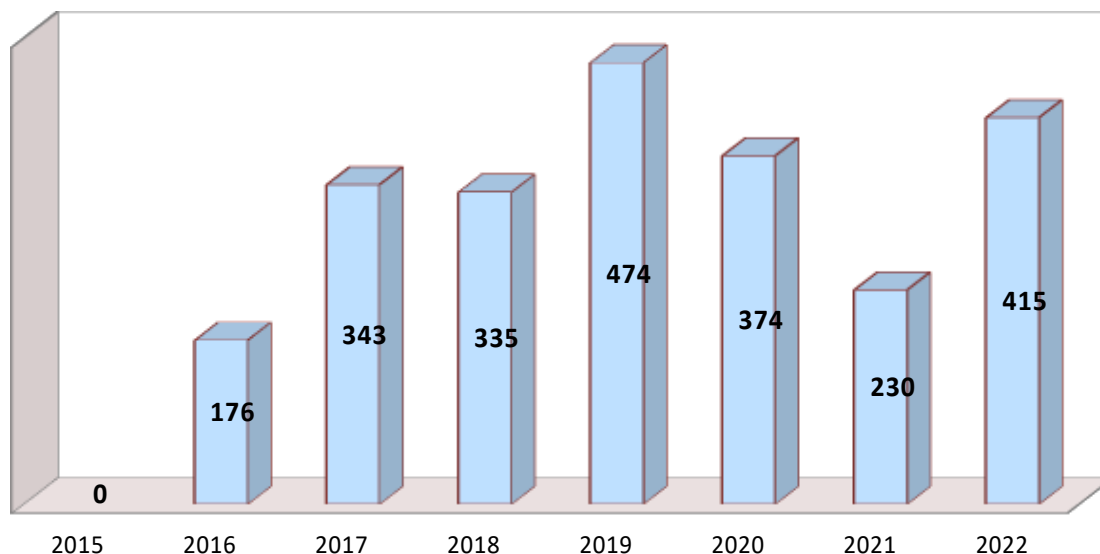
○ **Les recettes d'hébergement (1 472 K€)**

Les recettes d'hébergement progressent de +258,8 K€ (+17 %) par rapport à 2021. Ceci s'explique par la hausse du taux d'occupation ainsi que l'augmentation du tarif d'hébergement.

- Les autres recettes
 - **La subvention Ville (415,4 K€)**

Le financement des équipements fait l'objet d'un soutien accru par la subvention Ville comme c'est le cas pour l'ensemble de la politique des personnes âgées. Elle progresse fortement de +185 K€ par rapport à 2021, soit +44%. Elle couvre notamment l'intégralité des frais de siège à hauteur de 5,5%.

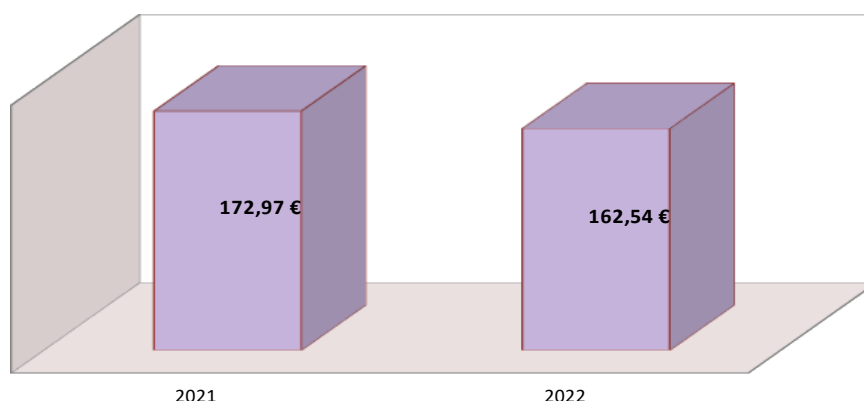
Evolution de la subvention Ville en K€



ANALYSE DES DÉPENSES 2022

a. Ratios à la journée et à la place

Dépenses par journée réalisée



Le montant des dépenses ramené à la journée est relativement stable par rapport à 2021. En effet, le montant diminue de -3,23 € soit -1,95 %.

Le coût brut annuel d'une place augmente de +19,6 % en 2022 pour atteindre à **51,4 K€** notamment en raison d'une augmentation des dépenses de personnels et des frais de siège partiellement équilibrée par une maîtrise des dépenses de consommables en adéquation avec la hausse du TO.

b. Evolution des dépenses : (4 066,5 K€) + 518,6,2 K€ soit +14,6 %

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2021 et 2022 sont les suivants :

➤ **Les dépenses de personnels 2 554,4 K€**

La masse salariale (2 554,4 K€) évolue de **+500 K€ soit 22,12 %** :

- celle des **permanents (2 358 K€ hors médecin mis à disposition) augmente de 648 K€**, soit +27 %.
- La masse salariale du **remplacement - dont intérimaires - (174,7 K€) présente une diminution -223 K€**, soit -56 %. Elle représente 7 % des dépenses de personnels permanents.

Les métiers principalement remplacés sont les Aides-soignant-es, Auxiliaire de Vie et Agent-es de propreté.

En ce qui concerne le recours à l'intérim (44,9K€ soit environ 1 ETP) les métiers représentés sont :

- infirmières : 10,8 K€
- aides-soignantes : 24,4 K€
- auxiliaires de Vie : 9,7 K€.
- L'enveloppe des Intervenants extérieurs (33,8 K€) est en baisse de -6,7 K€
 - Des séances de psychomotricités (section soins) = 14 K€. Il est à noter que ces activités s'inscrivent notamment dans le cadre du plan sport santé bien-être subventionné par l'ARS et sont destinées pour une part aux résidents et pour une autre part à accompagner les agents dans le développement de ces activités ludiques en direction des personnes âgées.
 - Des prestations d'animation (section hébergement) = 18,9 K€,
 - Des séances d'art thérapie (section dépendance) = 0,3 K€,
 - Des interventions d'infirmiers libéraux (section soins) = 0,6 K€.

➤ **Fournitures d'entretien et médicale (59,8 K€) +18 K€ : soit +30 %**

Les consommations de produits d'entretien et de fournitures médicales sont en hausse par rapport à 2021.

➤ **Déchets DASRI (2 K€)**

Ce poste de dépense est revenu « à la normale » depuis 2021, suite à l'impact de la crise sanitaire en 2020.

➤ **Alimentation à l'extérieur (365,6 K€) +37,5 K€ : soit +10,2 %**

Ce poste augmente de +37,5 K€ par rapport à 2021 soit 10,2 % suite à l'impact de l'inflation. NB : cette prestation fluctue beaucoup avec le profil et le taux de dépendance des résident-es.

➤ **Gardiennage (0 K€)**

Pas de dépenses sur ce poste.

➤ **Les frais de siège (415,4 K€) +36,9 K€ : soit +8,9 %**

En accord avec les financeurs les frais de siège sont autorisés au budget primitif à hauteur de 5.15% et réalisés intégralement au compte administratif selon le principe de transparence par une subvention Ville dédiée : elle s'élève à 415 400€.

Le montant des frais de siège inhérent à l'EHPAD Lucie Pellat a donc été réalisé pour 415 480 €. Ce montant est supérieur à celui de 2021 de +36, K€ soit 8,9 %.

➤ **La location du matériel médical (46,4 K €) +19,3 K€ : soit +41,6 %**

Ce poste de dépenses est en augmentation de 41,6 % par rapport à 2021.

➤ **L'exploitation du bâtiment (168,8 K€)**

Les charges de redevance du bâtiment Lucie Pellat 168,8 K€ se réalise conformément à l'attendu du BP 2022, elles augmentent de +25,2 K€ soit +14,9 %. Ce poste enregistre également 20,6 K€ de frais de rénovation de l'EHPAD Lucie Pellat.

Affectation des résultats

Évolution des résultats	CA 2021	CA 2022
Résultat de l'exercice	21 661,34	-263 619,16
Résultat antérieurs	- 329 193,59	- 307 532,25
Réserves	195 425,00	55 849,02
Dépenses refusées	-139 576,00	0
Cumul	-251 683,25	-515 302,39

Au titre de l'exercice 2022, le résultat est déficitaire de **-263 619,16 €** et se décompose par section comme suit :

- Hébergement = déficit de -125 994,00 €
- Dépendance = excédent de + 103 722,13 €
- Soins = déficit de -241 347,29 €

La proposition d'affectation des résultats d'exploitation 2022 pour l'EHPAD Lucie Pellat par section tarifaire est la suivante :

- en report à nouveau déficitaire (compte 11934) : -263 619,16 €.

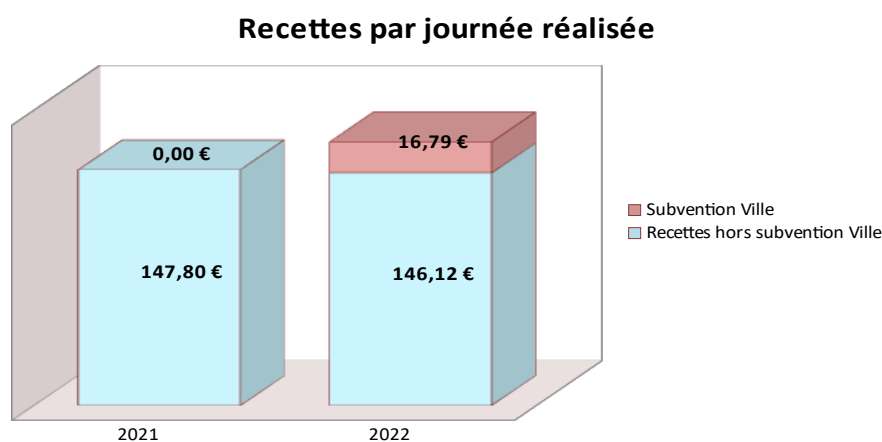
Budget 12 – EHPAD Saint-Bruno

Libellés des Groupes	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant	Résultats par section		
		BP	CA			Hébergement	Dépendance	Soins
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€			
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	701,9 K€	535,4 K€	636,7 K€	-9,29%	-65,2 K€			
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	2 131 K€	1 858,1 K€	1 783 K€	-16,33%	-348 K€			
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	444,4 K€	465,7 K€	446,5 K€	0,47%	2,1 K€			
Totaux DEPENSE	3 277,2 K€	2 859,1 K€	2 866,1 K€	-12,54%	-411,1 K€			
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€			
Gpe I : Produits de la tarification	3 208,6 K€	2 244,8 K€	2 479,4 K€	-22,73%	-729,2 K€			
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	83,7 K€	613,9 K€	385,1 K€	360,19%	301,4 K€			
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	18,9 K€	0,4 K€	1,5 K€	-92,23%	-17,4 K€			
Totaux RECETTE	3 311,1 K€	2 859,1 K€	2 866 K€	-13,44%	-445,2 K€			
Résultat de l'exercice	33 947,61 €	0,00 €	-131,52 €		-34 079,13 €			

Le résultat de l'équipement est très légèrement déficitaire de **-131,52 €**.

ANALYSE DES RECETTES 2022

a. Ratios à la journée et à la place



Le ratio des recettes par journée présente une légère baisse de -1,1 %.

La recette brute ramenée à la place baisse de -13,44 % en 2022 pour atteindre à 38,2 K€.

b. **Evolution des recettes 2 866 K€ : -445,2 K€ soit -13,44 %**

➤ **Les produits de la tarification (2 479,4 K€) baissent de -729,2 K€ par rapport à 2021 soit -22,73 %.**

○ **Dotation soins, Prime Grand âge, Revalorisation Ségur...**

Ci-dessous un tableau récapitulatif des recettes ARS 2022 comptabilisées sur l'exercice 2022 par section.

EHPAD Saint Bruno	BP 2022	3 ^{ème} complément 2021 (comptabilisé en 2022)	Total attribué 2022	Total à comptabiliser sur 2022
régularisation CNR		81 116,41 €	-	81 116,41 €
CNR Compensation Perte de Recettes			-	-
CNR Surcoûts			-	-
CNR Tests		-	-	-
CNR COMPLEMENT INFLATION		-	7 311,02 €	7 311,02 €
Total CNR	-	81 116,41 €	7 311,02 €	88 427,43 €
autres mesures nouvelles (cat. C,....)			11 851,87 €	11 851,87 €
PGA	23 520,00 €		29 103,21 €	29 103,21 €
Ségur	103 540,00 €		173 676,52 €	173 676,52 €
Dotation Soins Permanents	707 430,00 €		720 190,72 €	720 190,72 €
Dotation Soins Temporaires	21 430,00 €		16 161,17 €	16 161,17 €
Total ARS	855 920,00 €	81 116,41 €	958 294,51 €	1 039 410,92 €

Les dépenses liées aux primes Grand âge et Ségur sont intégralement compensées en recettes grâce à un soutien exceptionnel de l'ARS.

○ **Le forfait soins (cpte 735111 et 7351121 = 734,5 K€)** baisse de - 32,4 K€ par rapport à 2021.

○ **Prime Grand âge (cpte 7351128 = 29,1 K€)** qui couvre intégralement la dépense associée versée aux agent-es.

○ **Revalorisation Ségur (cpte 7351128 = 173,6 K€)** qui couvre intégralement la dépense associée versée aux agent-es.

○ **Le forfait dépendance (378,7 K€)**

Il est quant à lui en hausse de + 60 K€ par rapport au réalisé 2021 avec un taux de reconduction de 1,07 %.

○ **Les recettes d'hébergement (1 085 K€)**

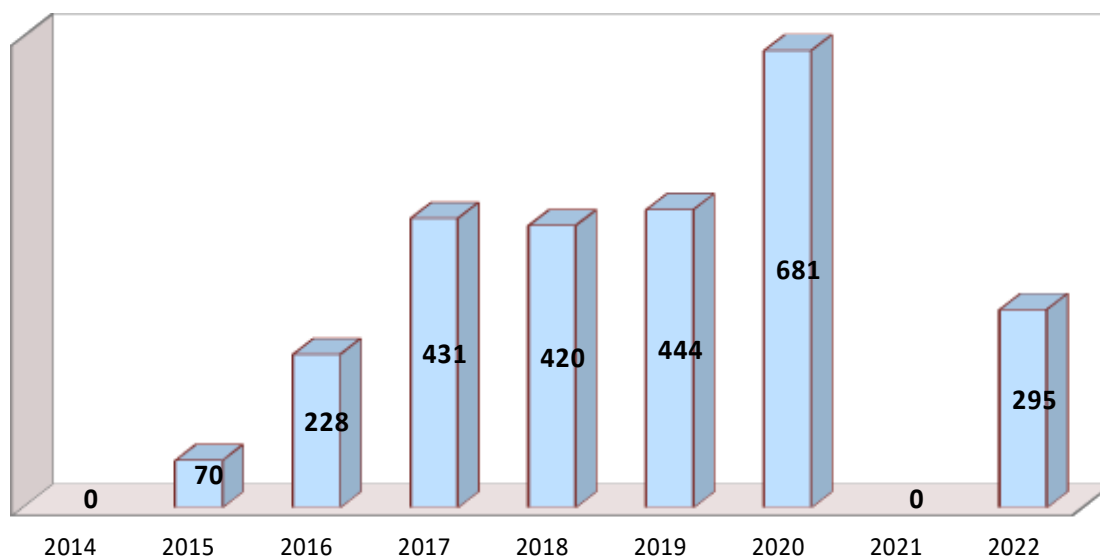
Elles baissent de -578,8 K€ (-53,35 %) par rapport à 2021. Cette évolution est due à l'impact de la baisse du taux d'occupation.

➤ Les autres recettes

○ La subvention Ville (295 K€)

Le financement des équipements fait l'objet d'un soutien accru par la subvention Ville comme c'est le cas pour l'ensemble de la politique des personnes âgées. Elle progresse fortement de +295 K€ par rapport à 2021 (il n'y avait pas de subvention ville en 2021). Elle couvre notamment l'intégralité des frais de siège à hauteur de 5,5%.

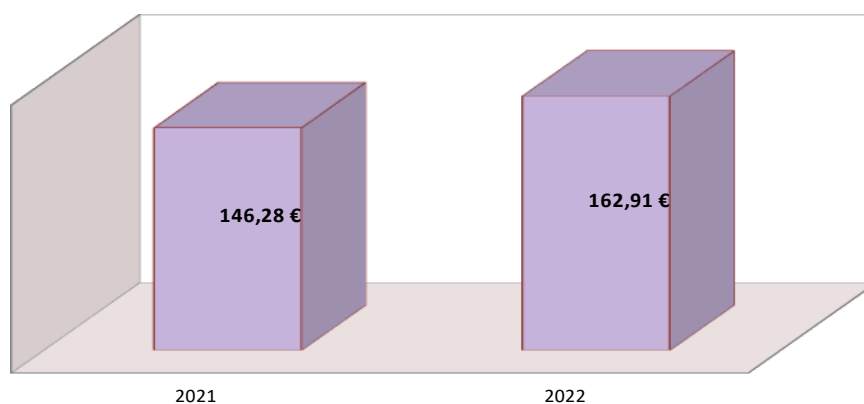
Evolution de la subvention Ville en K€



ANALYSE DES DÉPENSES 2022

a. Ratios à la journée et à la place

Dépenses par journée réalisée



La hausse des dépenses⁵ combinée à la baisse du taux d'occupation⁶ dégrade fortement le ratio des dépenses par journée qui augmente de +11,37 %.

Le coût brut annuel d'une place baisse de - 12,5 % en 2022 pour atteindre à **38,2 K€**.

5 cf « b. Evolution des dépenses »

6 cf. « I – Activité réalisée »

b. Évolution des dépenses 2 866 K€ : -411 K€ soit - 12,5 %

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2021 et 2022 sont les suivants :

➤ **Les dépenses de personnels**

La masse salariale (1 783 K€) évolue de - **348 K€ soit - 16,3 %** :

- celle des permanents (1 599 K€) augmente de +58 K€, soit 3,6 %.
- la masse salariale du **remplacement - dont intérimaires - (168 K€) présente une baisse – 330 K€, soit – 66 %.**

Les remplacements en recrutement direct se concentrent principalement sur les métiers d'auxiliaire de vie, d'aide-soignante, d'infirmières et d'agent de propreté.

Le recours à l'intérim baisse de -20 K€ pour atteindre 19,5 K€.

La répartition par métier du recours à l'intérim :

- des infirmières 9,7 K€,
 - des aides-soignantes 4,2 K€,
 - des auxiliaires de Vie 5,7 K€.
- **L'enveloppe des intervenants extérieurs** (43 K€) progresse de +10,6 K€ soit + 24,6 %
 - Des séances de psychomotricités (section soins) = 14,8 K€. Il est à noter que ces activités s'inscrivent notamment dans le cadre du plan sport santé bien-être subventionné par l'ARS et sont destinées pour une part aux résidents et pour une autre part à accompagner les agents dans le développement de ces activités ludiques en direction des personnes âgées.
 - Des prestations d'animation (section hébergement) = 3,6 K€
 - Des prestations d'animation subventionnées (section hébergement) = 18,6 K€
 - Mise en place de nouvelles animations subventionnées comme la méditation avec animaux
 - Des séances d'art thérapie (section dépendance) = 6 K€ mises en place et financé en 2020 dans le cadre d'un appel à projets.

➤ **Fournitures d'entretien et médicale (19,7 K€)**

Les fournitures médicales sont en forte baisse pour retrouver le montant d'avant la crise liée aux protocoles sanitaires renforcés pendant les confinements. Ce poste baisse donc de -28 K€.

➤ **Déchets DASRI (0,5 K€)**

Ce poste de dépenses baisse de -1,7 K€ par rapport à 2021.

➤ **Les frais de siège (352,9 K€)**

En accord avec les financeurs les frais de siège sont autorisés au budget primitif à hauteur de 5.15% et réalisés intégralement au compte administratif selon le principe de transparence par une subvention Ville dédiée : elle s'élève à 295 357 €.

Le montant des frais de siège inhérent à l'EHPAD Saint Bruno a donc été réalisé pour 352 930 €. Ce montant est supérieur à celui de 2021 de +21,6 K€ soit 6,13 %. Ce montant a été calculé sur la base de 5,15 %, taux autorisé par les autorités de tarification.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Évolution des résultats	CA 2021	CA 2022
Résultat de l'exercice	33 947,41	-131,52
Résultat antérieurs	-223 518,30	33 947,41
Réserves	46 873,43	22 197,49
Dépenses refusées	-24 675,94	0
Cumul	-167 373,40	56 013,38

Au titre de l'exercice 2022, le résultat est un déficit de -131,52 € et se décompose par section comme suit :

- Hébergement = déficit de -159 285,52 €
- Dépendance = déficit de - 121 956,36 €
- Soins = excédent de 281 110,71 €.

La proposition d'affectation des résultats d'exploitation 2022 pour l'EHPAD St Bruno est la suivante :

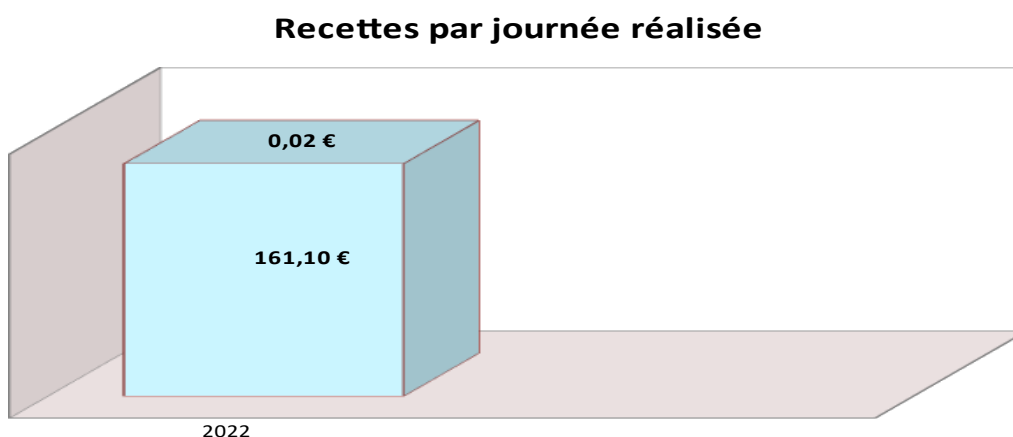
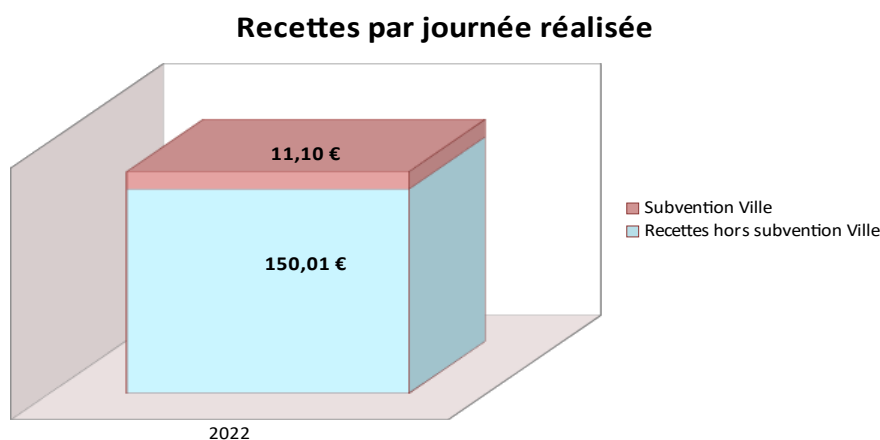
- En report à nouveau déficitaire pour la section hébergement (compte 11934) : - 159 285,87€,
- En report à nouveau excédentaire pour la section soins et dépendance (compte 11034) : 159 154,35€.

Budget 16 – EHPAD André Léo

Libellés des Groupes	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant	Résultats par section		
		BP	CA			Hébergement	Dépendance	Soins
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0 K€	329 K€	274,1 K€	100,00%	274,1 K€			
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	0 K€	858,5 K€	847,3 K€	100,00%	847,3 K€			
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	0 K€	285,8 K€	230,6 K€	100,00%	230,6 K€			
Totaux DEPENSE	0 K€	1 473,4 K€	1 351,9 K€	100,00%	1 351,9 K€			
Gpe I : Produits de la tarification	0 K€	1 338,4 K€	960,9 K€	100,00%	960,9 K€			
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	0 K€	135 K€	93,7 K€	100,00%	93,7 K€			
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€			
Totaux RECETTE	0 K€	1 473,4 K€	1 054,6 K€	100,00%	1 054,6 K€			
Résultat de l'exercice		0,00 €	-297 355,96 €		-297 355,96 €			

ANALYSE DES RECETTES 2022

a. Ratios à la journée et à la place



Le ratio des recettes par journée augmente de 8,77% du fait de la baisse du nombre de journées facturées.

Quant à celui de la subvention Ville il diminue de -2,32 € car le montant de la subvention versée a été moins important que prévue.

b. Exécution des recettes : (1 045,57 K€) - 70 K€ soit – 4,69 %

➤ **Les produits de la tarification** (960 K€) atteinent un taux d'exécution de 71 %.

○ **Dotations soins, Prime Grand âge, Revalorisation Ségur, et CNR**

Ci-dessous un tableau récapitulatif des recettes ARS 2022 comptabilisées sur l'exercice 2022 par section.

7351	Section tarifaire			Total
	Hébergement	Dépendance	Soin	
Sous-total Dotation soins hébergement	0,00	0,00	390 676,80	390 676,80
Permanent			377 864,21	377 864,21
Temporaire			12 812,59	12 812,59
Sous-total CNR			13 293,77	13 293,77
Complément inflation			13 293,77	13 293,77
Sous-total Prime			101 379,05	101 379,05
Grand Age			15 206,86	15 206,86
SEGUR			86 172,19	86 172,19
Total dotation ARS 2022			505 349,62	505 349,62
Mesure nouvelles			6 523,93	6 523,93
Sous-total mesures nouvelles			6 523,93	6 523,93
Total			511 873,55	511 876,55

Les dépenses liées aux primes Grand âge et Ségur sont intégralement compensées en recettes grâce à un soutien exceptionnel de l'ARS.

- **Le forfait soins (cpte 7351111 et 7351121 = 390 K€)**
- **La Prime Grand âge (cpte 7351128 = 15,20 K€)**
- **La Prime Ségur (cpte 7351128 = 86,17 K€) q**
- **CNR inflations (cpte 7351128 = 6,5 K€)**
- **Les recettes d'hébergement (278,81 K€)** ont été estimées sur la base de 4 mois d'ouverture avec un taux d'occupation de 95%. Le TO réalisé étant bien en dessous, les recettes réelles perçues ont suivi la tendance.

➤ **Les autres recettes**

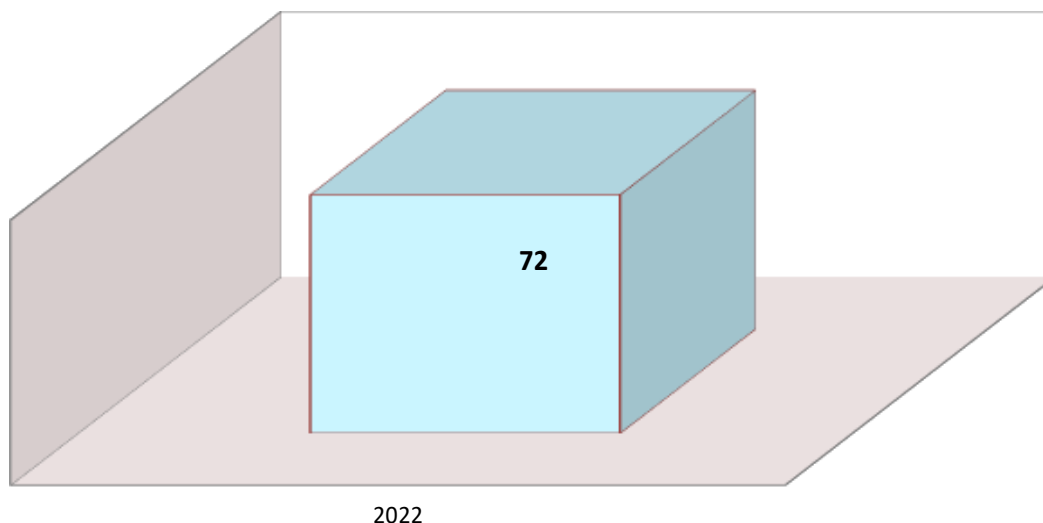
- **Mesures nouvelles**

Cette recette correspond au versement des fonds d'aides de l'Etat pour l'embauche d'un emploi aidé PEC. Cette somme n'avait pas été budgétée au BP 2021 dans l'attente de la signature effective de ces contrats.

- **La subvention Ville (72,6 K€) -58,1 K€**

En 2022 la subvention Ville est ajustée pour couvrir à titre exceptionnel l'intégralité des frais de siège et garantir pour l'avenir un résultat excédentaire.

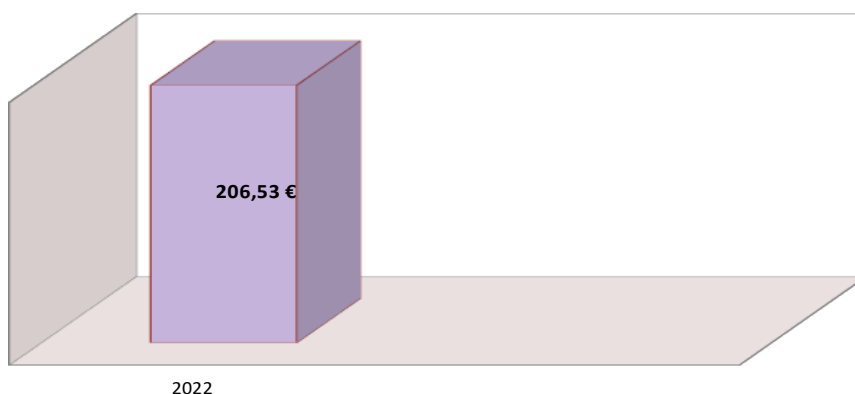
Evolution de la subvention Ville en K€



ANALYSE DES DÉPENSES 2022

a) Ratios à la journée et à la place

Dépenses par journée réalisée



Le montant des dépenses rapporté à la journée d'hébergement se porte à 206,33 € au titre de l'exercice 2022. L'écart avec le BP (+55,2 €) provient de l'activité qui n'a pas atteint le niveau initialement prévu.

b) Exécution des dépenses : (1 460 K€) soit -108,8 K€ par rapport au BP

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative par rapport au budget prévisionnel sont les suivants :

➤ Les dépenses de personnels

La masse salariale (847,25 K€) est conforme au BP (98,68% de taux d'exécution) :

- Celle des **permanents (810,7 K€)**, soit + 195 K€ par rapport au BP (615,7 K€) pour un **taux d'exécution de 131,67%**.
- La masse salariale budgétée pour les **remplacements - dont intérimaires n'a pas été utilisée en 2022** (175 K€)

- **Intervenants extérieurs (27,4 K€) :**
 - Des séances de psychomotricité (section soin) = 3,9 K€. Il est à noter que ces activités s'inscrivent notamment dans le cadre du plan sport santé bien-être subventionné par l'ARS et sont destinées pour une part aux résidents et pour une autre part à accompagner les agents dans le développement de ces activités ludiques en direction des personnes âgées.
 - Des prestations d'animation (section hébergement) = 19,3 K€
 - Des séances d'art thérapie (section hébergement) = 4,1 K€
- **Blanchissage à l'extérieur (5,06 K€) soit -5,23 K€ par rapport au BP**
Cette ligne de dépenses a été exécutée à -50,81 % en corrélation avec le niveau du TO.
- **Fournitures de produits absorbants (3,38 K€) -7,68 K€ par rapport au BP**
La dépense en fournitures de produits absorbants diminue presque de moitié par rapport au BP en lien avec le niveau du taux d'occupation.
- **Transports d'usagers (1,8 K€) -8,12 K€ par rapport au BP :**
Le coût du transport d'usagers budgété correspondait aux charges des résident-es de Narvik et Delphinelles. Ces dépenses ont finalement été réalisées sur leur budget respectif.
- **Matériel médical (11,13 K€) -9,5 par rapport au BP**
La baisse des dépenses est à mettre en lien avec le TO 2022.

AFFECTATION DES RÉSULTATS ET RÉSULTAT CUMULÉ

Évolution des résultats	CA 2022
Résultat de l'exercice	-297 335,96 €
Résultats antérieurs	0
Réserves	0
Dépenses refusées	
Cumul	-297 355,96 €

Les premiers mois de fonctionnement de l'EHPAD André Léo se soldent par un déficit de -297 K€. Ce budget étant transitoire, il est trop tôt pour en tirer des conclusions. L'exercice 2023 devrait faire office de référence.




Au titre de l'exercice 2022, le déficit est de **-297 335,96 €** et se décompose par section comme suit :

- Hébergement = déficit de -379 566,89 €.
- Dépendance = déficit de -13 600,45 €.
- Soins = excédent de 95 811,38 €

Il a été convenu contractuellement avec les financeurs dans le cadre du CPOM le principe d'une affectation sur André Léo à hauteur de 50% des résultats antérieurs cumulés des EHPAD Narvik et Delphinelles. Le montant fera l'objet d'une validation avec les autorités de tarification.

Cette affectation sera la suivante : reprise des déficits antérieurs.

**3.3 DIRECTION ACTION SOCIALE
LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET
LA PRÉCARITÉ (DASLPP)**

    
DASPE DASPA **DASLPP** Ressources

La Direction d'Action Sociale de Lutte contre la Pauvreté et la Précarité (DASLPP) est en charge des activités liées à l'accueil, au soutien vers l'accès aux droits et à l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté. Elle compte, outre la **direction**, **9 services qui se répartissent entre le pôle « Accueil, accès aux droits, accompagnement » et le pôle « Hébergement et Santé ».**

Dans le champ de la lutte contre la pauvreté et la précarité, l'année 2022 est marquée par 2 tendances principales :

- **l'accroissement des besoins** qui se traduit notamment par l'augmentation importante du nombre de personnes domiciliées au CCAS, l'augmentation des demandes d'aide sociale facultative ou encore l'allongement des durées de vie à la rue ou en habitat de fortune notamment pour un public d'hommes seuls en situation de migration pour lesquels l'offre d'hébergement d'urgence et le dispositif national d'asile sont embolisés ;

- **le développement de l'action du CCAS**, on citera notamment :

➤ **déploiement d'une équipe mobile précarité santé pluridisciplinaire qui intervient sur le lieu de vie des publics en situation de grande précarité** (hébergement, rue, habitat de fortune, squats, bidonvilles, etc.), quel que soit leur statut administratif et leur typologie de ménage. La mise en œuvre de ce projet expérimental fait suite à la réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ARS AURA et fait l'objet d'un financement à hauteur de 220 000 euros en 2022.

➤ tout en maintenant un fonctionnement basé sur le partenariat, **internalisation de la quasi-totalité de l'activité de lutte contre la précarité énergétique dans une double logique d'aller-vers et d'accompagnement global autour des problématiques liées à la maîtrise de l'énergie et au logement** et développement d'actions collectives de sensibilisation. Ces évolutions ont permis de prétendre à une augmentation du financement du CLER, dont la majeure partie sera perçue en 2023.

➤ **ouverture de 2 lieux d'habitat collectif pour personnes en situation de grande marginalité avec ou sans animaux.** Le déploiement de ce dispositif expérimental fait suite à la réponse à un appel à projet de la DIHAL visant à tester des modalités d'hébergement innovante pour un public pour lequel les modalités d'hébergement classiques ne sont pas adaptées. Ce dispositif bénéficie d'un financement en fonctionnement à hauteur de 103 000 euros en 2022.

➤ **extension de 6 places du CHRS d'insertion Henri Tarze pour un public de femmes victimes de violence** avec ou sans enfants et **déploiement de 8 mesures de logement accompagné de type Intermédiation Locative en sous-location**, ces dispositifs étant financés respectivement à hauteur de 48 000 euros et 27 000 euros en 2022

➤ **diversification des solutions de mises à l'abri temporaire**

➤ expérimentation **d'interventions partenariales dédiées au public jeune de la caravane des droits** et **co-portage de l'évènement Forum des Droits des Jeunes** avec la Ville de Grenoble

➤ **soutien du dispositif d'accueil des ménages ukrainiens déplacés** par la mise à disposition du bâtiment utilisé pour le dispositif partenarial « la Petite Pause » (reconduit dans un autre lieu sur la période estivale) puis coordination de la mise à disposition d'un bâtiment propriété Ville vacantes.

L'activité budgétaire et comptable de 4 des 9 services de la Direction Lutte contre la Pauvreté et la Précarité est réalisé au sein de 2 budgets annexes (CHRS urgence et CHRS insertion d'une part, Lits d'Accueil Médicalisés et Lits Halte Soins Santé d'autre part), les 5 autres services font partie du budget principal.

Les présentations comptables 2022 ci-dessous intègrent les frais des fonctions support (appelés également « frais de siège »), uniquement dans la proportion autorisée par les financeurs dans les budgets annexes soit 337 K€. Celle-ci résulte d'une contractualisation avec eux.

La part de frais de siège incluse au budget principal pour les nombreux services de la DASLPP qui y sont rattachés, ne peut faire l'objet, dans un même budget, de refacturations internes enregistrées comptablement selon la clé de répartition déterminée en 2016.

Toutefois, la répartition analytique des coûts des services ressources correspondants à ces services est évaluée à 1 002 K€ ; soit un montant de frais de siège global pour la DASLPP au titre de l'exercice 2022 de 1 339 K€. Elle vous est également présentée dans une vue d'ensemble par politique d'action sociale, dans la partie « Présentation par politique sociale ».

3.3.1 BUDGET DE DIRECTION

1. Compte administratif 2022

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1,6 K€	1,6 K€	2,3 K€	43,75%	0,7 K€
ORDRE	1,6 K€	1,6 K€	2,3 K€	43,75%	0,7 K€
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	296,9 K€	260,2 K€	377,2 K€	27,04%	80,3 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	258,6 K€	214,7 K€	296,2 K€	14,53%	37,6 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	64,5 K€	62,0 K€	62,2 K€	-3,56%	-2,3 K€
REEL	620,0 K€	536,9 K€	735,6 K€	18.64%	115,6 K€
Total Dépenses	621,6 K€	538,5 K€	737,9 K€	18.70%	116,3 K€
Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	201,3 K€	40,0 K€	168,0 K€	-16,54%	-33,3 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	158,9 K€	240,4 K€	230,6 K€	45,12%	71,7 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-13,9 K€	7,2 K€	29,7 K€	313,66%	43,6 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,5 K€	0,00 K€	0,00 K€	-100,00%	-0,5 K€
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 K€	0,00 K€	0,3 K€		0,3 K€
Total Recettes	346,8 K€	287,6 K€	428,6 K€	23,58%	81,8 K€
Résultat de l'exercice	-274,8 K€	-250,9 K€	-309,3 K€	-12,55%	34,5 K€

2. Evolution des recettes et dépenses de l'année

2.1 Evolution des recettes (428,6K€) : + 81,8K€, soit +23,58%

Les recettes 2022 de la Direction se composent principalement de :

- La recette de la Ville de Grenoble dans le cadre des **interventions spécifiques** (évacuation de squats, prise en charge de l'accueil temporaire d'usagers...) pour un total de 200K€ versés sous forme de subvention. La participation de la Ville de Grenoble est donc en augmentation de + 40,7K€ par rapport à 2021 (participation à 159,3K€).
- De la refacturation à la Ville de Grenoble des dispositifs suivants :
 - Le **Protocole Abbaye**, qui a été mis en place courant 2021, est en baisse de 55,8K€, en lien avec la diminution des dépenses.
 - **Alliance** pour + 88,5K€
 - **Petite Pause** pour + 7K€
 - **Kogan** pour + 3K€ (dépenses hôtelières et interventions).Au total, la refacturation Ville est en progression de + 42,7K€.

- La subvention de la **DDETS** dans le cadre du projet « Grande Marginalité » est basculée sur le budget de l'AVAAD et entraîne donc une baisse de – 40,5K€ sur le budget de la Direction. Le financement initial était de 90K€ (pour les 12 premiers mois de l'action) avec 40,5K€ encaissés sur 2021 au titre d'une avance (versement prévu en 2 fois). Une convention corrective a été votée sur 2021 qui passait le financement total à 103 350 €, soit un complément de 62 850 €, basculé sur le budget de l'AVAAD et perçu sur 2022.
- La subvention de GEG atteint 5K€, soit + 2K€, et de la CCIAG (+5 K€), dans le cadre du **projet « Abri Jeunes »** ayant débuté courant 2021, afin de couvrir les dépenses de fluides d'un logement.
- Le nouveau dispositif « Accueil de Nuit », développé sur 2022, a bénéficié d'une subvention de 20,6K€ de la DDETS. Pour 2023, une nouvelle demande de financement a été déposée pour un budget équilibré en dépenses et en recettes de 123,3K€.
- Les revenus des immeubles sont quant à eux en augmentation de + 15,9K€, et les remboursements sur rémunérations en augmentation de + 0,3K€.

2.2 Evolution des dépenses (737,9K€) : + 116,3K€, soit + 18,7%

Les principaux postes de dépenses de Direction ayant connu une évolution significative entre 2021 et 2022 sont les suivants :

- Les **charges de personnel (296,2K€) augmentent de +37,6K€**, soit +14,53% par rapport à 2021 (258,6 K€). Cette augmentation est principalement due à la hausse du point d'indice de 3,5% en milieu d'année 2022, ainsi qu'à l'évolution naturelle du coût de la masse salariale.
- Les **interventions spécifiques (195,6K€) augmentent de + 39K€**. La convention de financement entre la Ville et le CCAS prévoit une prise en charge de ces dépenses au travers de l'attribution d'une subvention.
- Le **Protocole Abbaye**, qui a été signé au 1er semestre 2021 entre la Ville de Grenoble et l'association Droit au Logement, concerne la situation de personnes dépourvues de domicile personnel. En 2022, ces dépenses baissent de – 56,2K€ et sont entièrement financées par une refacturation à la place exceptionnelle par la Ville de Grenoble.
- La mise en place du **projet « Abri Jeunes »** engendre +7,6K€ (13K€ au total) de dépenses de fluides pour la mise à disposition d'un logement. Le projet Abri Jeunes ayant vu le jour en mai 2021, il a fonctionné en année pleine sur 2022. De plus, l'exercice 2022 a également été marqué par une augmentation du coût de l'énergie, mais ces dernières sont couvertes, partiellement et jusqu'en 2024, par un financement de la CCIAG et de GEG.

3.3.2 POLE ACCUEIL, ACCÈS AUX DROITS, ACCOMPAGNEMENT

La Direction déléguée Accueil, Accès aux droits, Accompagnement assure le pilotage de politiques obligatoires et facultatives gérées par le CCAS, ou déléguées par une autre institution au CCAS en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité. Elle comprend les services suivants : le service **Aides sociales (AS)**, le service **RSA-Domiciliation (RSADOM)**, le **Pôle Inclusion Financière (PIF)**, le **service Aller-Vers, Accès aux Droits (AVAAD)** et le Bâtiment **Bobillot**.

1 Les service Aides Sociales (AS) et RSA Domiciliation (RSADOM)

Lors du dernier semestre 2021, le service Aides Sociales, Domiciliation, Accompagnement (ASDA) a connu une réorganisation. Il se divise désormais en deux services distincts : le service Aides Sociales (AS) et le service RSA-Domiciliation (RSADOM). Afin de faciliter l'analyse budgétaire, le CA 2022 des deux services est globalisé ci-dessous, tout comme lors des présentations budgétaires 2022.

1.1 Compte administratif 2022

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 201 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,0 K€	0,2 K€	1,00 K€		1,00 K€
ORDRE	0,0 K€	0,2 K€	1,00 K€	%	1,00 K€
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6,0 K€	7,8 K€	9,1 K€	51,66%	3,1 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	746,2 K€	711,5 K€	711,6 K€	-4,63%	-34,6 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	641,5 K€	869,0 K€	754,5 K€	17,61%	113,0 K€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 K€	0,1 K€	0,2 K€		0,2 K€
REEL	1 393,7 K€	1 588,4K€	1 475,4 K€	5,86%	81,7 K€
Total Dépenses	1 393,7 K€	1 588,6 K€	1 476,4 K€	5,93%	82,7 K€

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-74,7 K€	0,00 K€	0,00 K€	100,0%	74,7 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	54,3 K€	205,0 K€	50,6 K€	-6,81%	-3,7 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	15,5 K€	0,00 K€	9,6 K€	-38,06%	-5,9 K€
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 K€	0,00 K€	0,7 K€		0,7 K€
Total Recettes	-4,9 K€	205,0 K€	60,9 K€	2 879,59%	65,8€
Résultat de l'exercice	- 1 398,6 K€	-1 383,5 K€	-1 192,7 K€	14,72%	205,9K€

1.2 Activité

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide financière : aides sociales facultatives (hors aide alimentaire d'urgence Covid) + aides aux vacances	3 436	3 769	3 972

Concernant les aides sociales facultatives :

- Le nombre de demandes d'aides progresse chaque année (4909 en 2022, 4454 en 2021, 3998 en 2020). Le nombre de bénéficiaires est lui aussi en augmentation.
- La part des demandes pour un motif alimentaire est en hausse : 86%
- Le montant moyen des aides accordées : 147 € (en baisse)
- Montant total des aides allouées : 633 758 € contre 619 034 en 2021

Pour ce qui est de la domiciliation, le nombre de boîtes aux lettres (BAL) est toujours en augmentation par rapport à l'année 2021. Fin 2022, on dénombre 2 908 BAL actives pour 3 912 bénéficiaires différents (fin 2021, 2 354 BAL pour 3 229 bénéficiaires). Sur l'année 2022, 1 568 nouvelles ont été enregistrées.

1.3 Evolution des recettes et dépenses de l'année

a. **Evolution des recettes : + 65,8K€**

L'évolution de + 65,8K€, entre 2021 et 2022, s'explique principalement par :

- La participation du Conseil Départemental, à hauteur de 20 K€, dans le cadre de **l'accompagnement social des allocataires RSA-PSSI a été reconduite sur 2022 et reste donc à budget constant.**
- Suite à une problématique comptable (rattachement en erreur non encaisse, soit – 8K€), ajouté à la perception du solde 2021 de la participation du département quant à l'accompagnement RSA (3,6K€), les autres recettes du département sont en baisse de – 4,4K€.
- La **subvention de GEG** (35 K€) pour les Chèques accompagnement personnalisé (CAP) ne connaît pas d'évolution entre 2021 et 2022.
- Le **remboursement** par le prestataire, pour les CAP non utilisés en 2022 atteint 9,6K€ et diminue donc de – 5,2K€.
- Les remboursements sur rémunérations augmentent quant à eux de +0,7K€.
- La non réalisation d'une recette 2020 (recette de compensation des dépenses liées au versement de **l'aide alimentaire d'urgence Covid**, auprès de 372 ménages, pour le compte de la Ville de Grenoble) qui avait été rattachée entraîne une réalisation de – 74.7K€ sur 2021, soit une différence de 74.7K€ par rapport à 2022.

b. Evolution des dépenses (1 476,4K€) : + 82,7K€, soit + 5,93%

Les principaux postes de dépenses en en variation sont :

- Les **secours** (754,5K€) qui augmentent de + 113K€ du fait du versement de l'aide aux vacances en augmentation de + 30,2K€, de la non réalisation du rattachement de 74,4K€ de bons de caisse pour les familles (voir explication sur les recettes) qui entraîne un effet mécanique budgétaire de +74.4K€. Les versements directs restent globalement stables.-
- Les **dépenses de personnel** s'élèvent à 711,6K€ (-34,6K€ par rapport à 2021). Elles augmentent de +9,4K€ pour le personnel permanent et baissent de 44K€ sur le personnel remplaçant. Cette baisse s'explique par la modification de la règle d'imputation des dépenses de masse salariale avec l'enveloppe des agents permanents.

2 Le Pôle Inclusion Financière (PIF)

2.1 Compte administratif 2022

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,3 K€	0,3 K€	0,5 K€	66,66%	0,2 K€
ORDRE	0,3 K€	0,3 K€	0,5 K€	66,66%	0,2 K€
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	73,2 K€	85,3 K€	84,5 K€	15,43%	11,3 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	228,1 K€	272,7 K€	277,2 K€	21,52%	49,1 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 K€	10,9 K€	2,1 K€		2,1 K€
REEL	301,3 K€	368,9 K€	363,8 K€	20,74%	62,5 K€
Total Dépenses	301,6 K€	369,2 K€	364,3 K€	20,78%	62,7 K€

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	179,3 K€	174,3 K€	118,2 K€	-34,07%	-61,1 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10,9 K€	10,0 K€	10,7 K€	-1,83%	-0,2 K€
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 K€	0,00 K€	0,5 K€		0,5 K€
REEL	190,2 K€	184,3K€	129,4 K€	-31,96%	-60,8 K€
Total Recettes	190,2 K€	184,3 K€	129,4 K€	-31,96%	-60,8 K€
Résultat de l'exercice	-111,4 K€	-184,9 K€	-234,9 K€	-110,86	-123,5 K€

2.2 Activité

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Nombre de rendez-vous réalisés par le point conseil budget <i>(ex plateforme budget)</i>	1 185	1 080	1 310
Nombre de rendez-vous réalisés par la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique	210	285	400
Nombre de rendez-vous réalisés pour le Dispositif de micro crédit personnel	85	90	62
Nombre de diagnostics sociotechniques réalisés	127	167	198

Concernant le point Conseil Budget et la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique sur 2022, **le service constate un volume identique des demandes** (une même personne peut en faire plusieurs) conjuguée à une augmentation **des rendez-vous réalisés** par rapport à l'année 2021 qui s'explique par :

- Un accroissement de la détection des situations de précarité énergétique, pour lesquelles le suivi des personnes est plus court mais tend à augmenter grâce à la mise en place de l'accompagnement budgétaire
- Une légère baisse du taux de transformation des rendez-vous, avec 54 % des entretiens honorés en 2022 contre 56 % en 2021.

En 2022, les nombres de demandeurs et de personnes reçues sont en hausse grâce au partenariat mis en place avec GEG pour repérer les situations. A l'instar d'autres dispositifs, plus le nombre de demandes, plus le nombre de personnes qui ne donnent pas suite est aussi en hausse.

Malgré tout, l'année 2022 reste historique en termes de nombre de personnes reçues pour un problème de précarité énergétique. La hausse du prix de l'énergie et une démocratisation croissante de cette problématique favorisent ce phénomène.

En 2022, le CCAS a orienté 202 personnes pour un diagnostic sociotechnique (198 DST ont été réalisées), 71 % des bénéficiaires ayant été orienté par GEG (+ 12 % par rapport à 2020).

Ce sont ainsi 73 % des personnes reçues qui sont orientées vers des diagnostics sociotechniques permettant :

- D'analyser les consommations d'énergies
- De détecter des dysfonctionnements (sur le bâti, les appareils)
- D'installer des petits équipements pour diminuer la consommation
- De donner des conseils d'usages aux ménages

2.3 Evolution des recettes et dépenses de l'année

a. Evolution des recettes (129,4K€) : -60,8K€, soit -31,96%

Les recettes du PIF correspondent :

- À **15 K€** de financement de la **DDETS** obtenu suite à la réponse à l'appel à projet de labellisation des Points Conseil Budget. Le budget réalisé reste donc constant entre 2021 et 2022.
- À **10 K€** de subvention attribuée par l'**AG2R** dans le cadre de la précarité énergétique. Le budget réalisé reste donc constant entre 2021 et 2022.
- À **15 K€** de financement de la **CCIAG** « Précarité énergétique » (budget réalisé constant entre 2021 et 2022) et au Dispositif SLIME pour le financement des diagnostics énergétiques. Pour ce dernier dispositif, le CCAS a perçu une avance sur 2022 de 49,5K€ (soit 25% du montant total attendu). Celle-ci est minorée par l'encaissement du financement 2021 qui a été inférieur de - 4,3K€ au montant rattaché, soit une recette totale SLIME 2022 de 45,2K€ (soit - 35K€/ 2021).
- À **35,7K€** de versements de **subventions diverses** : 25 K€ de GEG, soit - 34,2K€ (du fait d'écritures de rattrapage des exercices antérieurs) et 10,7K€ de donation du Crédit municipal de Lyon, en baisse de - 0.2K€.
- À + 8K€ obtenus de Grenoble-Alpes-Métropole dans le cadre de l'expérimentation de permanence du Pôle Inclusion Financière du CCAS, sur le site de Prémalliance. Le financement 2021 ayant été rejeté par la trésorerie, les versements 2021 et 2022 ont été encaissés sur l'exercice 2022.
- Les remboursements sur charges de sécurité sociale augmentent de +0,5K€

b. Evolution des dépenses (364,3K€) : +62,7K€, soit + 20,78%

En 2022, les dépenses se composent :

- Des **charges à caractère général (84,5K€)** qui progressent de +11,3K€. Cette évolution est directement liée à l'évolution de l'activité des diagnostics socio techniques qui avait nettement diminué en raison de la crise sanitaire en 2020.
- Des charges de gestion courante qui augmente de +2,1K€, dû à des dépenses inhérentes à la gestion des micro-crédits et de la micro épargne.
- Des **dépenses de personnel (277,2K€)**, en augmentation de + 49,1K€ par rapport au CA 2021. Cette augmentation est principalement due à la hausse du point d'indice de 3,5% en milieu d'année 2022, ainsi qu'à la décision d'internaliser la réalisation des diagnostics sociotechniques auparavant externalisée.

3 Le service Aller-Vers, Accès aux Droits (AVAAD)**3.1 Contexte**

Le service **Aller-Vers, Accès aux Droits (AVAAD)** a été créé en avril 2019 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions pour l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours. Il intègre les dispositifs suivants :

- La **Cellule de Veille Jeunes Majeurs (CVJM)**, pour lutter contre le non-recours de jeunes majeurs en situation de blocage dans leur parcours, ne disposant pas de filets de sécurité suffisants malgré l'activation des dispositifs de droit commun.
- La **Caravane des droits**, mise en place en décembre 2019, propose une nouvelle forme d'intervention sociale en allant à la rencontre de l'ensemble des Grenoblois ayant une difficulté d'accès aux droits sur leurs lieux de vie sous la forme d'un véhicule mobile (aller-vers, informer, orienter, soutenir dans les démarches).
- **L'aller-vers** les publics isolés vivant dans la rue (ex maraude CCAS), dispositif historique du CCAS dont l'organisation et les missions ont été redéfinies en 2019, en articulation avec les interventions de Grenoble Alpes Métropole. Les objectifs du dispositif sont de repérer, aller à la rencontre, écouter, informer et guider les personnes vers l'accès à un socle de droits de base.
- Le **dispositif AMI Grande Marginalité** : le CCAS a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Accompagnement de personnes seules en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective » de l'Etat. Le projet a été retenu et il bénéficie d'un financement sur 3 ans (mai 2021-mai 2024). Ce dernier porte sur l'ouverture de deux lieux de vie innovants à dimension collective, l'un accueillant des femmes en situation de grande exclusion avec ou sans animaux (6 places) et l'autre pour des hommes aux situations similaires (10 places).

Suite à des périodes d'expérimentation, 3 des 4 dispositifs portés par l'AVAAD ont été pérennisés en novembre 2020.

3.2 Compte administratif 2022

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5,6 K€	17,9 K€	23,2 K€	314,28%	17,6 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	270,2 K€	379,2 K€	302,7 K€	12,02%	32,5 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22,3 K€	29,8 K€	32,8 k€	47,08%	10,5 K€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,0 K€	7,8 K€	4,2 K€		4,2 K€
REEL	298,1 K€	334,7 K€	362,9 K€	21,73%	64,8 K€
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00 K€	3,8 K€	4,8 K€		4,8 K€
ORDRE	0 K€	3,8 K€	4,8 K€		4,8 K€
Total Dépenses	298,1 K€	438,5 K€	367,7 K€	23,34%	69,6 K€
Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	173,3 K€	187,6 K€	208,1 K€	20,08%	34,8 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12,0 K€	108,6 K€	180,0 K€	1 400,00%	168,0 K€
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 K€	0,00 K€	0,5 K€		0,5 K€
REEL	185,3 K€	296,2 K€	388,6 K€	109,71%	203,3 K€
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 K€	0,00 K€	3,2 K€		3,2 K€
ORDRE	0,00 K€	0,00 K€	3,2 K€		3,2 K€
Total Recettes	185,3 K€	296,2 K€	391,8 K€	111,44%	206,5 K€
Résultat de l'exercice	-112,8 K€	-142,3 K€	24,1 K€	121,36%	136,9 K€

3.3 Activité

Données d'activité	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Nombre de situations par dispositif			
<i>Cellule de Veille Jeunes Majeurs (CVJM)</i>	60	63	40
<i>Aller-vers</i>	63	85	119
<i>Caravane des droits</i>	114	209	172
<i>HTT</i>			60
<i>LHAPSE</i>			11
Total nombre de situations	237	357	402

Fin 2020, les actions de l'AVAAD ont été validées par le Conseil d'Administration du CCAS et sont donc pérennisées. En 2021, les trois dispositifs opérationnels ont pu dérouler leurs actions sur l'ensemble de l'année dans un contexte sanitaire et social particulièrement tendu. Une quatrième action a été ouverte en avril 2021, celle de l'hébergement temporaire et transitoire afin d'héberger des ménages non régularisés et de les soutenir dans leurs démarches.

Pendant les périodes où les mesures sanitaires ont été appliquées, les coordinations ont été maintenues ainsi que les réunions qui se sont déroulées en visioconférence. En 2022, le nouveau projet LHAPSE Lieu d'Habitat Partagé structuré par l'Essai suite à l'appel à projet AMI Grande Marginalité a accueilli les premières personnes dans deux lieux de vie afin de bénéficier d'un soutien adapté à leur besoin en lien étroit avec les associations porteuses.

3.4 Evolution des recettes et dépenses de l'année

a. **Evolution des recettes (391,8K€) : + 206,5K€, soit + 111,44%**

Les recettes de l'AVAAD sont issues :

- De 12,4K€ de recette liée à la mise à disposition d'un agent à la Mission Locale (soit + 8,2K€/ CA 2021) ;
- De 14K€ de subvention **AG2R** (soit + 8K€/ CA 2021) et de 2,5 K€ de la **Fondation de France** pour la Caravane des droits (budget constant) ;
- Du partenariat avec l'association Relais Ozanam dans le cadre du **dispositif « Cohérence Jeunes »** de 6,7K€ (soit + 4,2K€) ainsi que de 2,7K€ du Département pour le dispositif Elan Jeunes (soit un financement du département à + 1,7K€)
- De 195,7K€ de recette de refacturation à la **Ville de Grenoble** issue des dispositifs communs d'action sociale en matière d'aller-vers et d'accès aux droits.
Cette dernière progresse de + 26,6K€, en raison de la refacturation du nouveau poste de chargé d'accès aux droits, en poste sur novembre et décembre 2022, ainsi que la refacturation de frais liés au protocole Abbaye (20K€).
- La subvention AMI Grand Marginalité : + 154,1€ (dispositif lancé sur 2022 avec financement nouveau de l'Etat), dont 7,9K€ de revalorisation SEGUR.

- Les autres recettes : + 3,8K€. Elles concernent notamment des remboursements sur charges de sécurité sociale.

b. Evolution des dépenses (362,9K€) : +64,8K€ soit +21,73%

En 2022, l'évolution des dépenses s'explique par :

- Les **charges à caractère général** augmentent de + 17,6K€. Une hausse de + 0,9K€ est à noter sur les frais d'alimentation (augmentation du coût de certaines matières premières). La mise en place du projet AMI Grande Marginalité a nécessité le déploiement d'une enveloppe complémentaire de + 10,9K€. Les frais liés aux consommations d'énergie ont également augmenté de + 1,5K€.
- Les **secours** qui progressent de + 11K€ en raison de l'augmentation des virements directs.
- Les **dépenses de personnel** s'élèvent à 302,7K€ (soit + 32,5K€). Cette augmentation est principalement due au rattachement du projet AMI Grande Marginalité, ainsi qu'à la hausse du point d'indice de 3,5% en milieu d'année 2022, ainsi qu'à l'évolution naturelle du coût de la masse salariale.

4 Le bâtiment Bobillot

Au regard des services hébergés dans le **bâtiment Bobillot**, la gestion est logiquement affectée à la Direction d'Action Sociale de Lutte contre la Pauvreté et la Précarité. Le bâtiment Bobillot accueille les services du SHA, de l'AVAAD et une antenne du service RSADOM. A ceux-ci s'ajoutent l'Equipe Juridique Mobile (DDST - Ville) ainsi que des associations.

4.1 Compte administratif 2022

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4,0 K€	10,6 K€	4,3 K€	7,5%	0,3 K€
ORDRE	4,4 K€	10,6 K€	4,3 K€	7,5%	0,3 K€
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	33,3 K€	39,5 K€	32,5 K€	-2,40%	-0,8 K€
REEL	33,3 K€	39,5 K€	32,5 K€	-2,40%	-0,8 K€
Total Dépenses	37,3 K€	50,1 K€	36,8 K€	-1,34%	-0,5 K€

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 K€	1,4 K€	0,00 K€	0,00%	0,00 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40,5 K€	16,8 K€	16,4 K€	-59,50%	-24,1 K€
REEL	40,5 K€	18,2 K€	16,4 K€	-59,50%	-24,1 K€
Total Recettes	40,5 K€	18,2 K€	16,4 K€	-59,50%	-24,1 K€
Résultat de l'exercice	3,2 K€	-31,9 K€	-20,4 K€	-765.62%	-23,6 K€

4.2 Evolution des recettes et dépenses de l'année

a. Evolution des recettes (16,4K€) : - 24,1K€, soit -59,50%

Au CA 2022, les **recettes** sont issues des frais de fonctionnement refacturés aux 4 associations occupant les locaux (au titre de 2021 et de régularisations d'exercices antérieurs). La baisse est issue de l'annulation d'une écriture de rattachement à l'exercice 2021, induisant une écriture négative, à l'origine de la baisse de recettes.

b. Evolution des dépenses (36,8K€) : -0,5K€, soit -1,34%

Les dépenses sont globalement en légère baisse. Les charges se composent des dotations aux amortissements (+0,3K€), des fluides (-10K€), d'entretien (+1K€) des travaux de quasi régie (+8,8K€), etc.

3.3.3 POLE HÉBERGEMENT ET SANTÉ

La Direction déléguée Hébergement et Santé comprend **4 établissements sociaux et médico-sociaux et un service d'hébergement d'urgence**. Il s'agit : du Service d'Hébergement Alternatif (SHA), du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'insertion (CHRS Henri Tarze), du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'urgence (CHRS Centre d'Accueil Intercommunal), des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) et des Lits Halte Soins Santé (LHSS).

1 Le Service d'Hébergement Alternatif (SHA)

Le Service d'Hébergement Alternatif (SHA) se compose du site Le Rondeau, d'un parc d'appartements diffus dits temporaires (AT), du dispositif hôtelier (accueil au long cours) (DH) et du dispositif d'Intermédiation locative (IML), transféré sur le budget annexe 08 courant 2022. Ce dernier porte sur :

- L'accès au logement et la mobilisation du Droit au logement,
- L'accompagnement des ménages concernés avec un objectif affiché de continuité et de fluidité des parcours.

1.1 Compte administratif 2022

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7,4 K€	81,3 K€	13,7 K€	85,13%	6,3 K€
ORDRE	7,4 K€	81,3 K€	13,7 K€	85,13%	6,3 K€
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	500,9 K€	510,7 K€	408,0 K€	-18,54%	-92,9 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	679,0 K€	661,0 K€	676,5 K€	0,36%	-2,5 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	33,7 K€	53,1 K€	31,4 K€	-6,82%	-2,3 K€
66 CHARGES FINANCIERES	0,00 K€	5,6 K€	4,5 K€		4,5 K€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 K€	12,8 K€	0,00 K€	0,00%	0,00 K€
REEL	1 213,6 K€	1 243,2 K€	1 120,4 K€	-7,67%	-93,2 K€
Total Dépenses	1 221,0 K€	1 324,5 K€	1 134,1 K€	-7,11%	-86,9 K€

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,1 K€	0,00 K€	13,2 K€	13100%	13,1 K€
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,2 K€	0,00 K€	0,00 K€	-100,00%	-0,2 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	673,0 K€	637,1 K€	587,8 K€	-12,65%	-85,2 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 K€	102,0 K€	0,00K€	0,00%	0,00K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,4 K€	0,00 K€	0,2 K€	-50,0%	-0,2 K€
Total Recettes	673,7 K€	739,1 K€	601,2 K€	-10,76%	-72,5 K€
Résultat de l'exercice	-547,3 K€	-585,4 K€	-532,9 K€	2,63%	-14,4 K€

1.2 Activité

Nombre de personnes hébergées / dispositifs :

	Appartements Temporaires (AT)	Dispositif Hôtelier (DH)	Rondeau	Total
2020	111 personnes soit 31 ménages	77 personnes soit 27 ménages	85 personnes soit 17 ménages	273 personnes soit 75 ménages Dont 49% de mineurs
2021	158 personnes soit 37 ménages	27 personnes soit 10 ménages	89 personnes soit 17 ménages	274 personnes soit 64 ménages Dont 49% de mineurs
2022	192 personnes Soit 43 ménages	13 personnes Soit 4 ménages	109 personnes Soit 21 ménages	314 personnes soit 68 ménages Dont 51,27% de mineurs

Courant 2022 le service a maintenu quelques places à l'hôtel pour la prise en compte des besoins spécifiques liées aux difficultés de cohabitation pour raisons de santé notamment.

Dans le même temps, le dispositif des appartements temporaires a vu sa capacité stabilisée permettant de maintenir une capacité d'accueil suffisante.

De façon générale l'hébergement de 314 personnes tous dispositifs confondus a permis au service de jouer un rôle dans les solutions de relogement des publics issus des bidonvilles et campements installés sur l'agglomération grenobloise.

Sorties des personnes hébergées / dispositifs** :

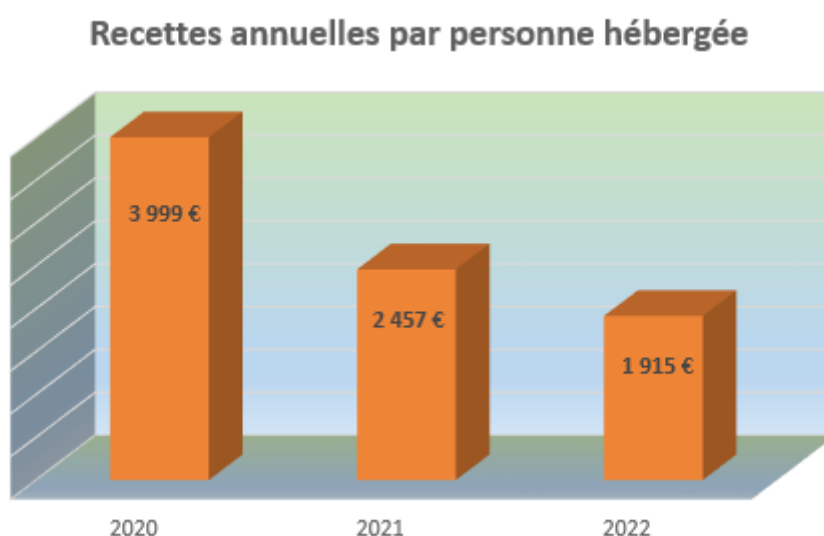
	Appartements Temporaires (AT)	Dispositif Hôtelier (DH)	Rondeau
2022	13 ménages, soit 40 personnes	4 ménages, soit 13 personnes	5 ménages, soit 20 personnes

***Les sorties sur les 3 dispositifs ne prennent pas en compte les mouvements internes entre les services.*

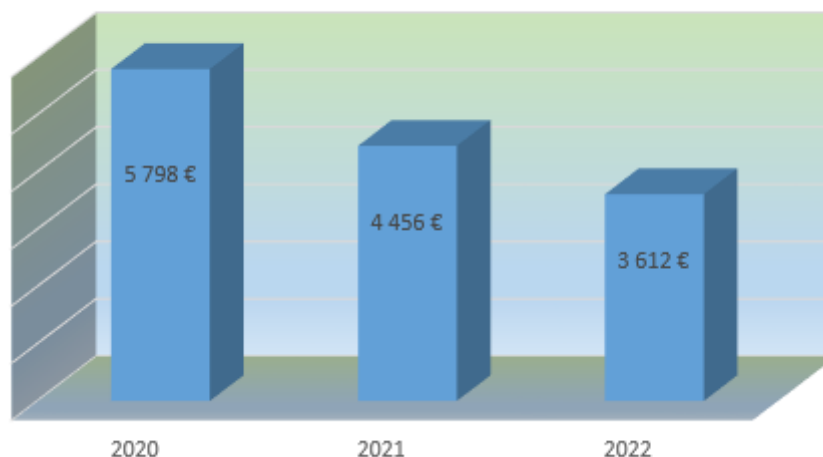
Tous dispositifs confondus le service enregistre la sortie de 22 ménages représentant 73 personnes. Pour l'année 2022 les chiffres confirment le rôle transitoire de l'hébergement d'urgence SHA et son articulation avec les autres services d'hébergement et d'accès au logement.

Pour cela les professionnel-les en charge de l'accompagnement social cherchent une solution de sortie adaptée dès que cela est possible.

1.3 Evolutions des recettes et dépenses de l'année



Dépenses annuelles par personne hébergée



a. Evolution des recettes (601,2K€) : - 72,5K€, soit – 10,76%

Les principales causes de cette variation sont détaillées ci-dessous :

- Le financement de la **DDETS à + 22,8K€** : la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) a financé 78 places d'hébergement d'urgence à hauteur de 466,5 K€ (places attribuées via le « 115 »), à budget constant par rapport à 2021. Elle a également attribué une aide exceptionnelle de 22,8 K€, au titre du SEGUR 2022.
- La **Ville de Grenoble** pour **96K€** (soit – 91,4K€) : la Ville de Grenoble subventionne quant à elle les frais liés aux dépenses hôtelières pour les familles qu'elle oriente vers le CCAS. Ces remboursements étaient de l'ordre de 50K€ en 2022, soit – 104,4K€ par rapport à 2021. Depuis 2020, il est à noter une baisse cumulée de – 466,8K€. Cela s'explique par une volonté de réduire l'accueil au long cours au profit du développement des interventions spécifiques. La Ville verse également une subvention afin de participer aux dépenses de fluides des appartements temporaires qui atteint 46K€ sur 2022, soit une hausse de + 13K€.
- **Autres recettes** pour **15,8K€**, soit + 9,5K€ : l'évolution des autres recettes porte sur le FCTVA à 0K€ (- 3,3K€) ou encore les remboursements sur charges de sécurité sociale et de rémunérations (13,2K€, soit + 13,1K€).

b. Evolution des dépenses (1 134,1K€) : - 86,9K€, soit – 7,11%

La diminution des dépenses s'explique principalement par la variation des dépenses suivantes :

- Les dépenses dédiées au **dispositif hôtelier** (DH) s'élèvent à 39,5K€ en 2022, soit – 137K€ par rapport à 2021, suite à une bascule du budget du sur le dispositif des Interventions Spécifiques (IS). Pour rappel, les dépenses de ce dispositif sont presque intégralement financées par la Ville de Grenoble (hors places « 115 » subventionnées par la DDETS).
- Concernant le **site Le Rondeau**, les dépenses de fluides ont fortement augmenté sur 2022 (+ 23,7K€) ainsi que celles liées à l'achat de fournitures (+1,3K€), alors que les dépenses d'entretien et de maintenance du bâtiment baissent de -15,7K€, tout comme les frais de gardiennage (-7K€).
- Le budget des **appartements temporaires** est de 110,3K€ sur 2022, soit une augmentation de 39,8K€. Cette évolution porte principalement sur les fournitures (+3,4K€) fluides (+28,9€), le transport de biens (-2,3K€), les dotations aux amortissements (+5,6K€).
- Le budget du **service** baisse de – 4,6K€. Les locations immobilières ainsi que les charges locatives baissent de – 2,8K€, tout comme les frais de nettoyage des locaux (- 5,4K€) et les frais de formation (- 2,3K€). Les frais de carburant connaissent quant à eux une augmentation de + 5,2K€. Les autres dépenses du service restent relativement stables.
- Les **dépenses de personnel restent stables (-2,5K€)**.

Budget 8 : Pole d'Hébergement d'Urgence (CHRS Henri Tarze, CHRS Centre d'Accueil Intercommunal et projets spécifiques)

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) étant arrivé à échéance au 31 décembre 2021, un avenant a été voté lors du Conseil d'Administration du 22 janvier 2022 pour sécuriser les modalités financières négociées avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS). Il proroge d'un an la durée de validité du CPOM signé le 23 décembre 2019 entre le CCAS de Grenoble et l'État, qui était conclu pour une durée de 3 exercices budgétaires, afin de travailler au renouvellement et à l'actualisation de ce CPOM pour une nouvelle période de 5 ans, à compter de 2023.

Le **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Henri Tarze (CHRS HT)** comprend 47 places contractualisées avec la DDETS.

Le **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'urgence (CHRS CAI)** comprend quant à lui **87 places contractualisées** avec la DDETS.

En parallèle, plusieurs programmes spécifiques sont intégrés au budget annexe 08. Il s'agit des programmes suivants : le Logement D'Abord, l'action Femmes Victimes de Violences, l'Inter Médiation Locative et le Rondeau (ce dernier a été basculé sur le budget principal).

1. Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'urgence (CHRS CAI)

1.1 Eléments d'activité

Activité	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Evolution entre CA 21/22
Taux d'occupation	81 %	100 %	80,3%	- 0,7 points
Nombre de journées	25 709	31 755	25 504	- 205

Le taux d'occupation 2022 du CHRS CAI est de 80,3%, soit – 0,7 points par rapport à 2021 (et largement inférieur aux années précédentes). Ce taux d'occupation s'explique par les éléments suivants :

- Vacance de 3 unités de vie de l'aile famille (1530 nuitées au total) pour une remise en état totale suite au départ de 3 ménages particulièrement « destructeurs » et ce dans un contexte d'arrêt maladie de l'agent de maintenance des CHRS
- Vacance d'une Unité de Vie (UV) de l'aile homme (310 nuitées) neutralisée en raison d'une incompatibilité de cohabitation (sanitaires partagés) avec un Monsieur connaissant de graves troubles mentaux se traduisant aussi par une incurie, l'unité de vie a nécessité également une remise en état totale et compliquée au plan technique après départ du Monsieur

- Vacances (200 nuitées) faute d'orientation d'une place PMR homme (chambre double).

Au vu de ces éléments conjoncturels, le taux d'occupation du CAI a vocation à remonter en 2023 pour retrouver son niveau d'avant 2020.

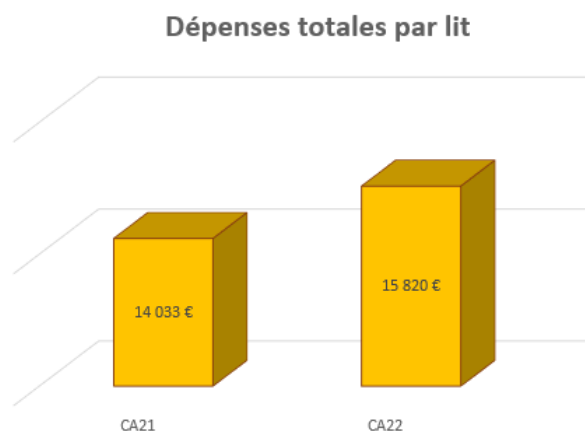
1.2 Compte administratif 2022

Libellés des Groupes	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	178 168,14 €	214 670 €	205 010,34 €	15,06%	26 842,20 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	797 443,55 €	880 960 €	929 402,48 €	16,54%	131 958,93 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	245 302,31 €	240 490 €	241 926,03 €	-1,37%	-3 376,28 €
Total Dépenses	1 220 914,00 €	1 336 120 €	1 376 338,85 €	12,73%	155 424,85 €
Gpe I : Produits de la tarification	1 158 774,80 €	1 080 460 €	1 118 914,19 €	-3,43%	-39 860,61 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	37 666,80 €	131 090 €	40 052,08 €	6,33%	2 385,28 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	126 821,00 €	124 570 €	123 214,16 €	-2,84%	-3 606,84 €
Total Recettes	1 323 262,60 €	1 336 120 €	1 282 180,43 €	-3,10%	-41 082,17 €
Résultat de l'exercice	102 348,60 €	0,00 €	-94 158,42 €	-191,99%	-196 507,02 €

Le résultat 2022 de l'équipement est déficitaire de – 94 158,42 €.

1.3 Analyse des dépenses 2022

a. Evolution des dépenses par place



Le coût brut annuel d'une place augmente de + 1,8K€ en 2022 pour atteindre 15,8K€ du fait notamment de la forte augmentation des dépenses de masse salariale (dépenses du groupe 2).

b. Evolution des dépenses (1 376,3K€) : + 155,4K€, soit + 12,72%

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2021 et 2022 sont les suivants :

➤ **Les dépenses de personnels (929,4K€)**

Ces dépenses (929,4K€) évoluent globalement de + 132K€, soit + 16,55%:

- L'enveloppe des **permanents (885,6K€)** progresse de + 232,4K€, soit + 6,12%. Cette augmentation est notamment due à l'évolution naturelle du coût de la masse salariale ainsi qu'à la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique territoriale.
- L'enveloppe du **remplacement (25,7K€)** diminue de – 105,8K€, soit - 80,45%. Cette baisse s'explique par la modification de la règle d'imputation des dépenses de masse salariale avec l'enveloppe des agents permanents.
- **L'enveloppe des Intervenants extérieurs (3K€)** diminue de – 9,5K€, soit – 75,59% par rapport à 2021 :
 - – 4K€ d'honoraires de psychologue suite à l'internalisation des coûts au sein des enveloppes de masse salariale.
 - + 0,6K€ d'intervention du personnel extérieur médical, paramédical et les honoraires de médecins.
 - – 6,1K€ pour les autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires.
- **Impôts, taxes et versements assimilés** : + 15,6K€
- **Autres charges de personnel** : + 2,3K€

➤ **Charges d'alimentation à l'extérieur (68,9K€, soit + 5,1K€) et fournitures médicales (0,6K€, soit – 0,3K€):**

➤ **Dépenses relatives aux fluides (48K€, soit + 18,6K€):**

Suite au changement de fournisseur de gaz dans le cadre de l'accord-cadre signé en groupement avec la Ville de Grenoble, le nouveau prestataire n'a émis aucune facture sur l'exercice 2021. En l'absence d'éléments estimatifs portant sur les dépenses 2021 suite aux changements tarifaires induits, il était difficile de rattacher un montant fiable à l'exercice

2021. Par conséquent, le paiement des factures 2021 s'est fait sur l'exercice 2022 et a donc fortement impacté celui-ci sur ce poste.

➤ **Frais de siège (58,4K€):**

Conformément au taux validé par l'autorité de tutelle, les frais de siège sont calculés sur la base de 4 % des dépenses de fonctionnement du CA N-1, soit + 10,6 K€ par rapport à l'année précédente. Ils couvrent un ensemble de dépenses supportées en central : informatique/téléphonie (amortissement des matériels), RH (recrutement, paie, formation, médecine préventive...), gestion financière, direction générale (pilotage, coordination...), service marché public, service achats, patrimoine et assurance, service information et documentation... Le montant total des frais de siège de 58,4K€, intégrant l'augmentation de + 10,6K€, reste compris dans le taux validé par l'autorité de tutelle.

➤ **Autres prestations : 4,9K€, soit + 0,3K€**

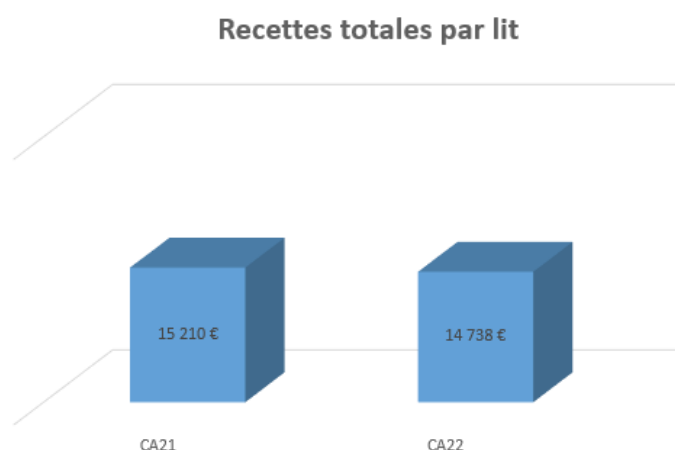
Ce poste de dépenses reste relativement stable par rapport à 2021.

➤ **Entretien, réparations et maintenance sur biens mobiliers et immobiliers (30K€, soit – 5,8K€)-**

La maintenance et l'entretien du bâtiment est assuré par un contrat de quasi régie avec la Ville de Grenoble qui facture ses prestations à N+1. Les travaux payés sur l'exercice 2022 sont donc ceux réalisés en 2021.

1.4 Analyse des recettes 2022

a. Evolution des recettes par place



Le ratio des recettes annuelles par place reste quasiment identique à celui de 2021 (– 0,5K€ par rapport à 2021), dû à un maintien du niveau de recette.

b. Evolution des recettes (1 282,2K€) : - 40,8K€, soit – 3,08%

La **dotation globale consolidée** s'élève à 1 114 K€, soit + 21,4K€ par rapport à 2021, dont 8,8K€ de CNR (6,3K€/ « plan pauvreté hébergement » + 2,5K€/ « plan pauvreté accompagnement »).

La DDETS a souhaité poursuivre son financement via des CNR obtenus pour 4,9K€, non reconduits sur 2023 (+ 3,5K€ par rapport à 2021). La part des CNR versée sur 2021 au titre des actions menées dans le cadre de la crise sanitaire n'a pas été reconduit, soit une baisse de – 64,7K€. Le financement des recettes en lien avec les prestations de psychologue est en baisse de – 3K€.

Enfin, la cote part des subventions d'investissement virés au résultat de l'exercice est en baisse de – 3,1K€, les reprises sur amortissements de + 0,5K€, le FCTVA de – 1,4K€, les remboursements sur charges salariales de + 2,9K€ et les « autres participations » sont en baisse de – 2K€.

1.5 Affectation des résultats

Résultat CHRS CAI	CA 2022
Résultat de l'exercice	- 94 158,42 €
Reprise de résultat	0,00 €
Cumul	-94 158,42 €

Le résultat de l'exercice, pour la section de fonctionnement, est déficitaire de – 94 158,42 €.

En 2021, ce résultat était cependant excédentaire de +102,3K€.

Le CHRS CAI, excédentaire depuis 2013, présente un premier résultat déficitaire.

Pour rappel, le budget annexe 8 regroupe les budgets du CHRS CAI, du CHRS Henri Tarze (CHRS HT) ainsi que des charges et recettes résiduelles d'autres services (autres services qui n'affectent pas le résultat des CHRS car leurs dépenses sont équilibrées si nécessaire par de la subvention ville). Les deux CHRS présentent un résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement de + 10 789,89 €, à savoir : - 94 158,42 € pour le CHRS CAI et + 104 948,31 € pour le CHRS HT.

Ce résultat est amélioré par la prise en compte du résultat des autres services dont le budget est inclus au budget annexe 08 du CCAS, à savoir un résultat excédentaire de + 96 967,97 €.

Au total, le résultat 2022 du budget annexe 08 en fonctionnement est donc excédentaire de + 107 757,86 €, à savoir : + 10 789,89 € pour les deux CHRS et

+ 96 767,97 € pour les autres services. Ces éléments portent le **résultat cumulé de fonctionnement du budget annexe 08 pour l'exercice 2022 à 110 106,46 €**, soit 107 757,86 € du résultat de l'exercice + 2 348,60 € de résultat antérieur reporté. Il est **proposé d'affecter ce résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2022, en réserve « Excédents affectés à l'investissement » (C/10682)**, de la façon suivante :

- CHRS Henri Tarze : 79 919,39€
- CHRS CAI : 30 187,07 € (soit 27 838,47 € issus de l'excédent de l'exercice 2022 + 2 348,60 € de résultat des exercices antérieurs)

Concernant la section d'investissement du CHRS CAI, le résultat est excédentaire de + 62 576,29 € sur cet exercice. Par ailleurs, le budget annexe 8 intègre également le budget du CHRS HT (résultat excédentaire de + 877,87 €) ainsi que celui du site d'hébergement Le Rondeau où d'importants travaux d'aménagement sont en cours (résultat excédentaire de + 84 754,02 €). Pour cette section, le résultat de l'exercice du budget annexe 08 est excédentaire de + 148 208,28 €.

Ces éléments portent le résultat cumulé d'investissement du budget annexe 08 pour l'exercice 2022 à hauteur de 451 166,22 €, soit 302 957,94 € de résultat antérieur reporté + 148 208,28 € du résultat de l'exercice.

NB : Au 1^{er} janvier 2022, l'ensemble de l'actif du Rondeau a été transféré au budget principal du CCAS et n'affecte donc que partiellement la section d'investissement du budget annexe 8.

2. Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Henri Tarze (CHRS HT)

2.1 Eléments d'activité

Activité	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Evolution entre CA 22/21
Taux d'occupation	89 %	98 %	65 %	- 23 points
Nombre de journées	15 193	16 790	11 151	- 4 042

Le taux d'occupation 2022 du CHRS HT est de 65%, soit – 24 points par rapport à 2021. En nombre de journée, cela représente une baisse de – 4 042.

Cette baisse est due à la non remise des places vacantes de 5 unités de vie au SIAO de l'Isère (soit 4042 nuitées au total) expliquée par une problématique de ressources humaines majeures (information transmise à la DDETS et suivie dans le cadre des réunions de COPIL CPOM) : arrêt maladie de 4 des 5 travailleurs sociaux de l'équipe à partir de mi-mars 2022 généré par un désaccord profond avec la Direction du CHRS.

Les arrêts ont été remplacés mais dans un contexte de recrutement tendu, les postes n'ont pas pu être remplacés complètement et surtout de façon continue, limitant la capacité d'accompagnement de la structure et amenant la Direction du CHRS et la Direction Lutte contre la Pauvreté du CCAS à bloquer des unités de vie.

Deux des 4 agents concernés ont été accompagnés par la DRH vers des postes à l'externe (via prise de disponibilité) et un agent est parti à la retraite. L'équipe de travailleurs sociaux a donc été quasi totalement renouvelée à compter de septembre 2022 et stabilisée sur la fin de l'année. Les places ont pu être remises au SIAO de l'Isère en fin d'année.

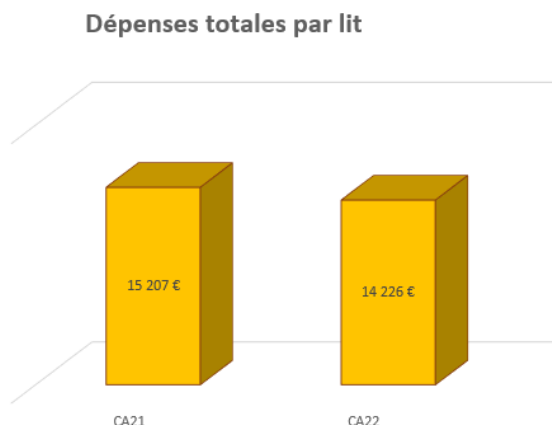
2.2 Compte administratif 2022

Libellés des Groupes	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	84 461,79 €	80 000,00 €	58 335,05 €	-30,93%	-26 126,74 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	518 667,23 €	573 172,00 €	498 841,08 €	-3,82%	-19 826,15 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	111 592,12 €	112 930,00 €	111 453,20 €	-0,12%	-138,92 €
Total Dépenses	714 721,14 €	766 102,00 €	668 629,33 €	-6,45%	-46 092,81 €
Gpe I : Produits de la tarification	738 058,25 €	707 122,00 €	722 512,17 €	-2,11%	-15 546,08 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	39 632,43 €	58 980,00 €	50 835,47 €	28,27%	11 203,04 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	287,45 €	0,00 €	230,00 €	-19,99%	-57,45 €
Total Recettes	777 978,13 €	766 102,00 €	773 577,64 €	-0,57%	-4 400,49 €
Résultat de l'exercice	63 256,99 €	0,00 €	104 948,31 €	65,91%	41 691,32 €

L'analyse du compte administratif (CA) 2022 révèle un **résultat excédentaire de + 104 948,31 €**.

2.3 Analyse des dépenses 2022

a. *Evolution des dépenses par place*



L'évolution du coût brut annuel par place, entre les deux exercices, s'élève à -1K€ soit -6,4 %, essentiellement lié à la baisse des dépenses des groupes 1 et 2, alors que les dépenses du groupe 3 restent stables (-46K€ en tout).

➤ **Les dépenses de personnels (498,8K€) :**

Ces dépenses évoluent globalement de -19,8K€:

- L'enveloppe des **permanents (446,1K€)** diminue de – 37,1K€, soit -7,67% par rapport à 2021 en lien avec les difficultés RH énoncée précédemment.

- L'enveloppe du **remplacement (49,8K€)** est en augmentation de + 22,8K€ en lien avec les difficultés RH énoncée précédemment.

- L'enveloppe des **Intervenants extérieurs (2,9K€)** diminue de – 5,5K€ par rapport à 2021 :

- – 4K€ d'intervention du psychologue suite à l'internalisation des coûts au sein des enveloppes de masse salariale du CCAS.
- – 0,2K€ pour le personnel médical et paramédical.
- – 1,3K€ d'intervention pour les animations suite à la reprise de l'activité après la crise sanitaire en 2020.

- **Achats non stockés de matières et fournitures (29,6K€): - 5,6K€, soit – 15,9%** dont - 2K€ pour les fluides et – 1,9K€ de dépenses d'alimentation.

- **Prestations de nettoyage à l'extérieur (0,9K€): +0,1K€**

L'enveloppe dédiée aux prestations de nettoyage à l'extérieur reste quasiment à budget constant entre 2021 et 2022.

- **Autres prestations 0,5K€, soit – 19K€ :**

Suite à une succession d'évènements violents exceptionnels sur l'exercice 2021, le CHRS a avait eu recours à une prestation exceptionnelle de gardiennage, à hauteur de 19,5 K€, afin de renforcer la sécurisation du site. Cette dépense n'a pas été reconduite sur 2022, d'où l'importante baisse constatée.

➤ **Perte sur créances irrécouvrables (1,6K€): - 3,2K€, soit – 61,53%**

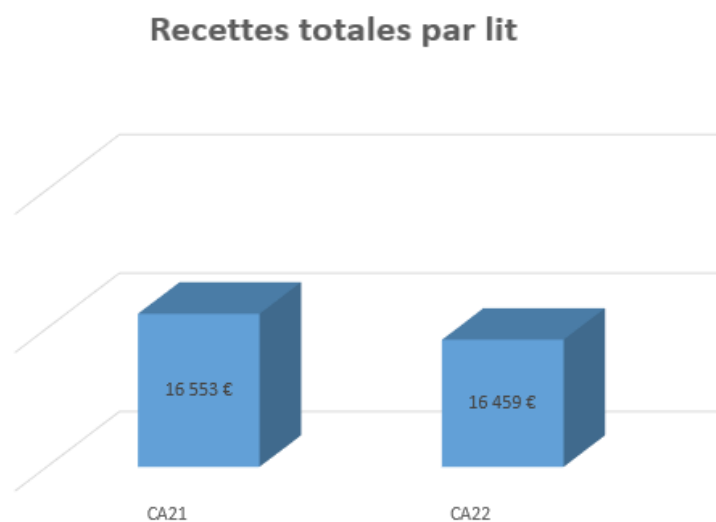
➤ **Les frais de siège : 27,8K€, soit + 0,8K€**

Conformément au taux validé par l'autorité de tutelle, les frais de siège sont calculés sur la base de 4 % des dépenses de fonctionnement du CA N-1, soit + 0,8 K€ par rapport à l'année précédente. Ils couvrent un ensemble de dépenses supportées en central : informatique/téléphonie (amortissement des matériels), RH (recrutement, paie, formation, médecine préventive...), gestion financière, direction générale (pilotage, coordination...), service marché public, service achats, patrimoine et assurance, service information et documentation... Le montant total des frais de siège de 27,8K€, intégrant l'augmentation de + 0,8K€, reste compris dans le taux validé par l'autorité de tutelle.

➤ **Entretien, réparations et maintenance : 9,5K€, soit + 3,7K€**

2.4 Analyse des recettes 2022

a. *Evolution des recettes par place*



Le ratio des recettes annuelles par place reste quasiment stable par rapport à 2021 (- 0,1K€), dû à un maintien du niveau de recette.

b. Evolution des recettes (773,6K€) : - 4,4K€, soit – 0,57%

En 2022, le montant de la **dotations globale consolidée s'élève à 722,5K€**, soit + 5,2K€ par rapport à 2021.

Les CNR obtenus sur 2021 en lien avec la gestion de la crise sanitaire ainsi qu'à la participation de la DDETS au financement de la mise en place d'un dispositif temporaire de sécurisation du site (gardiennage) ne sont pas maintenus sur 2022 (- 19,3K€).

Il est à noter le maintien du financement de la DDETS concernant l'action « psychologue » à 3K€.

Toutefois, d'autres évolutions sont à noter, telles que :

- L'augmentation de la participation des usagers (+0,6K€)
- La refacturation des fluides au service Lits Halte Soins Santé occupant une partie des locaux : + 1,3K€-
- Autres recettes : + 7,6K€, dont + 7,4K€ relatifs aux remboursements sur rémunérations du personnel non médical. Il s'agit de recettes versées par l'assureur des risques statutaires du CCAS, relatives à des indemnités versées au titre des décès, de maladie ou d'accidents

2.5 Affectation des résultats

Résultat CHRS HT	CA 2022
Résultat de l'exercice	104 948,31 €
Reprise de résultat	0,00 €
Cumul	104 948,31 €

Le résultat de l'exercice, pour la section de fonctionnement, est excédentaire de + 104 948,31 €.

En 2021, le résultat était également excédentaire (63,3K€).

Depuis 2010, seuls deux exercices ont présenté un résultat déficitaire (-3,6 K€ en 2012 et -25,2 K€ en 2019).

Pour rappel, le budget annexe 8 regroupe les budgets du CHRS CAI, du CHRS Henri Tarze (CHRS HT) ainsi que des charges et recettes résiduelles d'autres services (autres services qui n'affectent pas le résultat des CHRS car leurs dépenses sont équilibrées si nécessaire par de la subvention ville). Les deux CHRS présentent un résultat excédentaire cumulé de la

section de fonctionnement de 10 789,89 €, à savoir : - 94 158,42 € pour le CHRS CAI et + 104 948,31 € pour le CHRS HT.

Ce résultat est pondéré par la prise en compte du résultat des autres services dont le budget est inclus au budget annexe 08 du CCAS, à savoir un résultat excédentaire de + 96 967,97 €.

Au total, le résultat 2022 du budget annexe 08 en fonctionnement est donc excédentaire de + 107 757,86 €, à savoir : + 10 789,89 € pour les deux CHRS et + 96 767,97 € pour les autres services. Ces éléments portent le résultat cumulé de fonctionnement du budget annexe 08 pour l'exercice 2022 à 110 106,46 €, soit 107 757,86 € du résultat de l'exercice + 2 348,60 € de résultat antérieur reporté. Il est proposé d'affecter ce résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2022, en réserve « Excédents affectés à l'investissement » (C/10682), de la façon suivante :

- CHRS Henri Tarze : 79 919,39€
- CHRS CAI : 30 187,07 € (soit 27 838,47 € issus de l'excédent de l'exercice 2022 + 2 348,60 € de résultat des exercices antérieurs)

Concernant la section d'investissement du CHRS Henri Tarze, le résultat 2022 est excédentaire de + 877,87 € sur cet exercice. Par ailleurs, le budget annexe 8 intègre également le budget du CHRS CAI (résultat excédentaire de + 62 576,29 €) ainsi que celui du site d'hébergement Le Rondeau où d'importants travaux d'aménagement sont en cours (résultat excédentaire de + 84 754,02 €). Pour cette section, le résultat de l'exercice du budget annexe est donc excédentaire de + 148 208,28 €.

Ces éléments portent le résultat cumulé d'investissement du budget annexe 08 pour l'exercice 2022 à hauteur de 451 166,22 €, soit 302 957,94 € de résultat antérieur reporté + 148 208,28 € du résultat de l'exercice.

NB : Au 1^{er} janvier 2022, l'ensemble de l'actif du Rondeau a été transféré au budget principal du CCAS et n'affecte donc que partiellement la section d'investissement du budget annexe 8.

3. Les dispositifs spécifiques

3.1 Le dispositif du Logement d'Abord (LDA)

Le CCAS porte depuis 2019, un dispositif adossé au CHRS CAI, de 13-14 places d'hébergement en appartement diffus poursuivant un double objectif de fluidification de l'hébergement d'urgence et de soutien à l'autonomisation et donc à l'insertion des ménages. Cette action a été inscrite dans le plan d'action « Logement d'Abord » du territoire et a bénéficié, chaque année depuis 2019, de soutiens financiers de la part de GAM dans le cadre du plan d'actions et de la DDETS dans le cadre de crédits non reconductibles.

Suite aux travaux menés dans le cadre de la trajectoire 2022-2024 de la DDETS et après 4 ans de fonctionnement, il est envisagé une poursuite du dispositif, soutenue financièrement par la DDETS dans la perspective de transformation des places en CHRS Hors les Murs au cours de la période du CPOM. A cette occasion et en fonction des résultats produits par le dispositif, une extension de places pourra être étudiée.

Libellé des Groupes	CA21	2022		Evolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Evolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6 713,69 €	0,00 €	4 034,59 €	-39,91%	-2 679,10 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	27 466,37 €	0,00 €	25 495,12 €	-7,18%	-1 971,25 €
Total Dépenses	34 180,06 €	0,00 €	29 529,71 €	-13,61%	-4 650,35 €
Gpe I : Produits de la tarification	-50 000,00 €	0,00 €	-50 000,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	-30 000,00 €	0,00 €	130 000,00 €	-533,33%	160 000,00 €
<i>Dont subvention ville</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Total Recettes	-80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	-200,00%	160 000,00 €
Résultat de l'exercice	-114 180,06 €	0,00 €	50 470,29 €	-144,20%	164 650,35 €

3.2 L'inter Médiation Locative (IML)

Ce dispositif a été créé en 2019 et concerne le dispositif d'accès au logement couplé à une mesure d'accompagnement sociale. Son budget a été mis en place et déployé sur l'exercice 2022 sur le budget principal. Ce dernier a cependant basculé fin 2022 sur le budget annexe 08.

Dû à un démarrage tardif de l'action sur 2022, les taux de réalisations ne reflètent pas le budget voté en début d'année. Des régularisations ont d'ailleurs eu lieu à l'occasion de Décisions Modificatives (lors du transfert entre le budget 01 et le budget 08) pour diminuer le budget total alloué à l'action.

Libellé des Groupes	CA21	2022		Evolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Evolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	2 580,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	19 520,00 €	0,00 €		0,00 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	129 600,00 €	9 940,00 €		9 940,00 €
Total Dépenses	0,00 €	151 700,00 €	10 940,00 €		10 940,00 €
Gpe I : Produits de la tarification	0,00 €	71 200,00 €	24 741,60 €		24 741,60 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	102 000,00 €	6 144,00 €		6 144,00 €
<i>Dont subvention ville</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total Recettes	0,00 €	173 200,00 €	30 885,60 €		30 885,60 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	21 500,00 €	19 945,60 €		19 945,60 €

3.3 Le dispositif « Femmes Victimes de Violences » (FVV)

Le dispositif concerne un dispositif d'hébergement spécifique de 6 places, installées au sein du CHRS Foyer Henri Tarze. Les publics accueillis sont des femmes victimes de violence avec ou sans enfants en situation d'insertion. L'objectif est de permettre d'étendre la capacité de réponse aux besoins d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violence sur le territoire grenoblois. A partir de l'exercice 2023, ce dispositif est intégré au CPOM du CHRS Henri Tarze.

La mise en place tardive du dispositif sur 2021 a entraîné un fonctionnement du dispositif sur 1 mois (ouverture des places en décembre), ce qui explique le faible niveau de réalisation.

Sur 2022, le dispositif a fonctionné en année pleine, entraînant une forte augmentation du niveau de réalisation.

Les recettes 2022 du dispositif sont composées pour 48 180 € de recettes obtenues de la DDETS, et de 1 000 € relatives à des recettes usagers. Il n'a en effet pas été nécessaire de faire appel à la subvention Ville.

Libellé des Groupes	CA21	2022		Evolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA	
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	165,00 €	9 200,00 €	4 679,92 €	4 514,92 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	4 080,00 €	59 700,00 €	45 420,00 €	41 340,00 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Dépenses	4 245,00 €	71 700,00 €	50 099,92 €	45 854,92 €
Gpe I : Produits de la tarification	4 092,00 €	49 200,00 €	0,00 €	-4 092,00 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	22 500,00 €	49 180,00 €	49 180,00 €
<i>Dont subvention ville</i>	<i>0,00 €</i>	<i>19 700,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Recettes	4 092,00 €	71 700,00 €	49 180,00 €	45 088,00 €
Résultat de l'exercice	-153,00 €	0,00 €	-919,92 €	-766,92 €

3.4 Le Rondeau

Le budget du Rondeau a été basculé du sur le budget principal lors du BP 2022. De ce fait, les éléments présentés ci-dessous ne concernent uniquement que les réalisations ayant eu lieu sur le budget annexe, à savoir des écritures spécifiques de cessions d'actifs.

Libellé des Groupes	CA21	2022		Evolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Evolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	52 490,04 €	0,00 €	913 700,66 €	1640,71%	861 210,62 €
Total Dépenses	52 490,04 €	0,00 €	913 700,66 €	1640,71%	861 210,62 €
Gpe I : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	-1 239,58 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	1 239,58 €
<i>Dont subvention ville</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	-1 888,00 €	0,00 €	928 812,66 €	49295,59%	930 700,66 €
Total Recettes	-3 127,58 €	0,00 €	928 812,66 €	29797,49%	931 940,24 €
Résultat de l'exercice	-55 617,62 €	0,00 €	15 112,00 €	127,17%	70 729,62 €

4. La subvention Ville de Grenoble – CCAS

Afin d'équilibrer le budget annexe 08, une subvention Ville de 12,4K€ a été inscrite sur le budget 2022 et réalisée sur le budget du service utilisateur.

Budget 15 : Hébergement Santé Précarité (Lits d'Accueil Médicalisés et Lits Halte Soins Santé)

Pour rappel, le budget annexe 15 regroupe les budgets des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) et des Lits Halte Soins Santé (LHSS).

1. Les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)

1.1 Contexte

Le service des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) a été créé en septembre 2019 et a une capacité d'accueil de 20 places. Il est encore localisé en 2022 au sein de la Résidence Autonomie (RA) le Lac. L'ensemble des places du dispositif des LAM sera transféré courant avril 2023, au même titre que 5 Lits Halte Soins Santé (LHSS), dans les locaux du bâtiment « Les Delphinelles » autrefois occupé par l'EHPAD Delphinelles géré par le CCAS de Grenoble.

Le budget (BP) 2022 des LAM a intégré, en plus des dépenses liées à l'activité du service, les frais relatifs à ce déménagement ainsi qu'une période de travaux nécessaires à l'installation des lits au sein de ce bâtiment.

Le compte administratif (CA) 2022 des LAM intègre donc, en plus des dépenses liées à l'activité du service, les frais relatifs à ce déménagement ainsi qu'une période de travaux nécessaire à l'installation des lits au sein de ce bâtiment.

1.2 Activité

	CA 2021	CA 2022	Evolution entre CA 21/22
Nombre de nuitées théoriques	7 300	7 300	0
Nombre de nuitées réalisées	6 329	6 370	+ 41
Taux d'occupation	86,7%	87,3%	+ 0,6 points

Le taux d'occupation (TO) 2022 des Lits d'Accueil Médicalisés est de 87,3 %, en très légère hausse par rapport à l'année précédente.

1.3 Compte administratif 2022

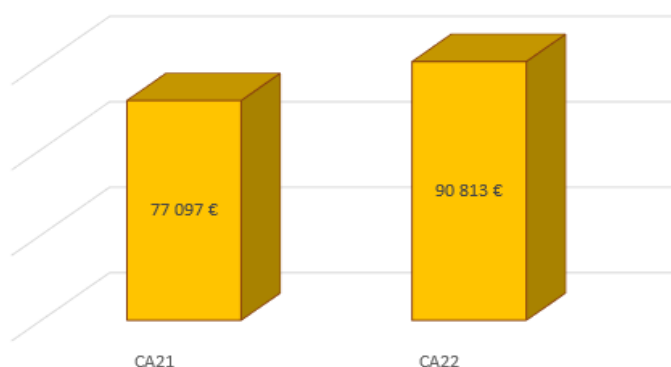
Libellés des Groupes	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	248 125,12 €	288 660,00 €	278 164,49 €	12,10%	30 039,37 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	1 140 259,31 €	1 167 950,00 €	1 347 412,17 €	18,16%	207 152,86 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	153 558,32 €	195 700,00 €	190 675,53 €	24,17%	37 117,21 €
Total Dépenses	1 541 942,75 €	1 652 310,00 €	1 816 252,19 €	17,89%	274 309,44 €
Gpe I : Produits de la tarification	1 729 684,93 €	1 507 090,00 €	1 511 833,30 €	12,59%	-217 851,63 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	55,68 €	68 770,00 €	113 938,13 €	204530,26%	113 882,45 €
<i>Dont subvention Ville</i>	0 €	68 770 €	113 613 €		116 613 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	15 962,55 €	6 250,00 €	16 061,00 €	0,61%	98,45 €
Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00 €	70 200,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €
Total Recettes	1 745 703,16 €	1 652 310,00 €	1 641 832,43 €	-5,95%	-103 870,73 €
Résultat de l'exercice	203 760,41 €	0,00 €	-174 419,76 €	-185,60%	-378 180,17 €

Los de l'adoption du budget prévisionnel (BP) 2022 de la structure, le budget a été voté à l'équilibre. L'analyse du compte administratif (CA) 2022 révèle un résultat déficitaire de – 174 419,76 €.

1.4 Analyse des dépenses 2022

a. *Ratios par lit*

Dépenses totales par lit



Le ratio des dépenses par lit progresse de +17,8 %, soit + 13,7K€ par rapport à 2021, principalement dû à la forte augmentation des dépenses des groupes 1 et 2 (voir ci-dessous).

b. Evolution des dépenses (1 816,3K€) : + 274,3K€, soit + 17,78%

L'évolution des dépenses, entre 2021 et 2022, s'explique principalement par la variation des dépenses suivantes :

➤ Les dépenses de personnel (1 347,4K€):

Les dépenses de personnel du service (1 347,4K€) progressent de + 207,1K€, soit + 18,16% par rapport au CA 2021:

- L'enveloppe des **permanents (1 252,9K€) augmente de + 344,2K€** par rapport à 2021. Cette augmentation est dû :
 - A la hausse du point d'indice de 3,5% en milieu d'année 2022
 - A l'évolution naturelle du coût de la masse salariale
 - Mais également au démarrage en cours d'année du dispositif Equipe Mobile Précarité Santé, dont les dépenses totales sont estimées à 110K€. Des difficultés d'affectation des postes ont entraîné le fléchage d'une partie des dépenses de ressources humaines liées à ce dispositif sur les LAM (postes partagés avec multi affectations avec quotité principale aux LAM qui n'ont pas pu être affectés correctement entre LAM, LHSS et Equipe Mobile Précarité Santé). Le budget des LHSS alloué aux personnels permanents connaît de ce fait une baisse entre 2021 et 2022.
- Les dépenses de **remplacements (0,1K€)** diminuent de – 133,1K€. Cette baisse s'explique par la modification de la règle d'imputation des dépenses de masse salariale avec l'enveloppe des agents permanents.
- L'enveloppe des **intervenants extérieurs (94,4€, soit – 4K€)** baisse légèrement et intègre :
 - 66,4K€ d'honoraires de médecins (-1,4K€)
 - 20,4K€ pour l'intervention d'infirmiers en intérim, soit – 6K€/CA 2021. Le recours ponctuel à l'intérim pour les fonctions d'infirmier s'avère encore cette année nécessaire pour le bon fonctionnement du service lorsque le CCAS ne trouve pas de remplaçant en recrutement direct, ce qui a été le cas en 2022.
 - 7,6K€, soit +3,4K€/CA 2021, de prestations diverses (dont – 0,4K€ de prestation de traduction, +1,9K€ de prestation kiné, - 0,3K€ d'animations, + 2,2K€ de formation).

➤ Les dépenses afférentes à l'exploitation (278,2K€) : + 30,1K€, soit + 12,13%

Trois postes de dépenses ont fortement varié par rapport au CA 2021. Il s'agit des :

- **Achats non stockés de matières et fournitures (29,9K€): + 9,1K€, soit + 43,75%**

Les principales augmentations concernent les dépenses d'alimentation pour +1,3K€ et l'achat de produits médicaux pour + 7,7K€. L'augmentation des dépenses relatives à l'alimentation est à mettre en lien avec l'augmentation du coût des matières premières alimentaires.

- **Les dépenses de prestations (74,1K€) : - 4,3K€, soit - 6,63%**

Les variations concernent principalement les dépenses d'alimentation à l'extérieur (55,5K€) qui se voient baisser de - 9,3K€, les dépenses de blanchisserie (9,9K€) à + 1,2K€, les dépenses liées aux transports des usagers à + 0,5K€ ainsi que les dépenses de nettoyage à l'extérieur (2,9K€), soit + 2,3K€. Les autres dépenses de prestations sont quant à elles en augmentation de + 1K€. Les dépenses d'alimentation à l'extérieur sont à mettre en lien avec une gestion au plus juste des demandes au lieu d'une commande systématique de repas pour tous les résidents à tous les repas.

- **Frais de siège (174K€) : + 25,1K€, soit +16,85%**

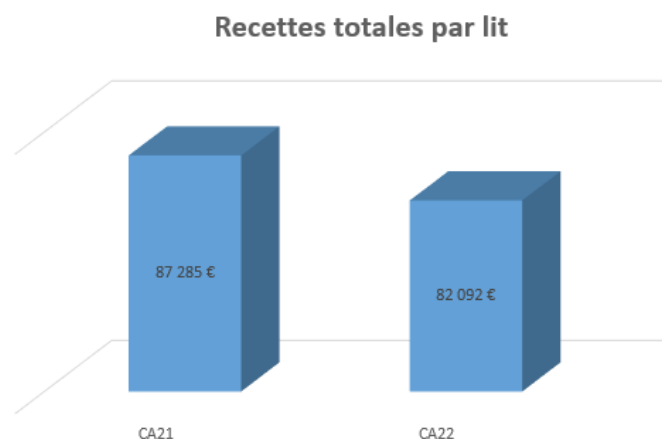
Conformément à la volonté politique d'une inscription réelle du coût de fonctionnement des différentes actions portées par le CCAS, les frais de siège sont calculés sur la base de 12,59 % des dépenses de fonctionnement du CA 2021 (taux autorisé par l'autorité de tarification). Ils couvrent un ensemble de dépenses supportées en central : informatique/téléphonie (amortissement des matériels), RH (recrutement, paie, formation, médecine préventive...), gestion financière, direction générale (pilotage, coordination...), service marché public, service achats, patrimoine et assurance, service information et documentation... L'augmentation de + 25,1K€ est calculé sur la base des 12,59 % autorisée par l'autorité de tarification. Les dépenses de fonctionnement ayant augmenté, cela engendre une augmentation du montant des frais siège, qui a nécessité une subvention ville à hauteur de 13K€.

➤ **Les dépenses afférentes à la structure (190,7K€, soit + 37,1K€):**

Les principales évolutions sont constatées sur les dépenses de Locations immobilières et mobilières : la participation versée par le service à la RA le Lac pour l'occupation de leurs locaux est de 125,5K€. A compter d'avril 2023, les 20 Lits d'Accueil Médicalisé (LAM), seront transférés au sein du bâtiment « Les Delphinelles » autrefois occupé par l'EHPAD Delphinelles géré par le CCAS de Grenoble. Le bâtiment des Delphinelles ayant été capté à partir de septembre 2022 pour réalisation de travaux d'accessibilité et d'adaptation sans pour autant déménager du Lac, cela engendre un coût supplémentaire de 25,3K€.

1.5 Analyse des recettes 2022

a. Ratios par lit



Le ratio diminue de 5,2K€, soit – 5,9% par rapport au CA 2021, principalement dû à la non reconduction des crédits non reconductibles (CNR) obtenus en 2021 de 217,1K€ (installation du service au sein du nouveau bâtiment des Delphinelles pour 200K€, ainsi qu'à la revalorisation suite au versement du complément de traitement indiciaire pour le personnel pour 17,1K€).

b. Evolution des recettes (1 641,8K€) : - 103,9K€, soit – 5,95%

La dotation globale de fonctionnement octroyée par l'ARS sur 2022 s'élève à 1 609 251 € et se décompose de la manière suivante :

- Dotation initiale : 1 511 165 €
- CNR relatifs au versement du complément de traitement indiciaire (CTI) des personnels soignants non médicaux recrutés courant 2022 : 65 520 €
- Versement du CTI des personnels socio-éducatifs : 13 464 €
- Taux d'actualisation de 0,66% au titre de l'inflation : 9 927 €
- Taux d'actualisation de 0,61% au titre de l'augmentation du point d'indice : 9 175 €

Seuls 1 504 096 € ont été encaissés sur 2022. La part des CTI sera encaissée sur 2023 au titre du SEGUR 2023 et de 6 mois sur 2022.

Suite à une erreur comptable, les versements relatifs aux taux d'actualisation seront encaissés sur 2023, au titre de 2022.

En parallèle, les variations sur les autres recettes obtenues concernent :

- Contrairement à 2021, il a été nécessaire de faire appel sur 2022 à la subvention ville pour un montant de 113,6K€, soit une augmentation de + 113,6K€, qui a notamment permis de couvrir l'augmentation des frais de siège à hauteur de 13K€ environ, mais dont l'excédent ne pèse pas sur l'équilibre du budget
- Les recettes usagers : 7,7K€, soit - 0,8K€

- Les remboursements sur rémunération : 0,3K€, soit + 0,3K€
- L'amortissement des subventions d'investissement reste à un niveau quasi constant : 15,9K€, soit – 0,1K€
- Les reprises sur amortissements : 0,1K€, soit + 0,1K€

1.6 Affectation des résultats

a. Le résultat 2022

Résultat LAM	CA 2022
Résultat de l'exercice	- 174 419,76€
Reprise de résultat	0,00 €
Cumul	-174 419,76 €

Le résultat de l'exercice, pour la section de fonctionnement, est déficitaire de – 174 419.76 €.

En 2021, le résultat était excédentaire (203,8K€).

Concernant la section d'investissement des LAM, le résultat 2021 est déficitaire de – 283 165,61 €.

Pour rappel, le budget annexe 15 regroupe les budgets des LAM et des Lits Halte Soins Santé (LHSS). Les deux services affichent un résultat cumulé déficitaire de la section de fonctionnement de – 157 893,37 €, à savoir : - 174 419,76 € pour les LAM et + 16 526,39 € pour les LHSS.

Ce résultat est pondéré par la prise en compte du résultat du service LHSS Mobile dont le budget est inclus au budget annexe 15 du CCAS, à savoir un résultat excédentaire de + 198 353,15 €. Pour rappel, une partie importante des dépenses du dispositif Equipe Mobile Précarité Santé ont émarginé sur le budget des LAM.

Au total, le résultat du budget annexe 15 en fonctionnement est donc **excédentaire de + 40 459,78 €**, à savoir : - 157 893,37 € pour les LAM et les LHSS, et + 198 353,15 € pour le LHSS Mobile.

b. Le financement de l'opération

Pour mémoire : L'affectation 2022 du résultat de l'exercice s'inscrit dans la continuité de la stratégie convenue dès l'origine de la constitution du budget LAM en vue du déménagement des LAM aux Delphinelles : à hauteur de 160 K€ en réserve de compensation des déficits en fonctionnement, 160 K€ en excédents affectés à l'investissement, 70,2 K€ en réserve de compensation/déménagement.

L'opération globale toutes charges comprises du déménagement des LAM aux Delphinelles se compose :

- Pour la part travaux, honoraires : d'une part du déménagement proprement dit à hauteur de 259 412€ HT et d'autre part de la mise en accessibilité réglementaire à hauteur de 188 215€ HT soit un total de 447 627 € HT soit 536 272€ TTC ;
- Elle est également complétée de frais de déménagement, et d'acquisition de mobilier :
 - De 50K€ qui font l'objet d'une demande de Crédits non reconductibles auprès de l'ARS en 2023,
 - De 15 803 euros (mobilier) et 135 000 euros (sécurisation du bâtiment et rénovation de 6 chambres individuelles) qui font l'objet d'une demande de CNR complémentaire auprès de l'ARS mobilier également en 2023.

Le financement a été envisagé en amont en partenariat avec l'ARS dès l'origine à hauteur de 160K€ en excédents affectés à l'investissement, et l'affectation du résultat 2021 résultant de CNR dédiés a été effectuée en investissement à hauteur de 203 760, 41 soit un total figurant au bilan 2022 de 363 760,41€.

Concernant la section d'investissement 2022 des LAM, le résultat de l'exercice est déficitaire de – 283 165,01 €

Par ailleurs, le budget annexe 15 total intègre également le budget des LHSS (résultat déficitaire de – 3 070,88 €), celui du dispositif du LHSS mobile (déficitaire de – 185 €), ainsi qu'une recette CPNA (de + 40 000 €). Pour cette section, le résultat de l'exercice du budget annexe 15 est déficitaire de – 246 421,49€.

Il est proposé d'affecter en report à nouveau déficitaire (C001 au BS) en section d'investissement le résultat d'investissement de l'exercice au résultat antérieur reporté de 297 000,26 €, soit un résultat cumulé d'investissement de 50 578,77 €.

Cependant, malgré le besoin global pluriannuel de financement de l'opération d'investissement du déménagement des LAM, compte tenu du résultat déficitaire de fonctionnement propre aux LAM de -174 419,76 €, et des besoins de financement du fonctionnement de l'Equipe Mobile Précarité Santé en 2023, il est proposé :

- **D'affecter le résultat de l'exercice de fonctionnement du total du budget 15 (LAM, LHSS, LHSS Mobile) de + 40 459,78 € aux 69 916,92 € de résultat antérieur reporté concernant les LHSS, en report à nouveau excédentaire en fonctionnement en 002, portant le résultat cumulé total de fonctionnement à 110 376,70 €.**

2. Les Lits Halte Soins Santé (LHSS)

2.1 Contexte

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) accueillent toute personne adulte ne disposant pas de domicile, dont la pathologie ou l'état général ne nécessite pas de prise en charge hospitalière.

En janvier 2021, 2 lits supplémentaires ont été ouverts au sein de la Résidence Autonomie (RA) le Lac. Le service dispose donc de 11 lits dont 6 sont situés au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'urgence du CCAS (CHRS CAI) et les 3 lits, qui se trouvaient au CHRS Henri Tarze, ont été transférés en novembre 2021 à la RA le Lac.

A compter d'avril 2023, les 5 LHSS de la Résidence Autonomie seront transférés, au même titre que les 20 Lits d'Accueil Médicalisé (LAM), au sein du bâtiment « Les Delphinelles » autrefois occupé par l'EHPAD Delphinelles géré par le CCAS de Grenoble.

Le compte administratif (CA) 2022 des LHSS intègre donc, en plus des dépenses liées à l'activité du service, les frais relatifs à ce déménagement ainsi qu'une période de travaux nécessaire à l'installation des lits au sein de ce bâtiment.

2.2 Activité

	2021	2022
Nombre de lits	11	11
Nombre de jours théoriques	4 015	4 015
Nombre de jours réalisés	3 752	4 104
Taux d'occupation	93,5 %	102 %

Le taux d'occupation 2022 est en augmentation par rapport à 2021 de + 352 nombre de jours réalisés, soit + 8.5 points. La sur occupation 2022 est expliquée par un accueil temporaire d'une personne supplémentaire sur une place LHSS du site des LAM, restée un peu plus de temps que prévu initialement. Les locaux ont permis de le maintenir dans les lieux sans impacter l'accueil d'autres personnes.

2.3 Compte administratif 2022

Libellés des Groupes	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	92 000,77 €	100 670,00 €	101 544,31 €	10,37%	9 543,54 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	284 749,25 €	300 020,00 €	304 588,57 €	6,97%	19 839,32 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	25 815,06 €	68 320,00 €	31 349,58 €	21,44%	5 534,52 €
Total Dépenses	402 565,08 €	469 010,00 €	437 482,46 €	8,67%	34 917,38 €
Gpe I : Produits de la tarification	472 482,00 €	469 010,00 €	429 924,00 €	-9,01%	-42 558,00 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	222 438,00 €	222 438%	222 438,00 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Total Recettes	472 482,00 €	469 010,00 €	652 362,00 €	38,07%	179 880,00 €
Résultat de l'exercice	69 916,92 €	0,00 €	214 879,54 €	207,34%	144 962,62 €

Lors de l'adoption du budget prévisionnel (BP) 2022 de la structure, le budget a été voté à l'équilibre. L'analyse du compte administratif (CA) 2022 intègre les éléments liés au dispositif expérimental du LHSS Mobile (dont le budget a été intégré lors du vote du Budget Supplémentaire 2022) et révèle un **résultat excédentaire de + 214 879,54 €**.

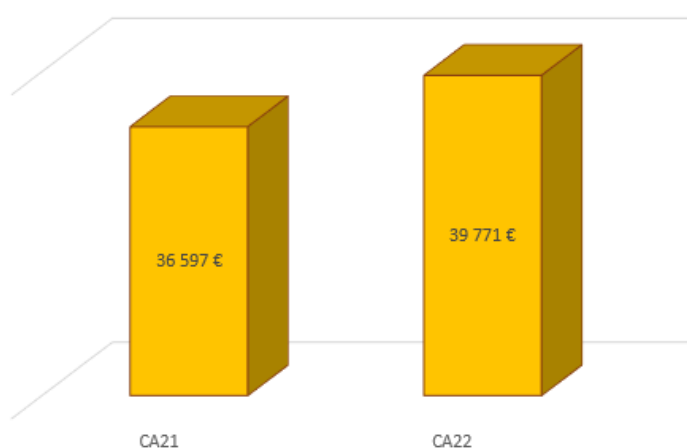
➤ Détail du Compte Administratif 2022 avec répartition LHSS et LHSSMOB :

Libellés des Groupes	LHSS		LHSSMOB		TOTAL CA22
	BP22	CA22	BP22	CA22	
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	100 670,00 €	99 847,46 €	0,00 €	1 696,85 €	101 544,31 €
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	300 020,00 €	284 638,57 €	0,00 €	19 950,00 €	304 588,57 €
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	68 320,00 €	31 349,58 €	0,00 €	0,00 €	31 349,58 €
Total Dépenses	469 010,00 €	415 835,61 €	0,00 €	21 646,85 €	437 482,46 €
Gpe I : Produits de la tarification	469 010,00 €	429 924,00 €	0,00 €	0,00 €	429 924,00 €
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	2 438,00 €	0,00 €	220 000,00 €	222 438,00 €
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Recettes	469 010,00 €	432 362,00 €	0,00 €	220 000,00 €	652 362,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	16 526,39 €	0,00 €	198 353,15 €	214 879,54 €

2.4 Analyse des dépenses 2022

a. Ratios par lit

Dépenses totales par lit



L'évolution du coût annuel par place représente + 3,2K€, soit + 8,7%. Cette augmentation est en lien avec l'augmentation des dépenses de 34,9K€.

b. Evolution des dépenses (437,5K€) : + 34,9K€, soit + 8,67%

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2021 et 2022 sont les suivants :

➤ Les dépenses de personnels (304,6K€)

Au global, ces dépenses évoluent de + 19,9K€ entre 2021 et 2022, soit + 6,98%, pour atteindre 304,6 K€ :

- Celle des **permanents/remplaçants (201,7K€)** enregistre une baisse de – 21,2K€ par rapport à 2021. Cette baisse s'explique, dans un contexte de développement du service et donc nécessairement de hausse de la masse salariale, par des difficultés d'affectation des postes dans le logiciel de la Direction des Ressources Humaines dédié. Ces difficultés ont entraîné le fléchage d'une partie des dépenses de ressources humaines liées à ce dispositif sur les LAM qui voit quant à lui son budget augmenter de part cette affectation. Ces difficultés concernent les postes partagés avec multi affectations avec quotité principale aux LAM.

Sur les LHSS, cette baisse est minorée par l'évolution naturelle du coût de la masse salariale ainsi qu'à la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique territoriale. A noter qu'à partir d'un retraitement manuel, les dépenses de fonctionnement de l'équipe mobile précarité santé sont estimées à 110 000 euros en 2022. A noter également que les difficultés d'affectation ont concerné les postes permanents mais également les remplacements.

- **L'enveloppe des intervenants extérieurs (102,9K€)** augmente de + 22,8K€, soit + 36,9% par rapport à 2021. Les évolutions principales concernent :
 - Les prestations de médecins (84,6K€, soit + 34,5K€) du fait de l'augmentation des besoins en lien avec le déploiement de l'Equipe Mobile Précarité Santé,
 - Les prestations de psychologues (0K€, soit – 1,6K€ du fait de l'internalisation des coûts dans les dépenses afférentes à la masse salariale),
 - Les interventions d'infirmiers (10,8K€, soit + 3,2K€) qui correspondent au recours à des interventions de cabinets associatif ou libéral lors des congés des IDE du CCAS ou en week-end,
 - Les formations (0,3K€, soit – 1,5K€),
 - Les honoraires de traducteurs (1,2K€, soit + 0,4K€)
 - Les animations extérieures et autres intervenants (+6K€, pas de dépenses en 2021, dont 2K€ pour le LHSS mobile)

➤ Les frais de siège et la refacturation de fluides (74,8K€):

Conformément à la volonté politique d'une inscription réelle du coût de fonctionnement des différentes actions portées par le CCAS, les frais de siège s'élèvent à 44,5K€ en 2022, soit + 5,3K€ par rapport à l'année précédente. Ils sont calculés sur la base de 12,59 % des dépenses de fonctionnement du CA 2019 (taux autorisé par l'autorité de tarification).

Ils couvrent un ensemble de dépenses supportées en central : informatique/téléphonie (amortissement des matériels), RH (recrutement, paie, formation, médecine préventive...), gestion financière, direction générale (pilotage, coordination...), service marché public, service achats, patrimoine et assurance, service information et documentation, etc.

Le montant total des frais de siège de 44,5K€, intégrant l'augmentation de + 5,3K€, reste compris dans le taux validé par l'autorité de tutelle.

Les LHSS occupant les locaux des CHRS, le service verse une participation à ces derniers pour la consommation des fluides du bâtiment.

Cette dépense s'élève à 30,3K€ soit + 1,3K€ par rapport à 2021.

➤ **Prestation d'alimentation à l'extérieur (16,9K€):**

Ce poste de dépense diminue de – 1,6K€ soit – 8,64%. Ce poste de dépense poursuit la tendance à la baisse qu'entre 2020 et 2021 (- 2,5K€) qui s'explique par une gestion au plus proche des besoins et attentes des résidents.

➤ **Les fournitures médicales (7K€):**

Augmentation de + 3,4K€ qui provient principalement de l'acquisition de matériel médical dans le cadre de la mise en place du dispositif médical LHSS Mobile.

➤ **Les dépenses afférentes à la structure : 31,3K€, soit + 5,5K€:**

• **Locations immobilières et mobilières (24,3K€) :**

Cette dépense, nouvelle depuis 2021, de + 11,5K€/ CA 2021, correspond à la participation versée par le service à la RA le Lac (12,9K€) pour l'occupation de leurs locaux (2 lits au 1^{er} janvier 2021 + 3 lits à partir de novembre 2021). Sur 2022, le fonctionnement s'est fait sur une année pleine pour les 5 lits. A compter d'avril 2023, les 5 LHSS de la Résidence Autonomie seront transférés, au même titre que les 20 Lits d'Accueil Médicalisé (LAM), au sein du bâtiment « Les Delphinelles » autrefois occupé par l'EHPAD Delphinelles géré par le CCAS de Grenoble. Le bâtiment des Delphinelles ayant été capté à partie de septembre 2022 pour réalisation de travaux d'accessibilité et d'adaptation sans pour autant déménager du Lac, cela engendre un coût supplémentaire de 10,9K€.

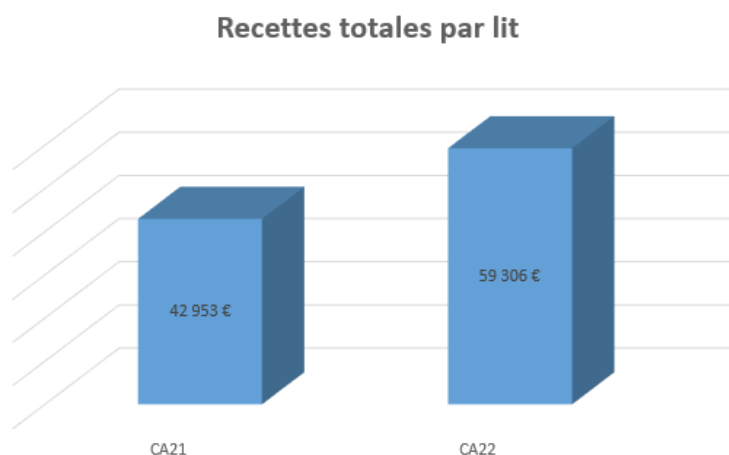
• **Dotations aux amortissements (3,6K€) :**

Elles sont en baisse de – 4,1K€ par rapport au précédent exercice budgétaire.

• **Les frais de maintenance : 3K€, soit – 1,3K€**

2.5 Analyse des recettes 2022

a. *Evolution des recettes par place*



Le ratio des recettes annuelles par place augmente de + 16,4K€, soit +38%. Cette augmentation est principalement due à l'obtention d'une recette de l'ARS de 220K€ relative à l'expérimentation du dispositif du LHSS Mobile.

b. **Evolution des recettes : 652,4K€, soit + 179,9K€**

La dotation globale de fonctionnement octroyée par l'ARS sur 2022 s'élève à 487 439 € et se décompose de la manière suivante :

- Dotation initiale : 469 011 €
- CNR relatifs au versement du complément de traitement indiciaire (CTI) des personnels soignants non médicaux recrutés courant 2022 : 5 628 €
- Versement du CTI des personnels socio-éducatifs : 4 640 €
- Taux d'actualisation de 0,66% au titre de l'inflation : 3 095 €
- Taux d'actualisation de 0,61% au titre de l'augmentation du point d'indice : 2 861 €

Seuls 429 924 € ont été encaissés sur 2022 (dû notamment au rejet d'une écriture comptable dont la régularisation interviendra sur 2023). La part des CTI sera encaissée sur 2023 au titre du SEGUR 2023 et de 6 mois sur 2022.

Suite à une erreur comptable, les versements relatifs aux taux d'actualisation seront encaissés sur 2023, au titre de 2022.

Par ailleurs, une convention de partenariat a été signée entre l'ARS et le CCAS de Grenoble relative à la mise en place du **dispositif expérimental du LHSS Mobile**. Un financement de 220K€ a été validé par l'ARS sur 2022 qui vient donc entraîner une forte hausse du niveau de recettes perçues sur 2022.

Enfin, il est à noter l'obtention d'une **nouvelle recette** liée à des frais de sécurité sociale et de prévoyance de 2,4K€

2.6 Affectation des résultats

Résultat LHSS	CA 2022
Résultat de l'exercice	214 879,54 €
Reprise de résultat	0,00 €
Cumul	214 879,54 €

Le résultat de l'exercice, pour la section de fonctionnement, est excédentaire de + 214 879,54 €, à savoir + 16 526,39 € pour les LHSS et + 198 353,15 € pour le dispositif expérimental développé sur 2022 du LHSS mobile.

En 2021, le résultat était également excédentaire (+ 69,9K€).

Pour rappel, le budget annexe 15 regroupe les budgets des LAM et des Lits Halte Soins Santé (LHSS). Les deux services affichent un résultat cumulé déficitaire de la section de fonctionnement de – 157 893,37 €, à savoir : - 174 419,76 € pour les LAM et + 16 526,39 € pour les LHSS.

Ce résultat est pondéré par la prise en compte du résultat du service LHSS Mobile dont le budget est inclus au budget annexe 15 du CCAS, à savoir un résultat excédentaire de + 198 353,15 €. Pour rappel, une partie importante des dépenses du dispositif Equipe Mobile Précarité Santé ont émarginé sur le budget des LAM.

Au total, le résultat du budget annexe 15 en fonctionnement est donc **excédentaire de + 40 459,78 €**, à savoir : - 157 893,37 € pour les LAM et les LHSS, et + 198 353,15 € pour le LHSS Mobile.

Concernant la section d'investissement des LHSS, le résultat est déficitaire de – 3 070,88 € sur cet exercice. Par ailleurs, le budget annexe 15 intègre également le budget des LAM (résultat déficitaire de – 283 165,01 €), celui du dispositif du LHSS mobile (déficitaire de – 185 €), ainsi qu'une recette CPNA (de + 40 000 €). Pour cette section, le résultat de l'exercice du budget annexe 15 est déficitaire de – 246 421,49 €.

Il est proposé d'affecter en report à nouveau excédentaire (C001 au BS) en section d'investissement le résultat d'investissement de l'exercice au résultat antérieur reporté de 297 000,26 €, soit un résultat cumulé d'investissement de 50 578,77 €.

Cependant, malgré le besoin global pluriannuel de financement de l'opération d'investissement du déménagement des LAM, et compte tenu du résultat déficitaire de fonctionnement propre aux LAM de -174 419,76 €, il est proposé :

- **D'affecter le résultat de l'exercice** de fonctionnement du total du budget 15 (LAM, LHSS, LHSS Mobile) **de + 40 459,78 € aux 69 916,92 € de résultat antérieur reporté** concernant les LHSS, **en report à nouveau excédentaire en fonctionnement en 002, portant le résultat cumulé total de fonctionnement à 110 376,70 €.**



3.4 LES RESSOURCES



DASPE DASPA DASLPP Ressources

Les Directions Ressources regroupent la Direction Générale (DG), la Direction Communication Information Documentaire et Partenariats (DCIDP), la Direction des Finances et de l'Administration Générale (DFAG) et la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Sont présentés également des reliquats de lignes budgétaires des Directions des Affaires Techniques et Programmes (DATPRO) et d'Action Sociale Territorialisée (DAST) qui ont été transférées à la Ville en 2017.

3.4.1 SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES DIRECTIONS RESSOURCES

La contribution de la Ville assure un équilibre, qui permet de mener une action sociale ambitieuse avec une orientation volontariste de gestion sobre et équilibrée de redressement de la situation financière de ses budgets annexes.

La subvention de la Ville de Grenoble, attribuée globalement pour l'ensemble de la politique sociale conduite par le CCAS,

- est perçue au budget principal, en Recettes sur le budget de la Direction des Finances et de l'Administration Générale,
- fait l'objet sur le même budget de Dépenses de reversements en direction des 11 budgets annexes en fonction des besoins spécifiques de couverture de leur équilibre.

De plus, une exigence ambitieuse de qualité de service public, et notamment de recours à des moyens en personnels plus importants que ceux attendus par nos financeurs, conduit à un engagement volontariste du CCAS avec une imputation des dépenses **en sus sur le budget principal**.

Les frais de siège des fonctions supports (dépenses des Directions Ressources) donnent lieu, dans une volonté de transparence, à la refacturation auprès des budgets annexes concernés (Recettes sur le budget de la Direction des Finances et de l'Administration Générale) cf. partie sur les flux croisés.

Le compte administratif 2022 des Directions Ressources est particulièrement marqué par l'évolution de ces flux croisés prévus dès l'étape budgétaire BP entre budget principal et budgets annexes

Ces impacts sont précisés ci-après.

SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'ENSEMBLE DES DIRECTIONS RESSOURCES (RÉSIDUELS DATPRO ET DAST COMPRIS)

1. Compte administratif 2022

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	763,2 K€	871,3 K€	850,7 K€	11,46%	87,4 K€
ORDRE	763,2 K€	871,3 K€	850,7 K€	11,46%	87,4 K€
002 Résultat de fonctionnement reporté	,0 K€	2 321,8 K€	,0 K€	0,00%	0,00 €
011 Charges à caractère général	1 702,0 K€	2 343,5 K€	2 266,1 K€	33,14%	564,1 K€
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 540,6 K€	6 529,3 K€	6 940,8 K€	6,12%	400,3 K€
022 Dépenses imprévues	,0 K€	,0 K€	,0 K€	0,00%	,0 K€
65 Autres charges de gestion courante	1 996,8 K€	4 000,6 K€	2 483,0 K€	24,35%	486,3 K€
66 Charges financières	281,9 K€	299,7 K€	260,8 K€	-7,46%	-21,1 K€
67 Charges exceptionnelles	,0 K€	56,9 K€	42,2 K€	100,00%	42,2 K€
REEL	10 521,2 K€	15 551,8 K€	11 993,0 K€	13,99%	1 471,8 K€
Totaux DEPENSE	11 284,4 K€	16 423,1 K€	12 843,7 K€	13,82%	1 559,3 K€

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	42,2 K€	85,2 K€	53,0 K€	25,5%	10,8 K€
ORDRE	42,2 K€	85,2 K€	53,0 K€	25,5%	10,8 K€
002 Résultat de fonctionnement reporté	,0 K€	,0 K€	,0 K€	0,00%	,0 K€
013 Atténuations de charges	449,9 K€	386,5 K€	301,3 K€	-33,03%	-148,6 K€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 262,5 K€	3 595,7 K€	3 476,3 K€	6,55%	213,8 K€
74 Dotations, subventions et participations	19 265,1 K€	22 080,8 K€	22 036,6 K€	14,39%	2 771,5 K€
75 Autres produits de gestion courante	4,8 K€	4,0 K€	3,0 K€	-38,07%	-1,8 K€
77 Produits exceptionnels	88,2 K€	113,1 K€	233,7 K€	165,08%	145,5 K€
REEL	23 070,6 K€	26 180,1 K€	26 051,0 K€	12,92%	2 980,3 K€
Totaux RECETTE	23 112,8 K€	26 265,3 K€	26 104,0 K€	12,94%	2 991,1 K€

Les charges des Directions Ressources s'élèvent à 12 843,7 K€ soit +1 599,3 K€ (+13,82 %) par rapport à 2021 et sont essentiellement composées de dépenses de personnel.

Ces 13 M€ constituent les frais des fonctions support (appelés également « frais de siège »), qui sont refacturés, uniquement dans la proportion autorisée par les financeurs au budget primitif (EPRD), dans les budgets annexes, soit 1 560 420 € (celle-ci résulte d'une contractualisation avec eux au BP) et constatés au compte administratif soit 2 825 000 €. Le montant de subvention Ville ayant servi à couvrir l'écart entre les frais de siège pris en charge par les financeurs et les frais réels avait fait l'objet d'une réserve de 1 100 000 € sur le budget de la DASPA.

La part de frais de siège restant au budget principal pour les nombreux services des DAS qui y sont rattachés, ne peut faire l'objet, dans un même budget, de refacturations internes enregistrées comptablement selon la clé de répartition déterminée en 2019.

Une analyse en contrôle de gestion a déterminé des frais de siège de la Petite Enfance à hauteur de 2 504 479 €.

Les dépenses de personnel : 6 940,8 K€ soit + 400,3 K€ (+ 6,12 %)

Elles se répartissent de la manière suivante :

- 4 640,4 K€ pour les postes permanents
- 1 685,2 K€ pour les remplacements
- 615,2 K€ pour les autres dépenses de personnel

Cette augmentation significative s'explique par l'affectation sur les directions ressources d'une grande partie des frais de remplacement de la DASPE ou services des autres directions du budget principal.

Le CCAS a poursuivi une **démarche de mutualisation** avec la Ville de Grenoble et la Métropole initiée les années précédentes.

L'année 2022 correspond au 1^{er} exercice en année pleine des charges liées aux locaux de Claudel notamment :

- Le **contrat de quasi-régie accueil courrier** entre la Ville et le CCAS de 207 K€ (+47,5 K€)
- La **convention d'occupation des locaux** Claudel signée entre la Ville et le CCAS de Grenoble : 160 K€ (+21,9 K€) en fonctionnement et 50 K€ plafonnés en investissement.
- La **convention d'archivage** avec la METRO (36,4 K€)
- La **refacturation par la METRO** de charges de fonctionnement de prestations informatiques réalisées sur 2022 (+179 K€)

D'autres dépenses évoluent de façon significative :

- **L'augmentation des amortissements** (+ 87,4 K€).
- **L'augmentation du reversement de la subvention Ville aux budgets annexes** (+ 492,8 K€) par rapport au compte administratif 2021, compte tenu d'une part de leur besoin de financement, et d'autre part pour couvrir le compte 114.

Les recettes des Directions Ressources représentent pour 2022, **26 104 K€ soit +2 991,1 K€ (+12,94 %)** et sont constituées essentiellement :

- de la subvention Ville, cf. ci-après ;
- de la refacturation aux budgets annexes des frais de siège et des charges et produits à répartir (frais de personnel) d'un montant de 2 995,9 K€ **(+151,5 K€)** ;
- des mises à disposition des agent-es (334,8 K€) qui augmentent de **+65,7 K€** notamment du fait de la refacturation à la Ville, sur une année pleine, des agent-es du service accueil-courrier ;
- des remboursements de l'Etat sur les emplois aidés 127,2 K€ **(+91,6 K€)** ;
- des remboursements des AT par l'assurance statutaire 131,5 K€ **(+80 K€)**.

Il est à noter qu'en 2021, une refacturation des remplacements des budgets annexes affectés sur les directions ressources était venue s'ajouter aux recettes. Il n'en est pas de même sur 2022 **(-383,9 K€)**.

3.4.2 LA DIRECTION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le compte administratif 2022 de la Direction des Finances et de l'Administration Générale est impacté – outre les flux entre budgets principal et annexes exposés ci-dessus - par le déménagement dans les nouveaux locaux de Claudel effectué en avril 2021 et dont 2022 correspond à la 1^{ère} facturation sur une année pleine.

Ces impacts sont précisés ci-après :

Compte administratif 2022

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	470,6 K€	582,7 K€	573,0 K€	21,75%	102,3 K€
ORDRE	470,6 K€	582,7 K€	573,0 K€	21,75%	102,3 K€
002 Résultat de fonctionnement reporté	0 K€	2 321,9 K€	0 K€	0,00%	0 K€
011 Charges à caractère général	1 422,3 K€	1 887,6 K€	1 869,1 K€	31,42%	446,8 K€
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 364,8 K€	1 440,6 K€	1 678,2 K€	22,97%	313,4 K€
022 Dépenses imprévues	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
65 Autres charges de gestion courante	1 986,4 K€	3 990,7 K€	2 473,1 K€	24,51%	486,8 K€
66 Charges financières	281,9 K€	299,7 K€	260,8 K€	-7,46%	-21,0 K€
67 Charges exceptionnelles	0 K€	56,9 K€	42,2 K€	100,00%	42,2 K€
REEL	5 055,4 K€	9 997,4 K€	6 323,5 K€	25,09%	1 268,2 K€
Totaux DEPENSE	5 526,0 K€	10 580,1 K€	6 896,5 K€	24,80%	1 370,6 K€

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	0 K€	43,0 K€	21,8 K€	100,00%	21,8 K€
ORDRE	0 K€	43,0 K€	21,8 K€	100,00%	21,8 K€
002 Résultat de fonctionnement reporté	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
013 Atténuations de charges	9,1 K€	139,4 K€	14,9 K€	64,73%	5,9 K€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 908,6 K€	3 051,5 K€	3 074,2 K€	5,69%	165,6 K€
74 Dotations, subventions et participations	18 935,0 K€	21 904,0 K€	21 953,5 K€	15,94%	3 018,6 K€
75 Autres produits de gestion courante	1,8 K€	,0 K€	3,0 K€	66,52%	1,2 K€
77 Produits exceptionnels	80,7 K€	113,1 K€	223,3 K€	176,62%	142,5 K€
REEL	21 935,2 K€	25 208,0 K€	25 268,9 K€	15,20%	3 333,8 K€
Totaux RECETTE	21 935,2 K€	25 251,0 K€	25 290,7 K€	15,30%	3 355,5 K€

1. Evolution des recettes et dépenses de l'année

Evolution des recettes (25 290,7 K€) : 3 355,5 K€ soit + 15,30 %

• Il est à noter que l'encaissement de la subvention Ville est comptabilisé sur la DFAG avant d'être affecté aux différentes Directions d'Action Sociale.

La contribution de la Ville permet un équilibre, qui permet de mener une action sociale ambitieuse avec une orientation volontariste **de gestion sobre et équilibrée de redressement de la situation financière de ces budgets annexes.**

La subvention de la Ville de Grenoble, attribuée globalement pour l'ensemble de la politique sociale conduite par le CCAS,

- ✓ est perçue au budget principal, en Recettes sur le budget de la Direction des Finances et de l'Administration Générale,
- ✓ fait l'objet sur le même budget de Dépenses de reversements en direction des 11 budgets annexes en fonction des besoins spécifiques de couverture de leur équilibre

Cette subvention Ville 2022 est supérieure à celle de 2021 de **3 M€** en raison :

- du soutien exceptionnel octroyé par la Ville au titre de 2021 et versé sur 2022
- ainsi que du soutien au titre de 2022, du même montant de 1,5 M€.

• **La refacturation des frais de siège aux budgets annexes** augmente de 7,26 % (+191,1€)

Evolution des dépenses (6 896,5 K€) : 1 370 K€ soit 24,8 %

- **La masse salariale (1 678,2 K€) : 313,4 K€ soit +22,97 %**

Les frais de masse salariale augmentent de 313,4 K€ soit +22,97 %

Permanents : 1 677,4 K€ soit +367,1 K€

Cette hausse de 367,1 K€ par rapport à 2021 est principalement due à :

- L'augmentation de la masse salariale imputée sur les charges et produits non affectés, (dont les agent-es du service accueil courrier de Claudel, compensés par une refacturation à la Ville de 162.8 K€), augmente de : +201,3 K€
- Cette dépense supplémentaire est compensée par la baisse de la masse salariale de l'ancien service sur lequel étaient affecté-es les agent-es du service accueil courrier de : -97,3 K€
- STAARL : +21 K€
- La masse salariale de la Direction des Finances elle-même reste à peu près stable par rapport à 2021 : +5,9 K€
- Le Service des Moyens Généraux a été comptabilisé sur la Direction des Finances et de l'Administration Générale sur toute l'année 2022 (agent-es antérieurement rattaché-es à la DRH). +236,2 K€

Remplacements : 810 € soit – 53,6 K€

Les dépenses de remplacement semblent diminuer de 53,6 K€ par rapport à 2021. En réalité, comme vu plus haut, une grande partie des frais de remplacement de la DASPE ou autres services des directions du budget principal ont été affectés en 2022, sur la direction générale et sont donc absents des autres directions ressources.

➤ Les autres dépenses (5 218,3 K€) : + 1 057,1 K€ soit + 25,40 %

Ces dépenses regroupent les différents besoins suivants :

- Frais liés aux assurances – télécommunication – fournitures administratives – petit matériel - entretien – carburant.

A noter que les dépenses liées aux fluides sont intégrées dans la convention d'occupation des locaux Claudel avec la Ville de Grenoble.

- Frais liés aux services informatiques – reprographie – entretien – archivage
- Les dotations aux amortissements

La mise en concordance de l'actif CCAS-TP

La mise à jour des biens inscrits sur le logiciel du CCAS avec ceux de l'inventaire de la Trésorerie pour un passage à la M57 en parfaite conformité, et le regroupement de tous les amortissements des biens des services fermés, sur les Charges et produits non affectés, affectent la DFAG et entraînent une hausse de **+161,1 K€**.

La cession d'un bien à hauteur de 66 K€ avait impacté 2021, en comparaison de 2022 sur laquelle on retrouve seulement la cession de véhicules de l'ordre de 7,1 K€ (-58,8 K€)

et expliquent l'augmentation de **+102,3 K€** sur les opérations d'ordre. (Chapitre 042)

La dépense correspondant à l'affectation de la subvention Ville aux budgets annexes a augmenté en 2022 de **+493 K€** du fait de l'affectation de celle-ci notamment pour couvrir également les dépenses refusées par les autorités de tutelle (compte 114) des 2 EHPAD Narvik et les Delphinelles qui ont fermé définitivement le 31/12/2022.

La hausse 2022 de l'affectation de la subvention Ville aux budgets annexes de +493 K€ (Chapitre 65), reste sans impact sur l'équilibre du compte administratif 2022, celle-ci étant équilibrée en recette.

Concernant les charges financières, (chapitre 66) celles-ci font l'objet d'une baisse de **-21 K€** due, d'une part à la baisse des charges d'intérêts sur l'ensemble des contrats (-30,6 K€) compensée par un rattachement négatif des ICNE sur 2021 (-10,4 K€) qui induit un écart de +15 K€ sur 2022, et qui s'additionne à une baisse de la commission de non utilisation de la ligne de trésorerie de – 5 K€

La hausse des dépenses de charges à caractère général (chapitre 011) de **+446,8 K€** s'explique en grande partie :

- **Les frais liés aux services informatiques** via une refacturation par la METRO augmentent de **+179 K€** entre 2021 et 2022. Cette augmentation concerne principalement la refacturation de la masse salariale.
S'ajoute à cela, l'augmentation des prestations éditeurs logiciel **(+32,5 K€)**

- **Les régularisations des soldes anormaux** : La réception tardive de la refacturation due au titre de la convention d'occupation Claudel 2021 rattachée sur 2022 mais payée seulement sur 2023, a entraîné des soldes négatifs sur la nature comptable des loyers, d'où une régularisation de **+98 K€**, neutralisée par une recette exceptionnelle.
- 2022 correspond à la 1^{ère} refacturation en année pleine de :
 - Le **contrat de quasi-régie accueil courrier** entre la Ville et le CCAS de 207 K€ (**+47,5 K€**)
 - **La convention d'occupation des locaux** Claudel signée entre la Ville et le CCAS de Grenoble : 160 K€ (**+21,9 K€**)
 - **La convention d'archivage** avec la METRO (**+36,4 K€**) La mutualisation du service d'archivage a été menée au cours de l'année 2021 avec l'adoption en février 2021 d'une convention de service commun entre le CCAS, la Ville, et la Métropole. Le CCAS acquitte dans ce cadre 6,25 % des charges de fonctionnement du service commun
- L'augmentation des frais de reprographie de **+40,7 K€**. En réalité, un rattachement trop élevé de 2020 sur 2021 avait faussé le réalisé 2021 (baisse de – 46,4 K€) de ce poste de dépenses, d'où cette fausse augmentation.

En conclusion :

Globalement, sur les services regroupés sous le sigle DFAG, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent principalement du fait des refacturations de flux croisés et de la hausse des dépenses RH dont celles refacturées par la METRO dans le cadre des services communs systèmes d'informations.

3.4.3 LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. Compte administratif 2022

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	0,1 K€	0,1 K€	,0 K€	-100,00%	-0,1 K€
ORDRE	0,1 K€	0,1 K€	,0 K€	-100,00%	-0,1 K€
011 Charges à caractère général	256,2 K€	428,2 K€	377,6 K€	47,38%	121,4 K€
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 052,8 K€	3 992,7 K€	2 517,3 K€	-17,54%	-535,5 K€
65 Autres charges de gestion courante	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
REEL	3 309,0 K€	4 420,9 K€	2 894,9 K€	-12,52%	-414,1 K€
Totaux DEPENSE	3 309,1 K€	4 421,0 K€	2 894,9 K€	-12,52%	-414,2 K€

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
013 Atténuations de charges	53,6 K€	247,1 K€	275,3 K€	413,28%	221,7 K€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	315,3 K€	493,0 K€	351,8 K€	11,57%	36,5 K€
74 Dotations, subventions et participations	330,2 K€	176,8 K€	83,1 K€	-74,83%	-247,0K€
75 Autres produits de gestion courante	3 K€	4 K€	,0 K€	-100,01%	-3 K€
77 Produits exceptionnels	7,5 K€	0 K€	10,4 K€	40,1%	2,9 K€
REEL	709,6 K€	921,0 K€	720,7 K€	1,56%	11,0 K€
Totaux RECETTE	709,6 K€	921,0 K€	720,7 K€	1,56%	11,0 K€

2. Evolution des recettes et dépenses de l'année

Evolution des recettes (720,7 K€) : + 11,0 K€ soit + 1,56 %

- **Recettes en atténuation (chapitre 013) +221,7 K€ :**
Les remboursements par l'assurance statutaire des indemnités journalières du personnel en cas d'accident de travail (131,5 K€) perçus en 2022 augmentent de **+80 K€**.
A cette recette supplémentaire s'ajoute notamment le remboursement par l'Etat sur les contrats des emplois aidés 127,2 K€, qui se réalisent sur ce chapitre en 2022 (contrairement à 2021 où ils impactaient le chapitre 74).
- La refacturation aux budgets annexes des charges et produits à répartir (CPAR) connaît une baisse en 2022 (- 39,6 K€ soit -18,81 %) d'une part,

Et la 1^{ère} année de refacturation à la Ville des agent-es de l'accueil mis-es à disposition de celle-ci lors de l'arrivée dans les nouveaux locaux de Claudel, en année pleine, qui augmente de +76,4 K€ soit +88,52 %, d'autre part.

Ces 2 éléments expliquent en grande partie l'augmentation des produits des services (chapitre 70) de **+36,5 K€**.

- La participation de l'Etat sur les Parcours Emplois Compétences (qui impactaient ce chapitre jusqu'en 2021, et qui se réalise sur le chapitre 013 sur 2022), ainsi que la diminution de la participation du FIPH viennent compléter la baisse de **-247 K€** des recettes de participation (chapitre 74).

Evolution des dépenses (2 894,9 K€) : - 414,2 K€ soit -12,52 %

Les dépenses de charges de personnel (2 517,3 K€): -535,5 K€ soit – 17,54 %.

- **La masse salariale : 1 973,8 K€ soit -513,5 K€ soit -20,64%**

La masse salariale de la Direction des Ressources Humaines baisse de -513,5 K€ entre 2021 et 2022.

Permanents : 1 974,6 K€ soit -412,5 K€ soit -17,29 %

Ces variations sont dues notamment à :

- La difficulté à recruter sur les postes vacants notamment
 - Sur le poste de chef de service du pôle accompagnement, formation, prévention, santé, vacant 6 mois sur 2022
 - Le poste d'adjoint du pôle accompagnement et formation vacant 7,5 mois sur 2022.
 - Le poste d'assistant social du personnel
 - Sur le poste de chef de service carrière, paie, expertise, vacant plusieurs mois en 2022 jusqu'en octobre, date d'arrivée de la nouvelle personne.
- Le remplacement de postes vacants par des apprentis qui n'impactent pas la masse salariale proprement dite, puisqu'ils sont mis à disposition par un organisme qui nous refacture leurs coûts mais qui se réalisent sur les autres dépenses de personnel du chapitre 012.
- Un turn-over important sur les postes RH avec des périodes de vacances de poste.

Remplacements : 0 € soit -101 K€ soit -100 %

L'enveloppe remplacement semble en baisse, mais ce résultat est faussé par l'affectation pour toute l'année 2022 du montant des remplacements RH sur une autre direction ressources.

Les autres dépenses de personnel : 543,5 K€ soit -21,9 K€ soit -3,88 %

Ces dépenses sont principalement des cotisations (assurance personnel – comité social – caisse de retraite), des expertises médicales et des frais de personnel extérieur.

Cette baisse concerne principalement la cotisation au comité d'œuvres sociales (-82 K€) qui varie en fonction de la masse salariale globale du CCAS.

Cette baisse est compensée notamment par l'augmentation des frais de personnel extérieur (+52 K€) concernant principalement les apprentis dont le nombre est en augmentation et s'étend aux autres directions d'action sociale mais dont le coût se réalise sur les crédits de la DRH.

➤ **Les autres dépenses : 377,6 K€ + 121,3 K€ soit +47,32%**

Ces dépenses regroupent les différents besoins des services de cette Direction, notamment en matière de :

1. Diverses fournitures (administratives – petit matériel)

Mais également pour les besoins des différentes directions, des dépenses globalisées sur ce service :

2. Versement à des organismes – remboursements de frais (supervision – formation – accompagnement)
3. Expertises médicales des agent-es CCAS
4. Rémunération d'intermédiaires
5. Dépenses du dispositif FIPHFP
6. Dépenses liées au lieu de restauration du personnel CCAS (restaurant associatif l'Arbre Fruité et self Claudel).

Les versements à des organismes de formations ou intervenants extérieurs (195,1 K€) sont en progression sur 2022 de **+ 62,1 K€** soit +31,84 %.

Les remboursements de frais des emplois aidés aux budgets annexes augmentent de **+ 20,7 K€** soit + 29,33 %.

Un montant rattaché 2020 sur 2021 supérieur aux dépenses réelles a faussé le réalisé 2021 (24 €) des dépenses liées au lieu de restauration du personnel CCAS, d'où un écart conséquent entre 2021 et 2022 de **+ 41,4 K€**.

En conclusion :

Globalement les recettes de la DRH restent à peu près identiques en raison des facteurs conjoncturels. Les dépenses, quant à elles, subissent une diminution principalement sur l'enveloppe des permanents de la masse salariale.

3.4.4 LA DIRECTION GÉNÉRALE

1. Compte administratif 2022

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
011 Charges à caractère général	7 K€	3,6 K€	1,5 K€	-78,94%	-5,5 K€
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 720,7 K€	798,7 K€	2 429,8 K€	41,22%	709,2 K€
65 Autres charges de gestion courante	10,4 K€	9,9 K€	9,9 K€	-4,82%	-0,5 K€
REEL	1 737,9 K€	812,2 K€	2 441,2 K€	40,46%	703,2 K€
Totaux DEPENSE	1 737,9 K€	812,2 K€	2 441,2 K€	40,46%	703,2 K€

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
013 Atténuations de charges	387,2 K€	0 K€	10,7 K€	-97,24%	-376,5 K€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	38,6 K€	51 K€	50,3 K€	30,43%	11,7 K€
REEL	425,8 K€	51 K€	61,0 K€	85,67%	-364,8 K€
Totaux RECETTE	425,8 K€	51 K€	61,0 K€	85,67%	-364,8 K€

2. Evolution des recettes et dépenses de l'année

Evolution des recettes (61 K€) : - 364,8 K€ soit - 85,67 %

- On trouve sur l'exercice 2022 une recette en atténuation de charges (chap. 013) qui est considérablement inférieure par rapport à 2021 (-376,5 K€). Cette recette 2021 faisait suite à la refacturation aux budgets annexes d'un certain nombre de personnels remplaçant des autres directions qui avaient été affectés comptablement sur cette direction à compter de septembre 2021. Sur 2022, seuls les remplacements des directions du budget principal sont affectés sur la Direction Générale, mais n'engendrent pas de refacturation sur un même budget depuis cette ligne.
- Les recettes correspondant aux remboursements d'une partie des salaires des agents mis-és à disposition dans le cadre des services communs Ville/CCAS augmentent de +11,7 K€, soit + 30,43 %. Cette augmentation s'explique par la vacance du poste du responsable de l'observation sociale une grande partie de l'année 2021 au sein du CCAS qui n'avait donc pas engendré de remboursement d'un 0,5 ETP de la part de la Ville. Ce poste a été occupé toute l'année sur 2022.

Evolution des dépenses (2 441,20 K€) : + 703,2 K€ soit + 40,46 %

Les dépenses de charges de personnel (2 429,8 K€) : +709,2 K€ soit + 41,22 %**➤ La masse salariale : + 686,2 K€**

La masse salariale de la Direction Générale évolue de + 686,2 K€ entre 2021 et 2022.

Permanents : 673,7 K€ : - 13,2 K€ soit -1,93 %

La vacance de postes et les mouvements de personnel au sein du Pôle Appui Méthode et Innovation fait diminuer la masse salariale de – 13,2 K€.

Remplacements : 1 684,4 K€ : +699,5 K€ soit + 71,03 %

Une grande partie des remplacements des autres directions du budget principal ont été imputés, sur toute l'année 2022, sur la Direction Générale pour un montant **de 1 684,3 K€** entraînant une hausse comptable sur cette Direction de + 699,5 K€. La refacturation des remplacements pour les directions ressources, ni pour les services affectés au budget principal dont essentiellement pour la Petite Enfance, n'a été possible au sein de ce même budget.

➤ Les autres dépenses de personnel : 71,7 K€ soit + 23 K€ soit + 47,21%

Le recrutement du nouveau Directeur Général du CCAS s'est fait courant 2021. L'année 2022 correspond donc à la 1^{ère} année pleine, de refacturation de la Ville d'un 0,5 ETP de son temps de travail et explique cette augmentation.

Les autres dépenses (11,4 K€) : - 6 K€ soit – 34,77 %

Les dépenses d'intervenant-es extérieur-es pour des projets d'innovation nécessaires en 2021 qui ne se reproduisent pas sur 2022 (-4 K€) expliquent une grande partie de cette baisse.

En conclusion :

Le budget de la Direction Générale a été grandement impacté par le changement du système d'imputation comptable des remplacements sur toute l'année 2022. En particulier sur les écritures de comptabilisation sur ce budget des frais de masse salariale non compensées par des recettes en atténuation.

3.4.5 LA DIRECTION COMMUNICATION INFORMATION DOCUMENTAIRE ET PARTENARIATS

1. Compte administratif 2022

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
011 Charges à caractère général	16,4 K€	23,0 K€	17,9 K€	8,85%	1,5 K€
012 Charges de personnel et frais assimilés	402,4 K€	297,2 K€	315,5 K€	-21,61%	-87,0 K€
REEL	418,9 K€	320,2 K€	333,4 K€	-20,42%	-85,5 K€
Totaux DEPENSE	418,9 K€	320,2 K€	333,4 K€	-20,42%	-85,5 K€

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
013 Atténuations de charges	0 K€	0 K€	0,3 K€	100,00%	0,3 K€
REEL	0 K€	0 K€	0,3 K€	100,00%	0,3 K€
Totaux RECETTE	0 K€	0 K€	0,3 K€	100,00%	0,3 K€

2. Evolution des recettes et dépenses de l'année

Evolution des de recettes (300 €) : + 300 € soit + 100 %

On trouve sur 2022, une régularisation sur la prime inflation au niveau des recettes en atténuation de charges de la masse salariale.

Evolution des dépenses (333,4 K€) : - 85,5 K€ soit - 20,42 %

Les dépenses de charges de personnel (315,5 K€) : - 87 K€ soit - 21,61 %

➤ **La masse salariale : 315,4 K€ soit - 87 K€**

La masse salariale de la Direction de la Communication diminue de - 87 K€ entre 2021 et 2022

Permanents : 315,4 K€ : - 35,7 K€

Cette baisse est en lien avec le rattachement du poste d'un directeur administratif à la Direction de la Communication en 2021 (dont une recette de mise à disposition vient compenser cette dépense) et rattaché aux charges et produits non affectés, donc à une autre direction ressources, sur 2022.

Remplacements : 0 € : - 51,3 K€

Comme pour les autres directions du budget principal, les remplacements de la Direction Communication ont été affectés sur la direction générale toute l'année 2022 d'où une diminution de 100% sur ce poste de dépenses.

Les autres dépenses (17,9 K€) : + 1,5 K€ soit + 8,85 %

La principale augmentation de ces dépenses concerne les abonnements et achats de livres.

3.4.6 L'EX DIRECTION DES AFFAIRES TECHNIQUES ET PROGRAMMES

1. Compte administratif 2022

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	10,6 K€	7,6 K€	,0 K€	-100,00%	-10,6 K€
ORDRE	10,6 K€	7,6 K€	,0 K€	-100,00%	-10,6 K€
011 Charges à caractère général	0 K€	1 K€	0 K€	0,00%	0 K€
012 Charges de personnel et frais assimilés	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
REEL	0 K€	1 K€	0 K€	0,00%	0 K€
Totaux DEPENSE	10,6 K€	8,6 K€	0 K€	-100,00%	-10,6 K€
Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
013 Atténuations de charges	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
REEL	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
Totaux RECETTE	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€

2. Evolution des recettes et dépenses de l'année

Comme les années précédentes il n'y a pas de dépenses de personnel, et pas de charges à caractère général réalisées concernant cette direction sur 2022. Aucune recette non plus sur cette direction transférée à la Ville début 2018.

Les autres dépenses (-10,6K€) : - 10,6 K€ soit – 100,00 %

Les seules dépenses concernant cette direction qui étaient des dépenses d'amortissement de biens acquis antérieurement et terminant leur profil d'amortissement ont été rattachées à une autre direction sur 2022 comme la plupart de celles des services fermés, et n'impactent plus l'ex Direction des Affaires Techniques et Programmes.

3.4.7 L'EX DIRECTION D'ACTION SOCIALE TERRITORIALISEE

1. Compte administratif 2022

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	281,9 K€	281,9 K€	277,7 K€	-1,49%	-4,2 K€
ORDRE	281,9 K€	281,9 K€	277,7 K€	-1,49%	-4,2 K€
011 Charges à caractère général	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
012 Charges de personnel et frais assimilés	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
65 Autres charges de gestion courante	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
66 Charges financières	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
67 Charges exceptionnelles	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
REEL	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
Totaux DEPENSE	281,9 K€	281,9 K€	277,7 K€	-1,49%	-4,2 K€

Chapitre	CA 2021	2022		Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en %	Évolution entre CA 2022 et CA 2021 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	42,2 K€	42,2 K€	31,2 K€	-26,06%	-11,0 K€
ORDRE	42,2 K€	42,2 K€	31,2 K€	-26,06%	-11,0 K€
013 Atténuations de charges	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
74 Dotations, subventions et participations	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
75 Autres produits de gestion courante	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
77 Produits exceptionnels	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
REEL	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
Totaux RECETTE	42,2 K€	42,2 K€	31,2 K€	-26,06%	-11,0 K€

2. Evolution des recettes et dépenses de l'année

Cette direction a également été transférée à la Ville, mais il reste des reliquats de dépenses et recettes essentiellement d'ordre que la Ville n'a pas récupéré lors du transfert de cette direction :

- Dépenses d'amortissement à hauteur de 277,7 K€
- Recettes de reprise de subvention pour 31,2 K€

3.4.8 SYNTHÈSE DE L'INVESTISSEMENT DES DIRECTIONS RESSOURCES

Le budget en investissement des dépenses réelles et hors emprunts, réalisé dans les Directions Ressources, est certes composé de dépenses propres aux besoins des ressources, mais regroupe pour l'essentiel, des besoins transversaux à l'ensemble des Directions.

Sont réalisés en 2022 : 523,7 K€ pour :

- les achats hors besoins liés à l'installation à Claudel, 11,2 K€
- les achats « adaptation des postes de travail » en lien avec le FIPH : 7,6 K€
- les coûts d'informatiques et téléphonie (matériel, logiciels métier, travaux sur réseaux) : 337,6 K€
- le renouvellement de la flotte des véhicules : 69,9 K€ et des équipements de mobilité douce : 3,4 K€
- les dépenses nécessitées par l'installation à Claudel : 13,5 K€
- l'audit patrimonial : 2,5 K€
- les aménagements de terrain : 30,7 K€
- la mise en œuvre du programme de travaux d'accessibilité dans les établissements du CCAS : 38,8 K€
- les travaux liés au local Abbé Grégoire : 1,1 K€
- les frais liés aux services communs archives et centre d'impression numérique : 7,2 K€

Réalisé 2022					
immobilisations/ DAS en €	Achat	Info/véhicules	Etudes/Travaux	Opération	Total
Ressources	18 817 €	410 916 €	93 990 €	0 €	523 723 €



4. L'INVESTISSEMENT



DASPE DASPA DASLPP Ressources



4.1 Dépenses et recettes d'investissement tous budgets confondus



DASPE DASPA DASLPP Ressources

I - DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT, TOUS BUDGETS CONFONDUS

En Euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022
DEPENSES REELLES			
Exedent fonctionnement capitalisé			174 122,94
EMPRUNTS (Remboursement du capital)	2 150 887,43	2 119 075,41	2 836 309,27
Option de tirage sur ligne de trésorerie			
CAUTIONS	55 319,13	107 040,18	95 234,10
REMBOURSEMENT TROP PERCU SUBVENTION		0,00	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES dont fonds de concours	167 669,52	143 758,62	177 501,76
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT VERSEES (SCI, Claudel)	1 170 547,46	108 036,40	167 649,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 693 346,10	2 448 010,61	3 514 939,85
IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00	0,00	14 759,01
PARTICIPATION et CREANCES RATTACHEES à DES PARTICIP	10,00	0,00	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	371,96	
Total dépenses réelles	5 237 779,64	4 926 293,18	6 980 515,93
DEPENSES D'ORDRE			
AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	328 175,99	345 340,87	177 514,49
ICNE	0,00	6 547,78	
OPERATIONS PATRIMONIALES			906 318,24
IMMOB CORPORELLES			
AMORTISSEMENTS		5 291,50	678,16
Total dépenses d'ordre	328 175,99	357 180,15	1 084 510,89
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 565 955,63	5 283 473,33	8 065 026,82

RECETTES REELLES			
FONDS COMPENSATION TVA	356 597,82	259 218,89	7 525,63
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	610 032,60	223 583,21	295 026,69
EMPRUNTS	0,00	3 400 000,00	3 877 064,35
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTE		391 139,10	
CAUTIONS	61 045,10	103 305,60	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34,69		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
Total recettes réelles	1 027 710,21	4 377 246,80	4 179 616,67
RECETTES D'ORDRE			
DOTATIONS ET FONDS DIVERS			303 760,41
SUBVENTIONS RECUES NON TRANSFERABLES			
ICNE	6 573,11	5 258,92	
PLUS VALUES SUR CESSIONS			
CESSION IMMOBILISATIONS CORPORELLES		90 986,25	
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	2 114 364,66	2 246 010,69	598 910,65
OPERATIONS PATRIMONIALES			3 372 506,68
EXCEDENT AFFECTES A L'INVESTISSEMENT	160 000,00		
Total recettes d'ordre	2 280 937,77	2 342 255,86	4 275 177,74
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 308 647,98	6 719 502,66	8 454 794,41
Résultat d'investissement	-2 257 307,65	1 436 029,33	389 767,59

Le financement de la section d'investissement (consolidé tous budgets)

Le recours à l'emprunt 2022 s'est avéré indispensable à plusieurs titres :

- **Le taux de subventionnement** couvre 8,4% des dépenses d'équipement
 - 219K€ sur la DASPE concernant divers achats d'équipements et des travaux. Financements provenant majoritairement de la CAF pour les travaux récurrents des EAJE
 - Le tout complété par de nombreux financements divers, mais de faibles montants unitaires.

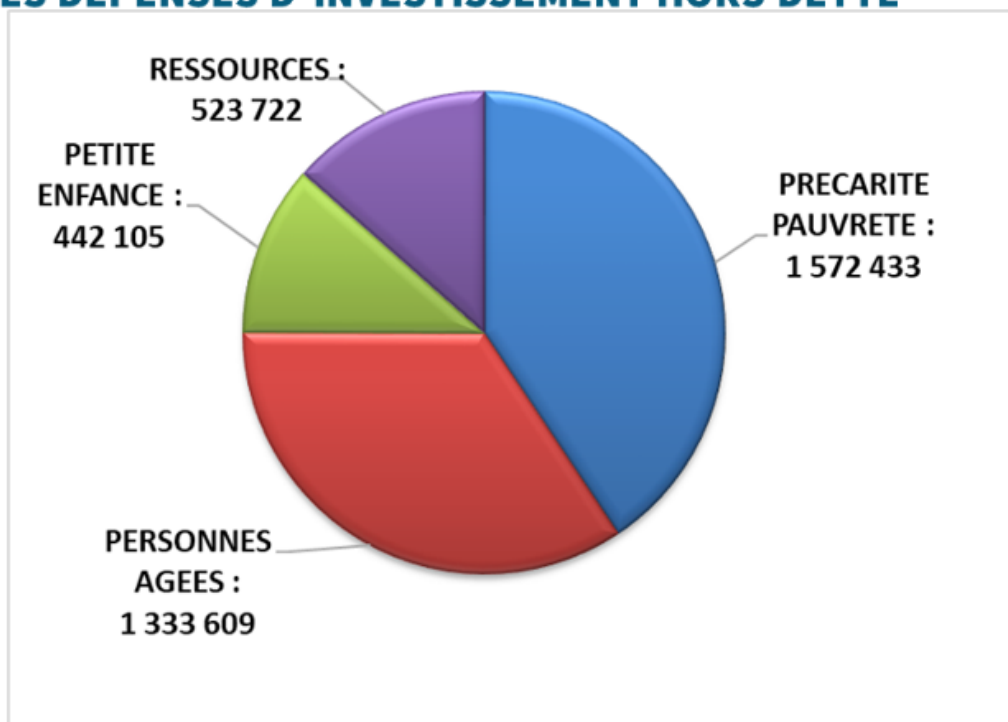
Cette structure de financement de la section d'investissement, consolidée tous budgets du CCAS, ne permettait donc pas de dégager des financements propres, hors emprunt suffisant pour les travaux prévus en 2022.

Elle limite fortement la possibilité pour le CCAS de réaliser des travaux d'investissement au-delà d'une enveloppe globale inscrite dans sa PPI, en lien avec l'amortissement annuel de son stock de dette.

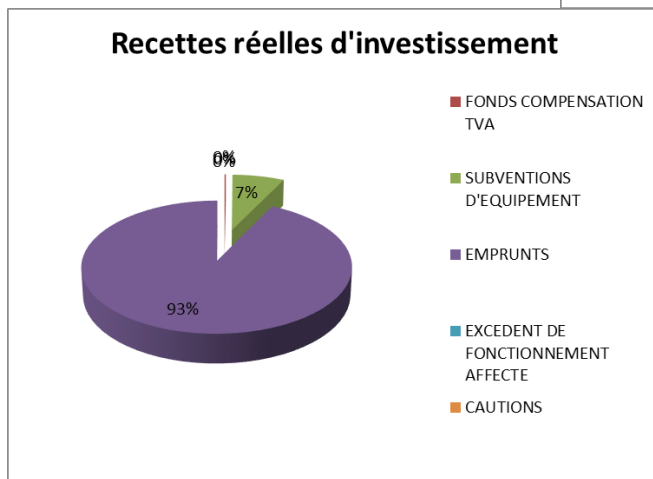
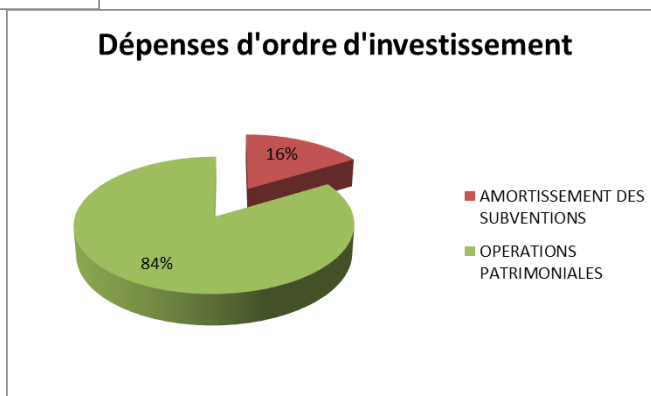
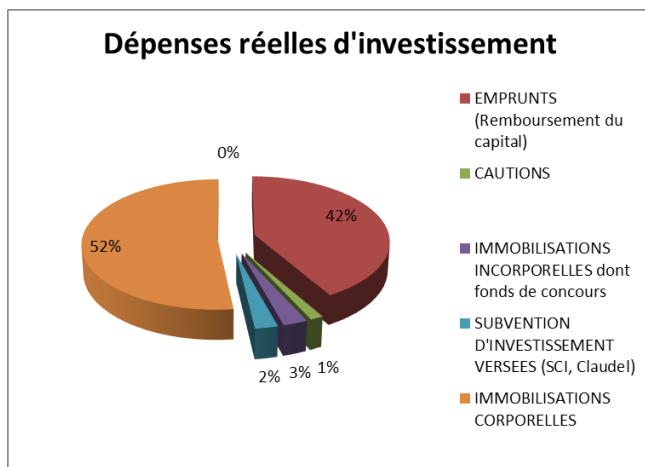
C'est pourquoi, le CCAS a eu recours à l'emprunt en 2022 à hauteur **de 3 M€** afin :

- de financer les travaux et achats de 2022,
- de financer les « Restes à réaliser ».

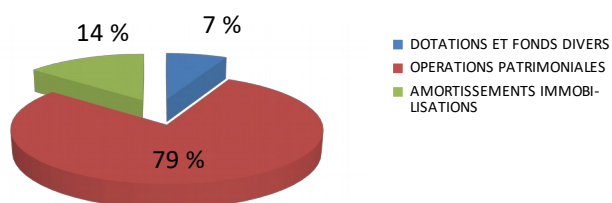
LA RÉPARTITION PAR DAS DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE



Investissement 2022 (tous budgets)



Recettes d'ordres d'investissement





4.2 Principales opérations d'investissement



DASPE



DASPA



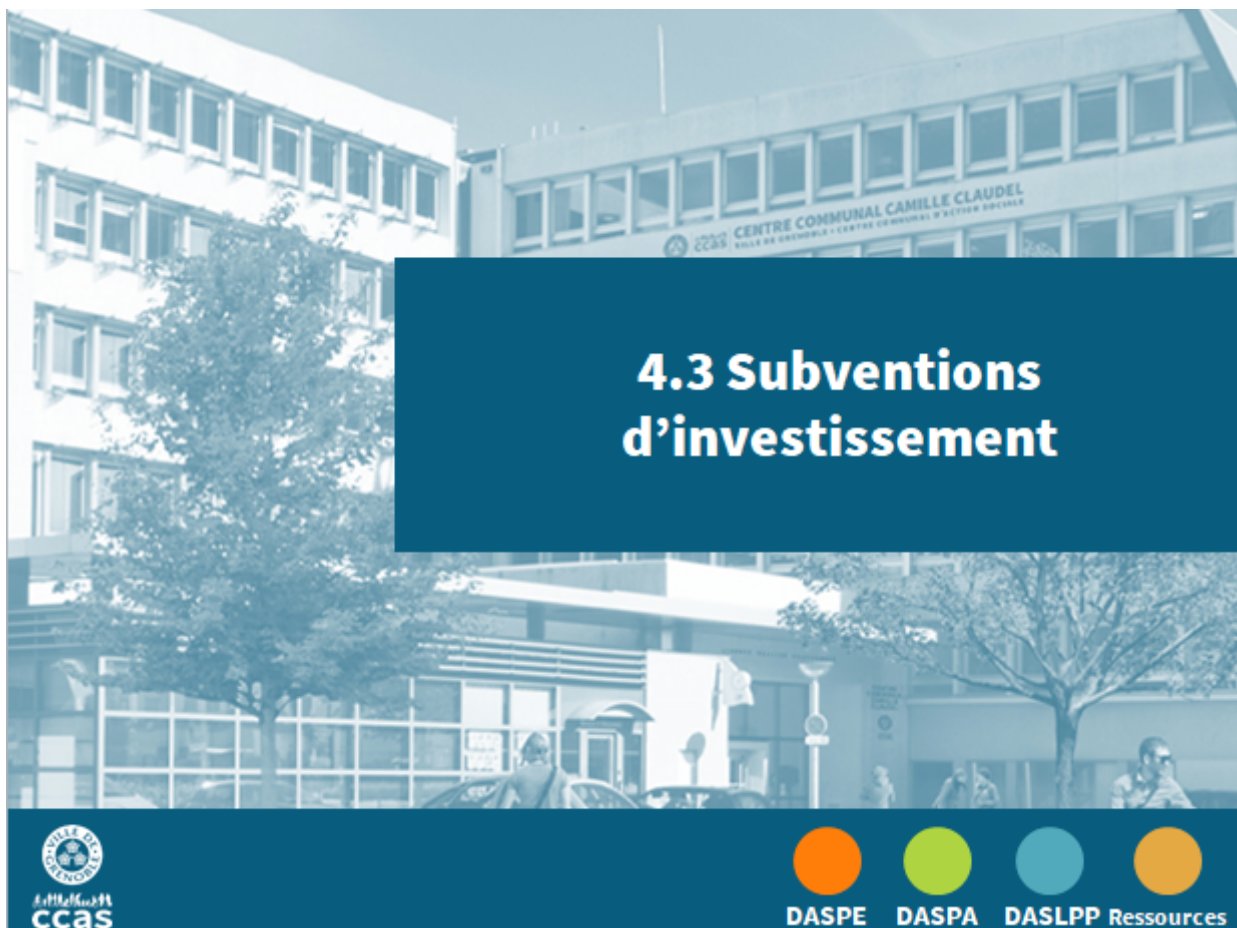
DASLPP



Ressources

	2022
	Travaux opérations
Ressources	69 k€
Travaux récurrents	69 k€
Direction Lutte contre la Pauvreté et la Précarité	1 470 k€
Travaux CAI	55 k€
Travaux LHSS	23 k€
Requalification Delphinelles/LAM	467 k€
Aménagement du Rondeau	925 k€
Direction Personnes Agées	735 k€
Informatique (licences)	27 k€
Rénovation et rafraîchissement appart dans les 4 RA	170 k€
SSI RA Montesquieu (frais d'études avant lancement des travaux sur 2022)	210 k€
Lucie Pellat - Rénovation et rafraîchissement appart	107 k€
Lucie Pellat - Aménagement des abords (frais d'études avant lancement des travaux en 2022)	221 k€
Direction Petite Enfance	169 k€
EAJE POM FLORE	87 k€
EAJE Voie Lactée - Réhabilitation	63 k€
EAJE CHATELET	19 k€
Total général	2 443 k€

	Achats 2022
Ressources	270 k€
Véhicules et mobilité douce	73 k€
Autres	96 k€
Informatique (dont achats et renouvellements de licences)	101 k€
Direction Lutte contre la Pauvreté et la Précarité	82 k€
Direction Personnes Agées	433 k€
Direction Petite Enfance	103 k€
Total général	888 k€



4.3 Subventions d'investissement



DASPE DASPA DASLPP Ressources

	Subvention d'investissement
Ressources	
	1 k€
Direction Personnes Agées	75 k€
Direction Petite Enfance	
	218 k€
Total général	294 k€



Les synthèses ci-dessous intègrent l'emprunt de 3M€ souscrit auprès de la Banque Postale au 31/12/2022. Pour rappel, l'emprunt de 3.4M€ souscrit auprès de la Banque Postale au 31/12/2021 n'était pas intégré dans la synthèse de 2021 d'où l'écart significatif sur le capital restant dû au 31/12 entre 2021 et 2022.

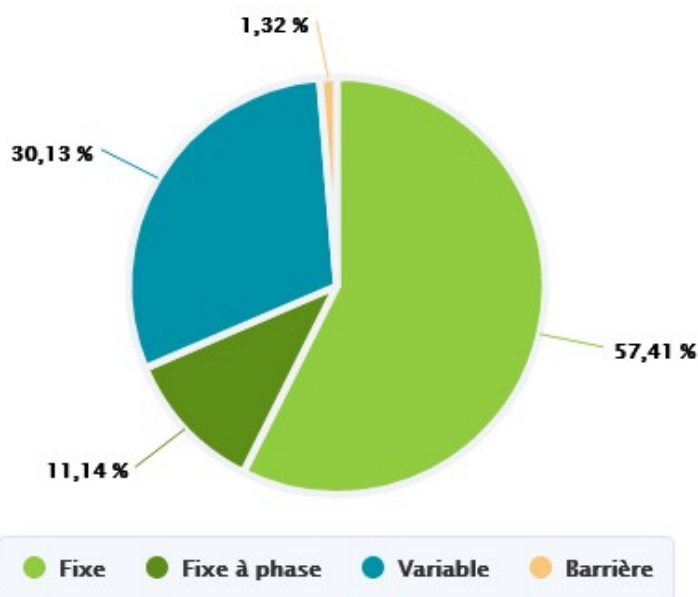
Dette

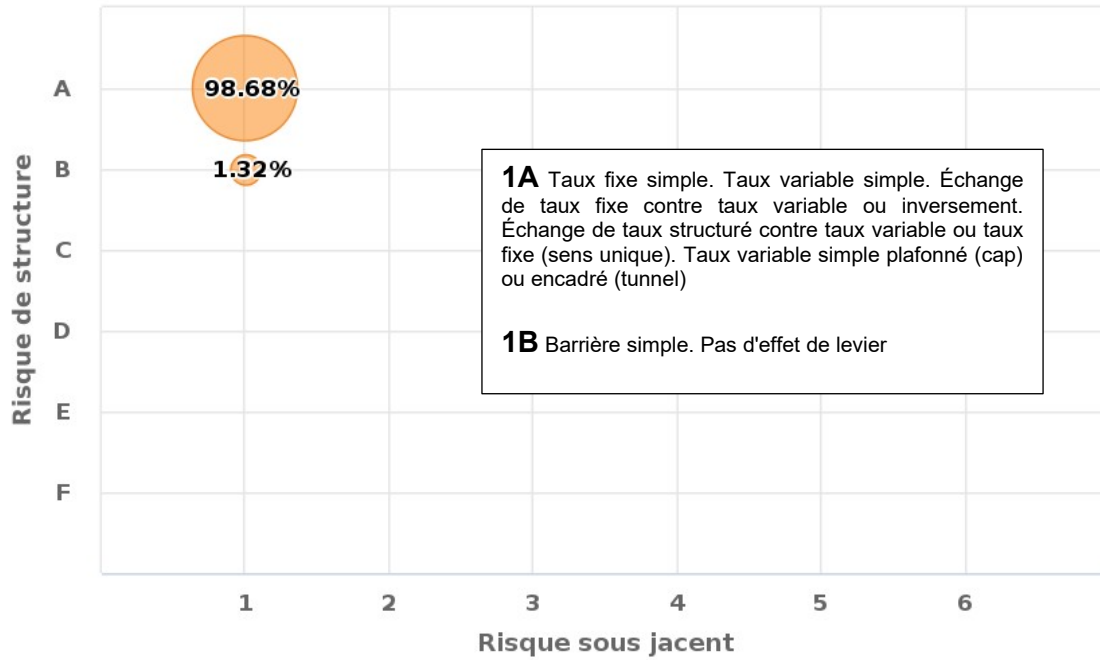
	2020	2021	2022
Capital à l'origine	37 175 768,59 €	37 175 768,59 €	39 148 383,57 €
Capital restant dû au 31/12	16 754 132,28 €	14 635 057,00 €	19 002 582,34 €
Capital payé sur la période	2 150 887,43 €	2 119 075,40 €	2 032 474,60 €
Intérêts payés sur la période	363 624,26 €	310 835,60 €	280 335,65 €
Taux moyen sur la période	1,98%	1,87%	1,67%

Synthèse de votre dette au 31/12/2022 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
19 002 582 €	1,86%	8 ans et 5 mois	4 ans et 4 mois	18

Dette par type de risque





Répartition par prêteur

